

Globethics Repository

The logo for Globethics, featuring the word "Globethics" in white sans-serif font on a blue rectangular background.

Le rôle de l'Église maronite dans la construction du Liban : 1500 ans d' histoire, du Ve au XXe siècle

This page was generated automatically upon download from the Globethics Repository.
More information on Globethics see <https://www.globethics.net>. Data and content policy
of Globethics Repository see <https://repository.globethics.net/pages/policy>.

Item Type	Book
Authors	Ostermann, Didier
DOI	10.58863/20.500.12424/3956195
Publisher	Globethics.net
Rights	Attribution-NonCommercial-NoDerivatives 4.0 International
Download date	2026-09-12 02:58:11
Item License	http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/
Link to Item	http://hdl.handle.net/20.500.12424/3956195

Le rôle de l'Église maronite dans la construction du Liban

1500 ans d'histoire, du V^e au XX^e siècle



Didier Ostermann



Globethics.net

**Le rôle de l'Église maronite
dans la construction du Liban**

1500 ans d'histoire, du V^e au XX^e siècle

**Le rôle de l'Église maronite
dans la construction du Liban**
1500 ans d'histoire, du V^e au XX^e siècle

Didier Ostermann

Globethics.net Praxis

Directeur : Prof. Dr Obiora Ike, Directeur exécutif de Globethics.net à Genève et
Professeur d'éthique à l'Université Godfrey Okoye à Enugu au Nigeria.

Globethics.net Praxis 14

Didier Ostermann, *Le rôle de l'Église maronite dans la construction du Liban :
1500 ans d'histoire, du V^e au XX^e siècle*

Genève: Globethics.net, 2020

DOI: 10.58863/20.500.12424/3956195

ISBN 978-2-88931-365-5 (version numérique)

ISBN 978-2-88931-366-2 (version imprimée)

© 2020 Globethics.net

Éditeur: Ignace Haaz

Photographie de couverture: cèdre du Liban parc W. Rappard, Genève.

Assistance design : Michael Cagnoni.

Secrétariat international Globethics.net

150 route de Ferney

1211 Genève 2, Suisse

Site web: www.globethics.net/publications

Courriel: publications@globethics.net

Tous les liens numériques ont été vérifiés en août 2020.

*La version numérique de ce livre peut être téléchargée gratuitement du site
internet de Globethics.net : www.globethics.net.*

La version numérique de cet ouvrage est publiée sous la licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0

International (CC BY-NC-ND 4.0). Voir : <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/deed.fr>.

Globethics.net donne le droit de télécharger et d'imprimer la version électronique de cet ouvrage, de distribuer et de partager l'œuvre gratuitement, cela sous trois conditions: 1. Attribution: l'utilisateur doit toujours clairement attribuer l'ouvrage à son auteur et à son éditeur (selon les données bibliographiques mentionnées) et doit mentionner de façon claire et explicite les termes de cette licence; 2. Usage non commercial: l'utilisateur n'a pas le droit d'utiliser cet ouvrage à des fins commerciales, ni n'a le droit de le vendre; 3. Aucun changement dans le texte: l'utilisateur ne peut pas altérer, transformer ou réutiliser le contenu dans un autre contexte. Cette licence libre ne restreint en effet en aucune manière les droits moraux de l'auteur sur son œuvre. 

L'utilisateur peut demander à Globethics.net de lever ces restrictions, notamment pour la traduction, la réimpression et la vente de cet ouvrage dans d'autres continents.

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos.....	9
Introduction générale.....	13

PREMIÈRE PARTIE

du V^e siècle à 1920

Naissance et développement de l'Église maronite

1. Du V^e au XII^e siècle.....	19
1.1. <i>Autour de saint Maron</i>	20
1.1.1 La Syrie dans l'Antiquité tardive	20
1.1.2 Maron : vie et mort d'un vénéré fondateur	21
1.1.3 La foi des disciples de saint Maron. Contexte d'émergence	22
1.2 <i>Naissance et développement du patriarcat maronite</i>	25
1.2.1 Jean Maron et la fondation du patriarcat.....	25
1.2.2 Les communautés maronites face à l'invasion arabe.....	26
1.2.3 Organisation de l'Église maronite.....	27
2. La Syrie, du XII^e au XVI^e siècle.....	37
2.1 <i>Jusqu'à la fin du royaume latin, en 1291</i>	37
2.1.1 'Omayyades et Abbassides.....	37
2.1.2 Arrivée des Croisés	38
2.1.3 Relations entre Rome et l'Église maronite	38
2.1.4 Émigration vers Chypre	39
2.2 <i>Les Mamelouks égyptiens, de 1291 à 1516</i>	39
2.2.1 Incidences sur l'Église maronite	40
2.2.2 Relations avec Rome	40

2.2.3 L'Église maronite s'installe à <i>Qannoubîn</i>	41
3. De 1516 à 1920 : focus sur l'Empire ottoman	43
3.1 <i>De 1516 à 1840</i>	43
3.1.1 Contexte général	43
3.1.2 Le rôle des patriarches maronites	45
3.1.3 Étienne Douaihi, le patriarche du XVII ^e siècle.....	46
3.1.4 Le synode du Mont-Liban en 1736	47
3.1.5 L'affaire Hendiyé	49
3.2 <i>De 1840/60 à 1920 : la guerre civile, causes et conséquences</i>	<i>50</i>
3.2.1 De 1918 à 1920.....	52
3.2.2 Le protectorat de la France	52
3.2.3 Situation de l'Église maronite.....	53
3.3 <i>La Montagne libanaise sous l'Empire ottoman</i>	<i>54</i>
3.3.1 L'empire ottoman fut divisé en gouvernements	56
3.3.2 Deux grandes dynasties de la Montagne libanaise	58
3.3.3 Qui était Bachir II le Grand ?	61
3.3.4 Dans quel contexte Bachir II évolua-t-il ?	64
3.3.5 Les événements de 1840-1860, et leurs conséquences	68
3.3.6 De 1914 à 1920.....	70
Conclusion de cette première partie	73

DEUXIÈME PARTIE

De 1920 à 1943, vingt-trois années décisives

4. De 1920 à 1926 : Rôle politique actif de l'Église maronite	77
4.1 <i>Introduction</i>	77
4.2 <i>Quelle identité pour l'État libanais ?</i>	<i>78</i>
4.2.1 Difficultés internes et externes	79
4.2.2 Les forces en présence	80
5. De 1926 à 1943 : Constitution et Pact national	85
5.1 <i>Introduction</i>	85

5.2 <i>Le Pacte National de 1943</i>	86
5.2.1 Description et but.....	86
5.2.2 Difficultés internes d'application.....	88
5.2.3 La laïcité : une solution ?	88
Conclusion de cette deuxième partie.....	91

TROISIÈME PARTIE

Regard analytique sur quinze siècles d'Histoire

6. Enseignements et valeurs : l'expérience de quinze siècles.....	95
6.1 <i>D'une montagne-refuge à la constitution d'une nation</i>	95
6.1.1 L'histoire de la Montagne libanaise : un sanctuaire de la résistance maronite	95
6.1.2 La Montagne libanaise, un haut lieu de négociations	97
6.2 <i>Crises successives, et naissance de l'exception libanaise</i>	97
6.2.1 Des crises, des ingérences et des accords	97
6.2.2 Le Liban, une exception chrétienne au Moyen-Orient	98
6.3 <i>Le Liban, entre coexistence pacifique et risques d'implosion</i>	99
6.3.1 Une histoire commune	99
6.3.2 Le « Pays des Cèdres », pays de la paix interconfessionnelle ?	100
Conclusion de cette troisième partie.....	105

Conclusion générale.....	107
Bibliographie.....	111
Annexes.....	117
Lexique	125

Remerciements

Je remercie sincèrement toutes les personnes qui m'ont aidé à réaliser ce travail, dont les plus hautes autorités de l'Église maronite au Liban, l'Université de Genève et ma très chère famille.

Avec un clin d'œil particulièrement à mon épouse, pour sa patience illimitée et ses traductions bienvenues de l'arabe vers le français.

Merci à tou(te)s. Vos aides diverses et complémentaires m'ont permis de bonifier cette recherche, qui porte sur quinze siècles de l'histoire mouvementée du Liban.

AVANT-PROPOS

Origine et choix du sujet

Nous avons choisi d'étudier l'Église libanaise et son influence sur la création de l'État du Liban. Des motifs professionnels et personnels nous ont donné l'occasion de vivre plusieurs années au Liban, et plus particulièrement dans la Montagne libanaise chrétienne. À partir d'une expérience vécue sur les lieux et à travers plusieurs voyages dans la région, nous avons remarqué qu'au Liban, contrairement à d'autres pays, il y a peu de différences entre l'institution « Église maronite » et les fidèles maronites, car ils forment une unité dont la tête est le patriarche et le corps les Maronites. Le patriarche est le chef de l'Église maronite qui s'appuie sur ses fidèles, et ceux-ci respectent leur patriarche qui les guide.

Partant de cette expérience sur place, il nous a semblé pertinent d'étudier en profondeur l'organisation de cette Église maronite, et de voir l'incidence de celle-ci sur la construction de l'État libanais ; ceci nous a obligés à remonter à l'origine de l'Église maronite dès le V^e siècle en Syrie, puis à nous intéresser à son développement dans la Montagne libanaise¹, cette période de l'histoire pouvant éclairer le Liban d'aujourd'hui.

C'est dans ce Moyen-Orient, composé d'une forte prédominance du religieux dans les rapports entre groupes que le Liban, avec ses réalités géopolitiques et ses enjeux stratégiques, a pris forme.

¹ La Montagne libanaise est constituée par le Mont-Liban. Ce relief terrestre représente tout un symbole et est le refuge des maronites.

Nous tenons aussi à préciser que le but de cette recherche se limite volontairement au rôle joué par l'Église maronite dans la construction du Liban jusqu'au Pacte National de 1943. Nous ne disons pas que l'Église maronite a été le seul acteur de l'histoire du Liban, et ne la comparons également pas à d'autres communautés.

Une autre recherche pourrait compléter celle-ci, concernant par exemple le rôle de la Communauté musulmane sunnite, ou celui joué par les Druzes (chiïtes).

Cet ouvrage n'est donc pas une histoire comparée entre les divers acteurs ayant joué un rôle dans la Montagne libanaise jusqu'à la création du Liban en 1920². Elle est axée sur un acteur principal : l'Église maronite, qui pendant quinze siècles a concrètement témoigné d'une importance largement supérieure à une simple présence ecclésiastique.

Finalement, nous voulons contribuer, par cette étude, à mieux saisir l'articulation Église-État à travers le rôle joué par l'Église maronite dès le V^e siècle dans la Montagne libanaise, puis son implication décisive dans la création de l'État du Liban à l'orée du XX^e siècle.

Avertissement

L'auteur tient à souligner qu'il a réalisé cet ouvrage à travers ses expériences et connaissances personnelles, n'étant pas libanais et ne parlant pas arabe.

Ayant travaillé cinq années - agrémentées par des voyages personnels - au Moyen-Orient pour une ONG basée à Genève, l'auteur a eu l'occasion d'apprendre à connaître les pays suivants (classés par ordre alphabétique) : Chypre, Irak, Iran, Israël, Jordanie, Liban, Syrie, Turquie.

Cette connaissance générale du Moyen-Orient l'a beaucoup aidé à mieux cerner la problématique spécifique du Liban, à travers le prisme

² Voir carte, en annexe n° 2.

de l'Église maronite ; il a aussi pu rencontrer les plus hautes autorités de celle-ci au Liban, ce qui a été très aidant.

Le fait de ne pas être issu de cette partie du monde a permis à l'auteur de garder la distance nécessaire par rapport aux événements, afin d'analyser ceux-ci de manière aussi objective que possible.

C'est volontairement aussi que l'auteur s'est arrêté à l'année 1943, laissant ainsi la porte ouverte pour une autre recherche, qui concernerait les années 1943 à aujourd'hui et compléterait utilement celle proposée ici.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Cette recherche suit les événements historiques - du V^e au XX^e siècle - qui ont marqué la Montagne libanaise d'abord, puis le Liban dès 1920. Nous allons découvrir quel est le rôle joué pendant ces quinze siècles par l'Église maronite, qui sera notre fil conducteur à travers les nombreuses difficultés internes et externes de cette région³.

Selon l'histoire de l'Église maronite, son origine remonte à saint Maron⁴ qui vivait près du fleuve Oronte, alors situé en Syrie. Nous examinerons de prime abord la situation de cette partie de la Syrie dans laquelle le fondateur et ses disciples vécurent, et quel était le contexte christologique dans lequel ils s'inscrivirent.

Nous verrons comment s'est développée l'ecclésiologie du patriarcat maronite, ainsi que l'organisation très structurée de l'Église maronite. Cette disposition interne avec à sa tête un patriarche puissant fut une caractéristique déterminante pour la survie de l'Église maronite dans les premiers siècles de son existence. Le pouvoir très étendu du patriarche sera largement évoqué, ce qui nous permettra de comprendre comment et pourquoi il a été un personnage clé dans l'histoire de l'Église maronite.

Nous décrirons ensuite la Syrie du XII^e au XVI^e siècle, en prenant connaissance des événements externes qui ont influé sur la Montagne libanaise, à savoir l'arrivée des Croisés (Francs), puis celle des Mame-

³ Le mot « Liban » est cité plus de septante fois dans les écrits bibliques.

⁴ Pour certains auteurs, saint Maron serait un « mythe » nécessaire au fondement identitaire des maronites. En ce sens : Chabot Jean-Baptiste, *les origines de la légende de saint Maron*, Mémoires de l'Institut national de France, tome 43, 2^o partie, 1951, pp. 1-19.

louks (Égyptiens), et nous constaterons que si les Croisés furent accueillis favorablement par l'Église maronite, ce ne fut pas le cas des Mamelouks. L'arrivée d'un nouveau conquérant, l'Empire ottoman, de 1516 à 1920, permit à la Montagne libanaise de maintenir une certaine indépendance grâce à l'efficacité de deux grandes dynasties jusqu'en 1840. À cette date, druzes⁵ et maronites s'affrontèrent pour prendre le pouvoir sur la Montagne libanaise, ce qui motiva l'intervention de troupes étrangères, notamment françaises. De ce fait, une paix imposée régna jusqu'à la Première Guerre mondiale, qui mit fin à l'occupation de l'Empire ottoman. En effet, ce dernier ayant lié son destin militaire à celui de l'Allemagne, il fut morcelé lors de la Conférence de Paris de 1920. En conséquence, la Montagne libanaise s'en trouva libérée ; ce fut le moment favorable pour l'Église maronite qui joua - à travers son patriarche - un rôle prépondérant dans la construction du Liban, particulièrement lors de la Conférence de Paris. C'est en effet le patriarche maronite qui représenta toutes les communautés de l'État libanais en construction, face aux pays européens victorieux de la guerre.

La deuxième partie traite de l'intervalle 1920-1943. Cette période est concernée par l'établissement de la première Constitution libanaise, inspirée par celle de la troisième République française. Ce fut l'époque où le président maronite était bien puissant et tenait de manière exclusive les rênes du pouvoir (1920-1926). Puis, à partir de 1926 jusqu'en 1943, un changement dans l'équilibre des forces en présence sera marqué par la montée en puissance des musulmans sunnites, qui finiront par s'allier aux maronites pour expulser les troupes françaises. Il s'ensuivit

⁵ Les Druzes sont définis comme une secte musulmane issue du chiisme. Géographiquement, ils sont établis au sud et dans la Montagne libanaise (voir carte, annexe 3). Historiquement, deux ismaéliens auraient fondé la secte des druzes vers l'an mille, ce qui indique que ceux-ci étaient déjà présents à l'arrivée des Croisés. La doctrine druze est une sorte de synthèse entre différents courants religieux et intellectuels, imbibée de la philosophie platonicienne et influencée par les religions orientales de Perse et de l'Inde.

une période difficile pour le Liban fraîchement créé, faite de suspensions de la Constitution et de blocages des institutions. Néanmoins, après dix-sept ans d'incertitudes politiques, la voie vers l'indépendance s'ouvrit, et le Pacte National de 1943 créa le Liban tel qu'il apparaît de nos jours (2020).

La troisième partie est analytique. Ces deux périodes (1920-26, 1926-43) et leurs dynamiques propres ont été décisives dans la création du Liban. Ainsi, l'Église maronite a toujours composé avec des conflits internes et externes pour survivre : l'invasion musulmane, puis l'arrivée des Croisés suivie de celle des Mamelouks, de l'Empire ottoman et finalement le mandat français. Elle fut aussi confrontée à des dissensions internes avec les Druzes dans la Montagne libanaise en 1840-1860.

Comment toute cette succession de conflits, guerres et compromis interpelle-t-elle la Montagne libanaise de cette période ? Il est intéressant d'en faire une relecture, afin de comprendre l'impact de ce moment important dans la construction du Liban.

PREMIÈRE PARTIE

DU V^E SIÈCLE À 1920 NAISSANCE ET DÉVELOPPEMENT DE L'ÉGLISE MARONITE

1.

DU V^E AU XII^E SIÈCLE

L'Église maronite s'est géographiquement implantée au nord de la Montagne libanaise, dans une étroite bande de terre le long de la mer, ce qui correspond à la région placée directement au nord de Beyrouth. Politiquement, la Montagne libanaise - située à la lisière de l'Orient arabe et au croisement de l'Orient et de l'Occident - avait une structure sociale pluraliste qui la distinguait de son environnement géographique régional⁶. Comme toute région qui forme un pont entre deux continents, elle fut envahie : Babyloniens, Hittites, Grecs, Romains, Byzantins, Arabes, Ottomans - entre autres - l'occupèrent.

La première partie de cette recherche se limite à 1920, car c'est jusqu'à cette date que l'Église maronite eut une grande influence sur la construction du Liban. Les différents groupes qui ont peuplé cette Montagne libanaise avaient chacun ses particularismes, entretenant des liens étroits avec leurs croyances religieuses. Néanmoins, ils réussirent longtemps à coexister dans la Montagne libanaise, la communauté chrétienne au nord et les Druzes au sud de celle-ci⁷. Religieusement, l'Église maronite est une communauté monastique.

⁶ P. Dib, *Histoire des maronites*, Beyrouth, éd. 2001, introduction, pp. XI-XVII.

⁷ A. Hokayem, *L'équilibre confessionnel dans la vie politique au Liban*, dans « La nouvelle société dans la perception des *fa'alayat* des communautés chrétiennes », Kaslik-Liban, 1984, tome III, p. 5.

1.1. Autour de saint Maron

Les Maronites sont traditionnellement connus dès le V^e siècle. Mais pour bien comprendre l'histoire de ce peuple, il est intéressant de rappeler le contexte politique et religieux de la Syrie au V^e siècle, puisque c'est de là que proviennent les Maronites. À cette époque, l'Empire romain englobait la Syrie.

1.1.1 La Syrie dans l'Antiquité tardive

Dès le III^e et jusqu'au V^e siècle de l'Empire⁸, l'empereur romain devint un monarque tout puissant ; Dioclétien réorganisa le pouvoir et divisa le monde romain en deux parties : l'empire d'Orient et l'empire d'Occident. Puis il associa en 293 à chaque empereur - appelé Auguste - un « aide » nommé César, ce qui s'appela une tétrarchie⁹. Les provinces furent réunies en diocèses avec un chef, et devinrent des préfectures ; par exemple, la préfecture d'Orient comprenait quatre diocèses, dont celui d'Orient ; ce diocèse d'Orient correspondant au patriarcat d'Antioche, les chefs religieux de cette circonscription portèrent depuis le titre de « Patriarche d'Antioche¹⁰ et de tout l'Orient ».

Quant à la Syrie, elle fut réorganisée dès le IV^e siècle par les Romains : Syrie première (métropole¹¹ Antioche), seconde (métropole

⁸ Dioclétien (245-313) fut empereur (dès 284). L'Empire dura en Occident jusqu'en 476 ; mais en Orient, il se maintint jusqu'en 1453 et s'appela empire byzantin après Justinien (527-565).

⁹ Forme de gouvernement dans laquelle le pouvoir est partagé entre quatre personnes. Ce système de gouvernance fut mis en place pour faire face aux invasions barbares.

¹⁰ NT, Actes 11, 26 : à Antioche fut donné pour la première fois, le nom de chrétiens aux disciples.

¹¹ Capitale régionale. Hiérapolis, par exemple, était proche de l'actuelle ville Syrienne d'Alep.

Apamée), et troisième (métropole Hiérapolis) ; c'est dans la Syrie seconde que naquit l'Église maronite.

Cette Syrie seconde s'étendait géographiquement au nord d'Émèse (actuelle ville de Homs) ; c'est de là que se répandirent les Maronites vers la Phénicie libanaise (dont la métropole était Damas), jusqu'à la conquête arabo-musulmane en 640 sous le calife 'Omar ; celui-ci nomma le premier gouverneur arabe de la Syrie, *Mo'âwiah*, qui devint calife en 660 et fonda la première dynastie musulmane des 'Omeiyades avec Damas pour capitale. Cette dynastie garda le pouvoir pendant environ un siècle jusqu'en 750 (sauf au sud de l'Espagne où les 'Omeiyades se maintinrent avec le califat de Cordoue, (756-1236)¹².

1.1.2 Maron : vie et mort d'un vénéré fondateur

Le nom « maronite » vient de Maron (ou Maroun), un anachorète qui menait une vie ascétique de la fin du IV^e siècle au début du V^e, dans la région d'Apamée¹³. Selon Théodoret de Cyr¹⁴, saint Maron vivait une existence solitaire de pénitence et de prière, dont la notoriété fut grandissante dans la contrée, peut-être à cause des « miracles » qui attiraient

¹² Aux 'Omeiyades succédèrent les Abbassides (750-1258) d'origine iranienne, qui transférèrent à Bagdad la capitale de l'Islam ; mais leur empire s'effrita à cause de divisions internes et de l'arrivée par l'est des Mongols (prise de la Syrie et de l'Irak en 1256-1260). Vinrent ensuite les Mamelouks égyptiens (1260-1516), puis les Ottomans (1516-1918).

¹³ Apamée (Aphemiah), actuellement '*Qal'at al-Madhik* était le chef-lieu de la Syrie seconde, dans la vallée de l'Oronte.

¹⁴ Theodoret (369-459) était l'évêque de Cyr - petit diocèse dépendant de la métropole Hiérapolis - et fut l'unique biographe de saint Maron. Il ne nous renseigne cependant ni sur la date de naissance de saint Maron, ni sur celle de la mort de celui-ci.

de grandes foules¹⁵. Théodoret mentionne que saint Maron était un prêtre doué d'une connaissance supérieure.

Lorsque le « saint homme » mourut au V^e siècle – vers 410 semble-t-il – ses fidèles élevèrent en 452 un monastère à sa mémoire aux environs d'Apamée ; ce monastère était probablement proche de l'église de saint Maron, et fut un lieu de pèlerinage. Ses moines et disciples devinrent le centre de l'Église maronite, au monastère dédié à saint Maron. C'est de ce lieu que les moines maronites partirent pour évangéliser, au VI^e siècle. Le monastère de saint Maron – berceau de l'Église maronite – joua ainsi un rôle important dans le diocèse de la Syrie seconde, sa destruction datant probablement du début du X^e siècle ; comme c'était le siège du patriarcat maronite, celui-ci fut transféré dans la Montagne libanaise en 939.

1.1.3 La foi des disciples de saint Maron. Contexte d'émergence

La Syrie chrétienne souffrait dès le V^e siècle des querelles religieuses relatives à la nature du Christ : les discussions christologiques consistaient à savoir si le Christ était à la fois Dieu et homme, avait deux natures (divine, humaine) ou une seule.

Deux écoles doctrinales s'opposaient à ce sujet :

- Celle d'Antioche, qui distinguait ces deux natures, ce qui ouvrit la voie au nestorianisme, pour qui existent deux personnalités indépendantes dans le Christ, mais unies par un lien permanent. En 431, le concile d'Éphèse condamna Nestorius ; l'Église nestorienne se réfugia alors en Perse¹⁶.

¹⁵ Au sujet de Théodoret de Cyr : Naaman, Paul, *Théodoret de Cyr et le monastère de Saint Maroun*, collection Bibliothèque de l'Université Saint-Esprit-Kaslik, III, Librairie du Liban, Beyrouth, 1971.

¹⁶ Nestorius, patriarche de Constantinople (428-431) fut déposé puis exilé.

- Celle d'Alexandrie, qui insistait sur l'union des deux natures (divine et humaine) : le monophysisme (une seule nature) ; mais celui-ci connut des divergences internes et fut condamné par le concile de Chalcédoine (451), qui proclama que Jésus-Christ est à la fois « vrai Dieu et vrai Homme », et qu'il unit en sa personne les deux natures : divine et humaine.

1.1.3.1 Le monophysisme ?

Le monophysisme est une doctrine qui affirme l'union du divin et de l'humain dans le Christ en une seule nature. La question se posa de savoir si les disciples de saint Maron étaient monophysites ?

Les moines maronites - qui jouissaient dans leur région d'un grand prestige - combattaient le monophysisme ; ils soutenaient l'orthodoxie¹⁷, aux VI^e et VII^e siècles, partisans du quatrième concile œcuménique de Chalcédoine (451)¹⁸ et du Pape Léon le Grand¹⁹ (440-461). Ils n'étaient donc certainement pas monophysites.

1.1.3.2 Le monothélisme ?

Selon le monothélisme, l'union morale des deux volontés dans le Christ correspond à une seule volonté. La discussion relative à l'existence de deux volontés dans le Christ ne semble pas être parvenue en Syrie avant l'année 727, soit un siècle après le début du monothélisme à Byzance, vers 616.

¹⁷ Doctrine conforme au dogme, ici relatif aux deux natures du Christ, dans l'unité d'une seule personne.

¹⁸ Convoqué par l'Empereur byzantin Marcien, le quatrième concile œcuménique a réuni exceptionnellement 343 évêques, dont quatre occidentaux. Il a condamné le monophysisme et précisé la notion de personne divine.

¹⁹ Léon le Grand fut Pape de 440 à 461. Il est considéré comme saint et docteur de l'Église par l'Église catholique romaine, et s'est illustré dans les controverses christologiques. Il a exprimé sa position doctrinale dans le *Tome à Flavien*, qui fut adoptée en tant que doctrine orthodoxe au Concile de Chalcédoine en 451.

Comme les conciles du VII^e siècle sur la question du monothélisme ne font aucune mention de cette doctrine en Syrie, et que ce silence est significatif, il apparaît que - au VII^e siècle - le monothélisme n'était vraisemblablement pas encore parvenu en Syrie ; celle-ci, troublée à l'intérieur et menacée de l'extérieur²⁰, était demeurée à l'écart des discussions christologiques de Byzance. Or, à cette période, l'Église maronite s'était déjà développée. L'anachronisme semblant attesté, tout porte à croire que les Maronites n'étaient vraisemblablement pas monothéistes.

Une question pouvait alors se poser : comment les Maronites ont-ils « accueilli » ce monothélisme ?

Il faut ici rappeler que le VI^e concile²¹ n'avait pas encore été promulgué en Syrie ; ce sont donc les définitions des cinq premiers qui s'y appliquaient, et plus particulièrement celles du V^e concile (Constantinople II). En conséquence, la situation prévalant alors en Syrie se limitait aux rivalités existantes entre les diverses confessions chrétiennes du patriarcat d'Antioche : Chalcédoniens, Nestoriens et Jacobites. Les Maronites étant restés pro-chalcédoniens, ce n'est que beaucoup plus tard, vers 1099 lorsque les premiers Croisés arrivèrent dans la Montagne libanaise, que les Maronites apprirent par eux la doctrine du VI^e concile²². Ils confessèrent alors rapidement le dogme des deux volontés, qui s'accordait avec leur propre tradition²³ ; ce faisant, ils témoignèrent de

²⁰ Aux VI^e et VII^e siècles, la Syrie était dévastée par des troubles en tous genres : attaques de l'extérieur (des Perses) et de l'intérieur (tueries, complots). Ce n'est que vers la moitié du VII^e siècle que l'autorité syrienne fut rétablie.

²¹ Celui de Constantinople III en 680, dont l'action principale fut dirigée contre les monothéistes.

²² Qui ne dit pas un mot de saint Maron ou des maronites.

²³ En confession de foi avec les Francs-Croisés.

leur fidélité à l'Église de Rome²⁴. C'est dans cet univers complexe que naquit et se développa l'ecclésiologie²⁵ maronite.

1.2 Naissance et développement du patriarcat maronite

1.2.1 Jean Maron et la fondation du patriarcat

Depuis la mort du dernier patriarche Anastase II (609), l'Église d'Antioche demeurait sans patriarche ; ceci peut s'expliquer par l'invasion arabe dans toute la région, qui compliquait les communications internes en Syrie ; ce n'est qu'en 742 que le patriarche suivant, Etienne III, put s'installer à Antioche ; mais les circonstances politiques rendirent cette fonction illusoire.

C'est dans cette époque troublée que les Maronites prirent la décision d'élire leur propre patriarche, vers 745-6²⁶. Ainsi, au VIII^e siècle, apparut le premier²⁷ patriarche maronite dans l'histoire, Jean Maron²⁸, qui porta dès lors le titre d'Antioche. Cette création d'un patriarcat pour l'Église maronite devenue autocéphale s'expliqua donc par la vacance de fait - depuis plus d'un siècle - d'un patriarche de l'Église d'Antioche²⁹.

²⁴ Pour approfondir cette question : P. Dib, *Histoire des maronites*, tome I, éd. 2001, Beyrouth, pp. 27-58.

²⁵ Du grec *ekklesia* (assemblée, Église) et *logos* (discours). Partie de la théologie qui traite de la nature et des aspects de l'Église en référence à Jésus-Christ.

²⁶ Denys de Tell-Mahré, dans *Michel le Syrien*, texte, t. IV, p.467 ; trad., t. II, p. 511 : « Les maronites restèrent comme ils sont encore aujourd'hui : ils ordonnent un patriarche et des évêques de leur couvent ».

²⁷ Selon la liste des patriarches maronites établie par Etienne Douaïhi jusqu'à lui-même (1670-1704), publiée par Rachid Chartoûni sous le titre : *Chronologie des patriarches maronites*, Beyrouth, 1902,

²⁸ À ne pas confondre avec saint Maron, fondateur de l'Église maronite.

²⁹ Par ailleurs, cette institution n'a jamais été mise en doute, à ce jour, par le Saint-Siège (Rome).

1.2.2 Les communautés maronites face à l'invasion arabe

Ne pouvant s'installer à Antioche en raison des circonstances politiques défavorables, les premiers patriarches – qui gouvernaient alors seuls³⁰ – s'établirent au monastère de saint Maron (Syrie), puis à l'intérieur de la Montagne libanaise dès 939 dans les couvents de la vallée de la *Qadisha*, et plus particulièrement à *Qannoûbin*³¹.

C'est ainsi autour d'un foyer religieux que les Maronites se réunirent, avec des chefs religieux investis d'attributions purement temporelles leur conférant un immense prestige, et envers qui les Maronites exprimèrent leur attachement par leur fidélité³². Cette situation donnait au patriarche une certaine indépendance, et une liberté d'action dont ne disposaient pas les chefs des autres communautés chrétiennes d'Orient³³. Clercs et fidèles s'en remettaient à leur(s) chef(s) religieux pour toute question ecclésiastique ou civile. Ainsi apparaît-il que, au X^e siècle, vie religieuse et vie civile sont très fortement liées chez les maronites³⁴ du Liban.

³⁰ Dès 1736, le patriarcat fut divisé en diocèses (éparchies). Dans les Églises chrétiennes d'Orient, l'éparchie correspond au diocèse (territoire placé sous la juridiction d'un évêque) de l'Église latine.

³¹ Il est vrai qu'à part leurs noms, on connaît peu de choses de la vie des premiers patriarches ; cela pourrait s'expliquer par la succession d'événements conflictuels ayant marqué la Montagne libanaise, au cours desquels - si documents il y a eu - ils auraient probablement disparu.

³² Selon R. Ristelhueber, *Les traditions françaises au Liban*, Paris, 1925, pp. 39-40 : « fortement groupés autour de leur clergé et de leur patriarche, les maronites constituent donc un petit peuple d'une essence très particulière. La Vallée Sainte de la Qadisha... et le monastère patriarcal de Qannoûbin... résument leur histoire ».

³³ Par exemple, sous l'Empire ottoman, les patriarches maronites étaient dispensés d'obtenir le « firman » (diplôme de reconnaissance et d'investiture).

³⁴ Même aujourd'hui, il y a peu d'événements importants au Liban sans que le patriarche n'y soit mêlé.

Qu'en est-il de l'expansion et de l'émigration des communautés maronites ?

À l'origine, celles-ci se trouvaient en Syrie seconde, autour d'Apamée, puis elles s'étendirent dans la vallée de l'Oronte et plus particulièrement vers Émèse (Homs aujourd'hui)³⁵, mais aussi à Alep et à Antioche. À la suite de l'arrivée des Arabes, les Maronites quittèrent les rives de l'Oronte pour se réfugier dans les montagnes du nord du Mont-Liban³⁶, vers la fin du VII^e siècle. Ils y fondèrent leurs premières églises (par exemple à *Ehden*, bâtie en 749), et l'émigration majoritairement vers la Montagne libanaise s'accrut.

Dans le même temps, une émigration minoritaire se dirigea vers l'île de Chypre, située à environ cent vingt kilomètres des côtes libanaises. Quant aux communautés maronites restées près de l'Oronte, elles disparurent progressivement³⁷.

L'Église maronite s'organisa dans le temps et dans l'espace, car sa structure extrêmement hiérarchisée et centralisée lui permit de survivre puis de se développer malgré un environnement hostile. Elle était ainsi prête à jouer un rôle prépondérant dans le processus de création du Liban, dans lequel le patriarche représenta une figure centrale.

1.2.3 Organisation de l'Église maronite³⁸

L'Église maronite s'organisa autour de la structure suivante :

La hiérarchie ecclésiastique ;

La liturgie maronite ;

La vie religieuse.

³⁵ Ville située à 150 kilomètres au nord de Damas.

³⁶ H. Lammens, *Le Liban*, t. II, pp. 29, 51-52.

³⁷ H. Lammens, *La Syrie*, t. II, p.16 (note 125).

³⁸ Note de l'auteur: ce chapitre est un peu technique.

1.2.3.1 La hiérarchie ecclésiastique

L'Église catholique maronite - qui prit naissance dans le diocèse d'Antioche - est fortement hiérarchisée. Elle s'est construite progressivement, depuis l'arrivée des Croisés (1099) jusqu'au synode du Mont-Liban en 1736 qui en codifia l'organisation. Elle continua d'évoluer ensuite - en accord avec Rome - mais surtout sous la direction du patriarche, le chef suprême. C'est donc lui, le patriarche, qui décidait tout, aux niveaux religieux, politique et social. Essayons de saisir cette organisation complexe, car la hiérarchie de l'Église maronite est composée d'ordres et de dignités.

Il y a trois ordres mineurs, et trois ordres majeurs :

Les Ordres Mineurs sont le chantre-psalmiste ; le lecteur ; le sous-diacre.

Ce qui caractérisait cet ordre mineur (chantre, lecteur et sous-diacre), c'est qu'il n'était pas soumis au célibat, celui-ci concernant l'ordre majeur. Un sous-diacre pouvait ainsi se marier³⁹, même après l'ordination, et mener de pair ministère paroissial et vie conjugale.

Quant aux clercs⁴⁰, ils étaient mariés - ou non - jusqu'à la fondation du Collège de Rome qui confirma cette pratique, et depuis les clercs sont autorisés à être mariés (ce n'est pas un obstacle dirimant⁴¹), mais ils ne le sont majoritairement pas.

Les trois Ordres Majeurs sont le diacre, le prêtre et l'évêque⁴².

Le deuxième ordre est la prêtrise. C'est au synode du Mont-Liban (1736) que fut adoptée la pratique consistant à placer un prêtre par cir-

³⁹ Néanmoins, il ne pouvait être promu à l'ordre majeur que si - avant le mariage - son épouse était vierge : synode du Liban, III, II, 3.

⁴⁰ Un clerc est un laïc travaillant dans une église (maronite).

⁴¹ Empêchement juridique qui annule un mariage.

⁴² Dans l'Église maronite, le premier Ordre Majeur est le diaconat. Par exemple, le diacre distribue l'eucharistie aux autres diacres ainsi qu'au peuple, mais jamais aux prêtres.

conscription paroissiale, bien que cet usage ait nécessité du temps pour s'établir dans l'Église maronite.

Dans l'épiscopat⁴³, il y a deux sortes d'évêques : les résidentiels et les titulaires.

Concernant les évêques résidentiels, le synode du Mont-Liban répartit huit éparchies-diocèses, mais cette situation fut contestée et son application retardée. Le choix de l'évêque appartenait au patriarche, avec l'assentiment des évêques⁴⁴ (vote à la majorité des voix de ceux-ci), le nombre quant au choix des évêques étant limité au nombre de sièges. Concernant les évêques titulaires, la procédure est similaire, mais leur nombre n'est pas déterminé car ils ne dépendent pas d'un diocèse. C'est le patriarche qui leur remet les lettres synodales les autorisant à prendre possession de leur siège. Dans la loi ancienne, Rome n'intervenait pas dans le choix des évêques⁴⁵.

Les quatre dignités sont l'archidiaconat ; l'ensemble composé du « périodeute », de l'archiprêtre et du « chorévêque⁴⁶ » ; l'archevêque ; le patriarche. L'archidiaconat désigne tout diacre qui est en principe aussi archidiacre (mêmes prérogatives).

Quant aux archevêques : tous les évêques sont investis de ce titre honorifique depuis 1736, puisque les évêques sont alors directement soumis au Patriarche⁴⁷. Il y avait à l'origine quatre patriarches en Orient : à Alexandrie, Antioche, Constantinople et Jérusalem. Au V^e siècle, le patriarcat d'Antioche comprenait déjà quinze diocèses.

⁴³ Ensemble des évêques.

⁴⁴ Synode du Liban, III, IV, 15.

⁴⁵ Mais, depuis 1957, les noms des candidats doivent être communiqués au Saint-Siège et agréés par lui. Voir *Motu Proprio* de Pie XII « *Cleri sanctitati* » du 02/6/1957 (can. 252-255).

⁴⁶ L'Église maronite adopta dès l'origine les périodeutes et les chorévêques, puis elle introduisit les archiprêtres. Mais ces trois dignités sont plutôt honorifiques qu'effectives.

⁴⁷ Synode du Liban, III, IV, 14.

Le patriarche est l'autorité suprême de l'Église maronite. Seul le Pape romain lui est supérieur, et son titre complet est « Patriarche d'Antioche et de tout l'Orient ». Le choix du patriarche se faisait par élection, selon des modalités diverses et en fonction de la situation, jusqu'en 1736 où le synode du Mont-Liban fixa les modalités de l'élection⁴⁸.

Selon P. Dib qui cite le synode du Mont-Liban : « Le synode du Mont-Liban détermine les limites de sa juridiction en ces termes : Nos anciens patriarches, dit-il, du jour où la nation maronite s'est séparée des autres peuples d'Orient, ont non seulement porté le titre et le nom du patriarche d'Antioche, mais aussi exercé une pleine juridiction patriarcale sur les métropolitains, les évêques, les prêtres, les clercs et les laïques de la nation maronite, tant dans le district du patriarcat d'Antioche que dans les autres régions de l'Orient. Nous ordonnons⁴⁹ donc à tous et à chacun des maronites de Syrie, de Phénicie, du Liban, de Palestine, de Chypre, d'Égypte et de toutes autres provinces et localités d'Orient⁵⁰ ».

Quant aux droits et privilèges du patriarche, c'est le Synode du Mont-Liban qui les énumère exhaustivement et que nous citons entièrement en annexe⁵¹, car ils soulignent l'importance du patriarche. En voici l'essentiel : le patriarche maronite est l'autorité supérieure religieuse et sociopolitique, ses attributs sont multiples (chiffres 1, 3, 4 et 5 par exemple) ; seul le Pape romain lui est supérieur (ch. 2, 9, 14, 17) ; il dirige les évêques (ch. 7, 8, 10, 12, 13, 18) ; il veille à la pureté de la foi (ch. 11) et au respect de la discipline (ch. 15) ; il est seul compétent pour décider de certains droits (ch. 20, 21, 22). Nous constatons ici les immenses pouvoirs du patriarche à la tête de son Église, seul le Pape romain lui étant supérieur. Cette hiérarchie pyramidale permet à l'Église

⁴⁸ Note de l'auteur : ordonner signifie consacrer par ordination.

⁴⁹ Synode du Liban, III, VI, 8, cf. 7, s.5, 10, ss. 22, 17, et ss. 18.

⁵⁰ Voir note 46.

⁵¹ Voir l'annexe 5.

maronite, inféodée à son patriarche, de résister à toutes les pressions - internes ou externes - la menaçant, malgré son grand isolement. Notons encore que lorsque le patriarche décède, c'est l'assemblée des évêques qui élit en son sein le patriarche suivant ; après cette élection, elle envoie au Pape romain le scrutin, pour obtenir confirmation et donc le pallium. Pour la liste des septante trois (soixante-treize) patriarches depuis Jean Maron jusqu'à 1943 : se référer à J. Mahfouz, *Précis d'histoire de l'Église maronite*, Kaslik, Liban, 1985, pages 48 à 68.

12.3.2 La liturgie maronite

Elle est au centre de toute la vie monastique ecclésiale. Elle marque l'attachement du fidèle à Dieu ; son but est de louer Dieu, en s'unissant à lui. Le rite maronite utilise la langue syriaque, et l'arabe pour certaines parties ; il fait partie des liturgies syriennes du patriarcat d'Antioche. Cette liturgie se distinguait nettement à l'origine de la liturgie latine, mais le rite maronite fut influencé par Rome dès l'arrivée des Croisés (1099) ; l'influence occidentale s'exerça progressivement, pour s'imposer à la fin du XVI^e siècle. Les artisans de cette latinisation furent le Pape, les missionnaires et les évêques maronites du Collège de Rome. Le résultat de cette incursion toucha les principaux livres liturgiques suivants :

Le missel⁵². C'est le nombre élevé des anaphores⁵³ qui différencièrent le rite syrien maronite de la liturgie latine⁵⁴.

⁵² Livre qui contient les textes de la liturgie de la messe.

⁵³ Anaphore : ce qui constitue le centre, le corps, le canon.

⁵⁴ D'autant plus que jusqu'à la fin du XVI^e siècle - les missels étant manuscrits - il était aisé de les compléter, ou de les modifier. Mais l'apparition de l'imprimerie globalisa les pratiques avec une première édition du missel réalisée à Rome en 1592 (dont 200 exemplaires amenés au Liban) ; puis d'une seconde édition romaine en 1716, et d'une troisième en 1762-1763. L'Église maronite adopta également ornements et hosties de l'Église latine.

Le rituel fut aussi profondément et progressivement latinisé⁵⁵.

Le pontificat resta fidèle aux usages du patriarcat d'Antioche⁵⁶.

En Orient, l'office divin⁵⁷ est célébré en chœur. Il existe sept prières canoniales chez les Maronites, dont la première est la prière du soir, au coucher du soleil (les Vêpres) ; lorsque l'office est célébré à l'église, on le chante à deux chœurs.

En définitive, c'est le rituel qui a le plus été affecté par la latinisation. Ce n'est qu'en 1942 que ce rituel imposé fut réformé par l'Église maronite, et accepté par le Pape Pie XII ; édité à Beyrouth, il fut aussitôt appliqué par les Maronites. Cet examen de la liturgie maronite nous indique d'un côté l'implication intrusive de Rome, mais de l'autre le soutien latent de celle-ci à l'Église maronite, dénotant ainsi un compromis de fait. Cependant, la vie religieuse connut une autre trajectoire, après l'arrivée des Arabes.

1.2.3.3 La vie religieuse

À la suite de la conquête par les Arabes de la Syrie, les moines maronites cherchèrent refuge dans la Montagne libanaise voisine, et plus particulièrement au sein de la *Qadisha* - la Vallée-Sainte - lieu propice à

⁵⁵ Il fut imprimé (par Rome) plus tardivement que le missel, et c'est en 1752 que parut à Rome le nouveau rituel, qui reprenait largement le mouvement de latinisation en se basant essentiellement sur le rituel romain, ce qui n'a pas plu aux maronites. Ceux-ci n'appliquèrent pas ce rituel romain de 1752, et proposèrent de le modifier ; c'est ce que fit l'archevêque de Cyr, dont la proposition de rituel fut finalement acceptée et imprimée à Rome en 1839-40, et resta en usage jusqu'en 1942, date où il fut réformé et imprimé.

⁵⁶ La seule différence concernait le rite de la confirmation : Rome exigea que l'administration de ce sacrement relève strictement de l'évêque (et non plus du prêtre, selon la coutume maronite), ce qui fut établi au Synode du Mont-Liban en 1736.

⁵⁷ C'est l'ensemble des prières célébrées en groupe.

la méditation. C'est dans cet endroit que le monachisme se développa, à l'ombre de cette vallée difficile d'accès⁵⁸.

Concernant les instituts d'hommes, le monachisme s'installa dans la Vallée Sainte jusqu'au début du XVII^e siècle ; leur territoire fut ensuite élargi en direction du *Kesrouan*. À la fin du XVII^e siècle, chaque monastère était encore autonome, appliquant une discipline de droit coutumier. Puis, sous l'influence de Rome, le système des Ordres d'Occident fut introduit. C'est en 1696 que fut fondé l'Ordre Libanais Maronite (OLM) de droit patriarcal, qui fut à l'origine de la réforme du monachisme maronite, et dont le but était de grouper les monastères au moyen d'une organisation centralisée sous une seule autorité ; l'OLM devint de droit pontifical en 1732. Ainsi furent rédigées par écrit les « Constitutions » pour les moines libanais, qui réformèrent les pratiques en les centralisant. Les monastères autonomes se vidèrent progressivement, puis disparurent. Parallèlement à ces monastères à l'origine autonomes, l'Église maronite contenait deux ordres principaux (chacun ayant un supérieur général), qui devinrent trois par suite de divisions internes : l'Ordre des moines libanais, appelés Baladites⁵⁹, l'Ordre des Alépins, et celui dit Antonin (de Saint-Antoine). Chaque ordre formait une unité hiérarchisée, avec multiples maisons⁶⁰. Ces Ordres se maintinrent jusqu'au lendemain de la Première Guerre mondiale ; depuis, le but principal de ces Ordres religieux passa de la contemplation à l'implication dans la vie active.

Jusqu'à la fin du XVII^e siècle, il y avait deux catégories de moines : les solitaires-anachorètes-érémétiques, et les cénobites (qui vivent en communauté). Tous relevaient du patriarche, l'autorité suprême ; néan-

⁵⁸ Selon J. De la Roque, *Voyage de la Syrie et du Mont-Liban*, t. I, Paris, 1723, pp. 52-59.

⁵⁹ C'est-à-dire « indigènes ».

⁶⁰ Concernant l'importance et la composition de ces ordres : P. Dib, *Histoire des maronites*, éd. 2001, tome I, pp. 296-297.

moins, le monachisme libanais a toujours réservé une place d'honneur à ses ermites. Les instituts d'hommes se séparèrent en deux catégories : d'un côté, les instituts à vœux solennels dont les monastères autonomes, et de l'autre deux instituts à vœux simples⁶¹.

En ce qui concerne les institutions féminines, les moniales étaient aussi, à l'origine, solitaires (dans des cellules fermées, situées à proximité du monastère) ou cénobitiques-communautaires. En dehors des « communautaires », les solitaires disparurent vers le milieu du XVIII^e siècle⁶².

Tous ces exemples témoignent d'une vie religieuse intense, structurée par l'organisation interne des maronites. Au sommet de cette hiérarchie, régnait le patriarche, qui s'appuyait sur une structure solide et fidèle. Cette interaction entre Église maronite et vie quotidienne des maronites est une caractéristique de la Montagne libanaise, et une clé de lecture pour bien saisir le rôle important de cette Église dans l'histoire du Liban.

Cette situation procurait au patriarche une certaine indépendance, et une liberté d'action dont ne disposaient pas les chefs des autres communautés chrétiennes d'Orient⁶³. Clercs et fidèles s'en remettaient à leur(s) chef(s) religieux pour toutes les questions ecclésiastiques et civiles.

⁶¹ La Congrégation de la mission libanaise maronite, créée en 1865 ; leur centre au Liban est à Jounié/Kesrouan avec un collège, un sanctuaire de piété mariale : Notre-Dame du Liban. La Société des Missionnaires de Saint-Paul, qui poursuit les mêmes buts, à travers des œuvres sociales : collèges ; imprimerie, etc.

⁶² Les *Moniales de l'ancienne observance* suivaient à l'origine les traditions et coutumes locales. Ce n'est qu'en 1819 qu'une règle écrite – la « Constitution » – leur fut imposée. Cloîtrées, elles prient et mènent une vie austère. Ce sont : les *Visitandines maronites*, la *Congrégation maronite de la Sainte-Famille*, la *Congrégation des religieuses Antonines*, la *Congrégation de Sainte-Thérèse de l'Enfant Jésus*.

⁶³ Par exemple, sous l'Empire ottoman, ils étaient dispensés d'obtenir le firman (diplôme de reconnaissance et d'investiture).

Ainsi apparaît-il que, au X^e siècle, vie religieuse et vie civile étaient indissociables chez les Maronites⁶⁴.

⁶⁴ Encore aujourd'hui, tout événement important implique l'intervention du patriarche.

2.

LA SYRIE, DU XII^E AU XVI^E SIÈCLE

2.1 Jusqu'à la fin du royaume latin, en 1291

2.1.1 'Omeyyades et Abbassides

La Syrie fut le centre de l'empire arabe avec Damas pour capitale sous les 'Omeyyades (611-750), mais ce ne fut plus le cas lorsque les Abbassides (750-1258) déplacèrent en 762 plus à l'est leur capitale, à Bagdad. Cet éloignement géographique défavorisa la Syrie, l'éloignant du pouvoir ; celui-ci fut alors l'enjeu d'intrigues compliquées et désastreuses. Pendant trois longs siècles, la Syrie - souvent morcelée - en souffrit terriblement.

Face à cette désorganisation, les Maronites tentèrent de maintenir leur relative autonomie ; l'aristocratie terrienne devint militaire : c'est l'époque des Émir⁶⁵ et des Cheiks⁶⁶, le chef suprême restant toujours le patriarche⁶⁷. Les relations avec Rome devinrent directes et fréquentes, les patriarches pouvant de nouveau s'y rendre.

⁶⁵ Émir : prince, gouverneur.

⁶⁶ Le plus connu d'entre eux fut « Jérémie », au XIII^e siècle ; en effet, il fut le premier patriarche à se rendre à Rome, pour assister au IV^e concile. De retour au Liban, il y mourut.

⁶⁷ Pour la liste complète des patriarches de l'Église maronite, voir P. Dib, *Histoire des maronites*, éd. 2001, Beyrouth, t. I, pp. 79 et suivantes.

2.1.2 Arrivée des Croisés

C'est alors que surgirent les Croisés⁶⁸, ce qui bouleversa l'équilibre régional. Dès leur arrivée, les Maronites les accueillirent favorablement, car ils reconnurent dans leurs hôtes des frères chrétiens dont ils étaient séparés durant quatre siècles.

Selon P. Dib : « Entre maronites et Francs régna toujours la plus grande cordialité⁶⁹ » ; celle-ci s'explique par une parfaite communion de foi et d'usages avec l'Église latine. Par exemple, les prélats maronites portaient l'anneau, la mitre et la crosse, à l'inverse des autres chrétiens d'Orient qui s'y opposaient ; ou par l'identité de foi qui s'exprima par l'usage des églises latines par les Maronites ; et par la protection accordée aux Maronites par Saint-Louis de France, le 24 mai 1250.

C'est ainsi tout naturellement que ceux-ci se rapprochèrent de Rome, la communication avec l'Occident étant à nouveau possible⁷⁰.

2.1.3 Relations entre Rome et l'Église maronite

L'attachement de l'Église maronite au Saint-Siège date de l'origine des maronites, et fut confirmé au Concile de Chalcédoine en 451. Les relations et les débuts de réforme entre le patriarche maronite et le Pape romain s'étoffèrent progressivement, avec les premiers échanges de

⁶⁸ H. Lammens, *La Syrie*, t. I, p.248. Note de l'auteur : un croisé est celui qui participe à une croisade. Une croisade était une expédition militaire partie d'Europe (France), pour reconquérir la Terre Sainte (Palestine), et plus particulièrement la ville sainte de Jérusalem. Il y eut huit expéditions successives, de 1095 à 1291. Saint-Louis, roi de France, présida dès 1248 la huitième et dernière croisade.

⁶⁹ Qui cite H. Lammens, *La Syrie*, t. I. p.248.

⁷⁰ C'est par exemple à la fin de cette période (XVI^e siècle) que fut importé en Orient l'usage occidental pour appeler les fidèles aux offices religieux : le « sonner les cloches », qui remplaça l'usage des morceaux de bois.

missions et de nombreux prêtres maronites envoyés à Rome. Ceci pouvant marquer la latinisation souhaitée du rite maronite.

Toutefois, les réformes souhaitées par Rome furent reçues avec méfiance dans la Montagne libanaise. La chute de Jérusalem en 1244 fit venir en Syrie Louis IX (saint Louis), roi de France ; mais lorsqu'il dut rentrer en France en 1254, les principautés chrétiennes déclinèrent rapidement, bien que les Francs aient organisé sur le littoral tout un système de défense (châteaux forts⁷¹).

2.1.4 Émigration vers Chypre

Des maronites émigrèrent alors avec les croisés vaincus vers l'île de Chypre - acquise et christianisée en 1192 par Guy de Lusignan⁷² - où ils furent bien accueillis. Une petite partie de l'émigration maronite gagna une autre île, Rhodes, peut-être après que les Hospitaliers y eurent établi leur centre d'action⁷³.

Ainsi se termina l'époque des Croisés (1099 jusqu'en 1291), qui pendant deux siècles influencèrent l'Église maronite originelle, en la rapprochant de Rome.

2.2 Les Mamelouks égyptiens, de 1291 à 1516

L'année 1291 - date de la perte du château de Saint-Jean d'Acre, dernier bastion des Croisés - marqua le déclin définitif de royaume latin. Une autre domination - d'environ deux siècles aussi - prit alors le relais,

⁷¹ Le dernier château, rempart de leur conquête latine, fut celui de Saint-Jean-d'Acre (côte israélienne actuelle, proche de Tel-Aviv) qui tomba en 1291.

⁷² Guy de Lusignan - dernier roi effectif de Jérusalem - racheta l'île de Chypre aux Templiers.

⁷³ H. Lammens, *Le Liban*, t. II, p.56. Note de l'auteur : les Hospitaliers sont un Ordre religieux et militaire, voué à l'hospitalité des voyageurs, pèlerins, malades etc.

celle des Mamelouks venant d'Égypte, de 1291 à 1516. Les Maronites se retrouvèrent alors coupés de l'Occident.

2.2.1 Incidences sur l'Église maronite

La domination des Mamelouks égyptiens dura deux siècles (ceux-ci céderont ensuite le terrain à la conquête ottomane, pour quatre siècles).

Cette époque éloigna à nouveau la Montagne libanaise maronite de l'Occident, et surtout de Rome⁷⁴. Sur place, et malgré la division du pays en plusieurs gouvernements, les Maronites concentrés au nord du Liban s'organisèrent, sous la direction de leur patriarche ; ils résistèrent en gardant une certaine autonomie, notamment lorsque les Mamelouks chassèrent du *Kesrouan* les Chiïtes - communauté rivale du sunnisme - qui y habitaient ; les Maronites en profitèrent pour s'y établir définitivement. Quant à l'Empire byzantin, il se désagrégea, jusqu'à la conquête de Constantinople en 1453 par les Ottomans, qui en firent leur capitale.

2.2.2 Relations avec Rome

Au XIV^e siècle, la population maronite s'agrandit, et au XV^e siècle la question d'Orient redevint une préoccupation romaine pour Eugène IV. Les Papes organisèrent alors des missions, dont le rôle était de soutenir la foi chrétienne en Orient ; en Syrie, ce fut l'œuvre des Franciscains⁷⁵, et dans la Montagne libanaise ce fut le travail des religieux de l'Ordre séraphique⁷⁶.

Les résultats ne se firent pas attendre : au concile de Florence (1431-1445), les Grecs-catholiques firent le serment de fidélité à Rome, suivis

⁷⁴ Par exemple, aucune lettre échangée avec Rome, de Urbain IV (13^e siècle) à Eugène IV (15^e siècle).

⁷⁵ Franciscains : ordre fondé par saint François d'Assise (1182-1226).

⁷⁶ Séraphique : relatif aux séraphins-anges. Ordre de chevalerie, créé au XIII^e siècle.

par celui des Arméniens-catholiques en 1439 (au Pape Eugène IV). De leur côté, les Maronites du Mont-Liban et ceux de Jérusalem envoyèrent au concile des délégués, qui rendirent hommage au Vicaire du Christ⁷⁷. Pour marquer concrètement sa présence au Moyen-Orient, Rome y envoya un délégué pontifical permanent⁷⁸. Ces actions ne mirent pas fin aux tensions ; la résidence patriarcale fut déplacée en 1440 au monastère de *Qannoubin*, situé dans la Vallée Sainte⁷⁹ (*wadi qadisha*) pour plus de sécurité.

2.2.3 L'Église maronite s'installe à *Qannoubin*

Ce monastère devint le centre de la vie maronite. Les patriarches y vécurent pendant plus de trois siècles, protégés à l'ombre de leurs cloîtres nichés dans la vallée.

Pendant ce temps, à Rome, le pontificat d'Alexandre VI vivait de grandes difficultés, ce qui empêcha ce pape de suivre « l'affaire d'Orient ». Mais dans et autour de la *Qadisha*, la vie maronite se poursuivit et prospéra, attirant des forces intellectuelles et morales ; des écoles s'y développèrent, et les églises se multiplièrent.

Toutefois, cette paix restait intermittente et fragile. Les premiers maronites furent envoyés en Occident (Rome) vers 1490 pour y étudier la profession religieuse (rite latin). À leur retour au Liban, ces « envoyés » exercèrent une action en profondeur sur la vie des maronites, en tant

⁷⁷ Le Pape (Eugène IV).

⁷⁸ Par exemple : le frère Gryhan, flamand, bon connaisseur de la « Terre Sainte » dès 1492, qui devint représentant du Saint-Siège auprès des maronites, écrivait « les maronites de toute antiquité fréquentent les églises des Francs, et célèbrent sur leurs autels avec les mêmes ornements ; ils consacrent et font comme eux le signe de la croix ; ils se confessent, communient. » Traduction par H. Lammens dans Douaïhī, ms. 395, fol. 117 V^o-118 V^o.

⁷⁹ Cette vallée, proche des Cèdres, est difficile d'accès ; aujourd'hui encore, on ne peut la traverser qu'à pied. Le monastère de *Qannoubin* est au-milieu de la vallée, dans un décor très isolé.

que précurseurs de la latinisation de leur Église, tant sur le plan de la liturgie que sur celui de la discipline.

Au XVI^e siècle, le Saint-Siège fonda à Rome le Collège maronite, qui fut à l'origine de la réforme administrative, ecclésiale et monastique de l'Église maronite, concrétisée par le Synode du Mont-Liban en 1736 qui devint la charte des Maronites.

Par ailleurs, des maronites s'étaient installés à Chypre, avant l'arrivée des Ottomans en 1516. Les premiers maronites émigrèrent vers l'île de Chypre probablement au IX^e siècle. Selon P. Dib⁸⁰, un monastère maronite existait déjà à Chypre au début du XII^e siècle à la suite des Croisés : Saint Jean de Koûzbande. Après les Grecs, les Maronites y constituèrent la communauté la plus nombreuse et ils eurent leur évêque maronite en 1340. Comme dans la Montagne libanaise, ils furent soupçonnés de monothélisme, car ils relevaient de l'autorité du patriarche de la Montagne libanaise. Néanmoins, l'Église maronite s'y maintint en paix jusqu'à l'arrivée des Ottomans, en 1516. Ceci mit un terme à la vie maronite sous la domination des Mamelouks venus d'Égypte, qui envahirent la Montagne libanaise de 1291 à 1516.

⁸⁰ P. Dib, *L'Église maronite*, t. I, Paris, 1930, p.152.

DE 1516⁸¹ À 1920⁸² : FOCUS SUR L'EMPIRE OTTOMAN

3.1 De 1516 à 1840

3.1.1 Contexte général

Sans entrer dans les détails de la politique ottomane, voyons principalement les incidences de celle-ci sur les Maronites et leur Église.

L'année 1516 marqua l'arrivée des Ottomans, qui occupèrent la Syrie pendant les quatre siècles précédant la Première Guerre mondiale (1914).

Le pays fut d'abord divisé en trois circonscriptions : Damas, Alep, et Tripoli⁸³, puis en quatre, avec Saïda (actuellement au Liban-Sud). Ces divisions territoriales durèrent jusqu'à la moitié du XIX^e siècle (soit environ trois cents ans).

Selon H. Lammens : « L'histoire de la Syrie durant cette période pourrait se résumer ainsi : une anarchie administrative au-delà de toute vraisemblance ; une série d'intrigues et de querelles entre pachas ; dy-

⁸¹ Date de l'arrivée en Syrie des troupes ottomanes.

⁸² 1920 est l'année des pourparlers à la Conférence de Paris qui menèrent à l'existence du Grand-Liban.

⁸³ Actuellement (2020) Damas est la capitale de la Syrie, et Alep la grande ville commerciale du nord. Cependant, Tripoli est au nord du Liban.

nasties indigènes ; milices des janissaires⁸⁴ ; une suite d'exactions, de vexations et de tueries⁸⁵». Toute cette anarchie fit le jeu des Ottomans, qui laissèrent faire pour autant que les redevances exigées leur soient payées, et que les contingents militaires leur soient fournis.

Cela fut aussi l'occasion pour les Maronites de la Montagne libanaise de quitter le nord pour se réfugier plus au centre, dans le district de *Kesrouan*, le bastion chrétien maronite.

De puissantes familles libanaises marquèrent le pays par leur présence : les « Ma'n », « Chihâb »⁸⁶ et « Khazen ». Ce début du XVII^e siècle suscita des rapprochements politiques au Mont-Liban, par l'union des maronites et des druzes. Au sommet de cette hiérarchie féodale figuraient les « Chihâb » jusqu'au milieu du XIX^e siècle ; les « Khazen », eux, contrôlaient le *Kesrouan* chrétien. Cette relative liberté peut s'expliquer par la crise politique que traversait la Sublime Porte⁸⁷, plus occupée à défendre ses conquêtes en Europe qu'à risquer une expédition militaire dans la Montagne libanaise.

Toutefois, ce temps de paix fut très court, et de puissantes dissensions émergèrent entre les druzes et les chrétiens, qui amenèrent le partage de la montagne libanaise entre deux gouvernorats : les Maronites au nord et les Druzes au sud⁸⁸.

⁸⁴ Janissaire : soldat d'un corps d'infanterie ottoman, du XIV^e au XVI^e siècle.

⁸⁵ *La Syrie*, t. II. P. 43 sq. et 61 ss., rapporté par P. Dib, *Histoire des maronites*, t. I, Beyrouth, 2001, p.114.

⁸⁶ Dont par exemple l'émir Faikr-ed-din (1598-1635), qui symbolisa l'épisode de la puissance de la Montagne libanaise. En ce sens, le château qu'il fit construire dans la montagne druze reste aujourd'hui encore un important témoignage de cette époque.

⁸⁷ C'est le nom sous lequel les occidentaux désignaient à la fois le palais du Sultan, la cour ottomane, le gouvernement et finalement l'État ottoman lui-même.

⁸⁸ Cette séparation interne existe toujours, marquée géographiquement par la « route de Damas », qui relie Beyrouth à Damas : les chrétiens au nord de celle-ci, les druzes au sud.

Cette mesure ne suffit point, et la guerre civile s'amorça dès 1840. L'an 1860 marqua l'apogée de la violence entre druzes et chrétiens : des milliers de personnes - surtout chrétiennes - furent égorgées en trois semaines ! Ces faits soulevèrent l'indignation en Europe, et plus particulièrement en France. Aussi les troupes militaires françaises furent chargées de rétablir la paix, au nom de l'Europe. Un Règlement fut alors établi, et devint une Charte qui fonctionna jusqu'en 1914 (début de la Première Guerre mondiale). Ce statut permit une concorde sociale entre les différentes composantes de la population, au sein de laquelle chrétiens, druzes, musulmans (sunnites) et métoualis (chiïtes) cohabitèrent ensemble. Cependant, la Première Guerre mondiale éclata, et le 29 octobre 1914 l'Empire ottoman prit fait et cause pour l'Allemagne ; comme ils perdirent la guerre, cela eut pour effet de ramener la France au Moyen-Orient, et par la suite la constitution officielle du « Grand Liban » en 1920, qui devint République sous les auspices de la France en tant que puissance mandataire. L'Empire ottoman fut morcelé et donna naissance - entre autres - à la Turquie.

3.1.2 Le rôle des patriarches maronites

À l'intérieur de la Montagne libanaise ils maintinrent fermement l'unité des maronites.

À l'extérieur de celle-ci, ils multiplièrent les contacts avec Rome, d'abord par lettres ou par messagers. Dès 1584 les premiers moines maronites furent envoyés à Rome, pour y étudier la théologie de l'Église latine. À la fin de leurs études, ils retournaient dans la Montagne libanaise et initièrent la latinisation de l'Église maronite, par exemple par l'usage du Trisagion⁸⁹ ; la confession avec utilisation du chrême⁹⁰ ; la

⁸⁹ Le trisagion est un hymne, dont le nom vient de l'expression grecque « trois fois saint ».

⁹⁰ Huile bénite utilisée pour les consécration.

prohibition de la communion des enfants mineurs ; l'adoption d'un missel⁹¹ romanisé ; le port de l'anneau, de la mitre et de la crosse par les évêques ; l'empêchement de certains mariages (consanguinité) ; l'adoption du calendrier grégorien⁹² en 1606 en Syrie et dans la Montagne libanaise (mais pas à Chypre, qui conserva le calendrier julien⁹³).

C'est à *Qannoûbîn* que cette latinisation s'exerça avec le plus de facilité, du fait que les patriarches y habitèrent et expédiaient de là leurs messagers à Rome.

Le premier Collège maronite établi à Rome date de 1584. Le premier patriarche formé dans cette institution fut « 'Amira », mort en 1644. C'est néanmoins le patriarche Douaihi qui s'illustra à cette époque.

3.1.3 Étienne Douaihi, le patriarche du XVII^e siècle

Étienne Douaihi (1630-1704) est le patriarche qui marqua le XVII^e siècle. Il fut le premier à établir la liste de tous les patriarches maronites dans la Montagne libanaise, depuis Jean Maron jusqu'à lui-même, ce qui constitue une source de première importance⁹⁴.

Né à Ehden au nord de la Montagne libanaise, il fut envoyé par le patriarche 'Amira au Collège de Rome alors qu'il avait 11 ans ; il y étudia la philosophie et la théologie - bénéficiant de l'apport des livres de la bibliothèque maronite - et revint dans la Montagne libanaise en 1655, à 25 ans.

Il fut nommé patriarche par l'évêché de Nicosie (Chypre) en 1668, puis dans la Montagne libanaise en 1673 où son pontificat fut difficile

⁹¹ Missel : livre qui contient les textes de la liturgie de la messe.

⁹² De Grégoire XIII (1502-1585), Pape dès 1572.

⁹³ Calendrier Julien : calendrier romain réformé en 46 ACN par Jules César, avec l'introduction d'une année bissextile tous les quatre ans.

⁹⁴ Concernant tous les patriarches maronites, se référer à R. Chartoûni, *Chronologie des patriarches maronites*, de Douaihi, deuxième éd., revue et considérablement augmentée, Beyrouth, 1902.

(querelles hiérarchiques internes, fonctionnaires ottomans (pour l'impôt) exigeants, métoualis (chiïtes au nord) vindicatifs. Il dut même solliciter l'aide (diplomatique) de Louis XIV⁹⁵, pour que celui-ci intervienne auprès de la Sublime Porte par son ambassadeur à Constantinople, ce qui fut fait. Au-delà de ces difficultés, c'est à lui qu'est redevable l'Église maronite pour la reconstitution de son histoire et l'explication de sa liturgie.

Deux sujets lui tenaient particulièrement à cœur : la formation du clergé (par l'intermédiaire du Collège de Rome), et la réforme de la vie monastique maronite.

Il mourut en 1704 au monastère de *Qannoûbîn* (Vallée Sainte), à 74 ans, après 34 années de pontificat. Très considéré par les maronites, il témoigna à quel point, dans la Montagne libanaise, histoire et religion sont mêlées⁹⁶.

3.1.4 Le synode du Mont-Liban en 1736

Le premier synode avéré qui a marqué l'histoire chrétienne libanaise est celui du Mont-Liban, tenu en 1736 (pontificat de Joseph El-Khazen), qui étudia en profondeur toute l'organisation de l'Église maronite, et qui donna - avec le concours de l'autorité pontificale romaine - à l'Église maronite sa charte constitutionnelle ; celle-ci souleva de suite des débats qui portèrent principalement sur les points suivants : les monastères mixtes ou doubles (séparation moines-moniales⁹⁷) ; la division des épar-

⁹⁵ Louis XIV (1638-1715), roi de France dès 1643, accorda à la « nation maronite » sa protection en 1649. Un grand tableau de Louis XIV figure toujours (2020) dans la sacristie du monastère de *Qannoubin*.

⁹⁶ En ce qui concerne les patriarches libanais sous le règne ottoman (du XVI^e au XX^e siècle), voir le long historique de P. Dib, *Histoire des maronites*, t. I, Librairie orientale, Beyrouth, 2001, pp. 131 à 240.

⁹⁷ Cette exigence de Rome fut parfois mal reçue au Liban, et plus particulièrement au *Kesrouan*, fief maronite conservateur ; en effet, la pratique consistait à

chies (diocèses) ; la formation du clergé ; la discipline des sacrements et l'attribution de certains droits. Ces sujets furent âprement discutés avec Rome, et ce n'est que plus tard que Benoît XIV – pape de 1740 à 1758 – approuva définitivement le contenu du synode du Mont-Liban. Toutefois, ce texte fut rédigé en latin⁹⁸, langue usuelle à Rome ; or, les prélats maronites de cette époque n'avaient majoritairement aucune connaissance de cette langue !

Cette difficulté linguistique provoqua des interprétations différentes, d'autant que le texte arabe avait été imprimé dans la Montagne libanaise en 1788, alors que la première édition imprimée à Rome en latin datait de 1820 seulement.

Par conséquent, pendant 32 ans, les Maronites interprétèrent dans leur langue le texte arabe en toute bonne foi ; il fut dès lors très difficile pour Rome d'imposer ensuite son interprétation latine bien que, juridiquement, seule la traduction latine confirmée ait force de loi pontificale. D'autant plus que cette édition latine ne fut traduite en arabe qu'en 1900, soit plus d'un siècle après l'original en arabe ! En conséquence, c'est le texte arabe qui régla la pratique maronite jusqu'au début du XX^e siècle. Néanmoins, si avant 1736 l'application d'une latinisation conforme aux usages et lois de l'Église romaine semble avoir été de mise, le synode du Mont-Liban rétablit sur certains articles l'ancienne discipline - en reprenant différentes dispositions du concile de Trente⁹⁹ - et donna son statut définitif à l'Église maronite.

Le synode du Mont-Liban, tenu en 1736, constitua ainsi un élément essentiel de l'évolution de l'Église maronite. À nouveau nous constatons que, dans la Montagne libanaise, histoire et religion sont entremêlées.

réunir moines et moniales sous un même toit, séparés les uns des autres par une simple clôture, et remontait à l'origine de l'Église maronite.

⁹⁸ Ce texte, en latin, figure chez P. Dib, *Histoire des maronites*, t. I, Beyrouth, 2001, pp. 183 à 186.

⁹⁹ Concile de Trente : concile œcuménique qui se tint à Trente dès 1545.

Ce n'est qu'en 1755 que, sur injonction du pape Benoît XIV, une assemblée synodale fut réunie pour le mettre en pratique. La mission fut délicate, puisqu'il a fallu attendre encore longtemps pour son application. Mais entre-temps, une autre affaire secoua la Montagne libanaise, qui nécessita l'intervention du Pape (en tant qu'autorité supérieure ultime). Ce fut la crise provoquée par une jeune femme mystique.

3.1.5 L'affaire Hendiyé

Il s'agit d'Anne Ajeymi, surnommée Hendiyé¹⁰⁰ (ce qui en arabe signifie l'Indienne). Née en 1720, elle fut une mystique dès l'enfance, et eut une influence considérable sur une population encline au mysticisme. Elle créa en 1750 une nouvelle congrégation du Sacré-Cœur dans la Montagne libanaise, ce que le Pape désavoua en 1752. Mais les ordres du Saint-Siège ne furent pas exécutés, donnant lieu à différents contacts entre Rome et le patriarche concerné (S. 'Aouad). Tantôt vénérée, tantôt décriée, Hendiyé était sur la brèche. Pourtant, sa réputation grandissait, et sa congrégation florissait (1768).

Néanmoins, Rome maintint son désaveu, et Hendiyé fut assignée à rester la fin de sa vie à Notre-Dame des champs (*Saïdat el-Haqlah*, au *Kesrouan*), couvent¹⁰¹ isolé au sommet d'une petite montagne. Son œuvre, une nouvelle Congrégation du Sacré-Cœur, fut dissoute¹⁰². Cette affaire, d'abord interne à l'Église maronite, illustre bien que, in fine, la volonté du Pape reste supérieure à celle du patriarche maronite.

¹⁰⁰ Ce surnom (l'indienne) a une connotation péjorative en arabe, sous-entendant « qu'elle vient d'ailleurs, qu'elle est étrangère ». Le nom vient de *hend*, qui en arabe signifie l'Inde.

¹⁰¹ Ce couvent, toujours en activité, vient même d'être restauré (2015) ; les moniales n'en sortent pas.

¹⁰² Pour plus d'informations sur cette question : H. 'Abboud, *Biographie de Hendiyé*, Jouplain, Beyrouth, 1910.

3.2 De 1840/60 à 1920 : la guerre civile, causes et conséquences

Au XIX^e siècle, deux événements politiques marquèrent la Montagne libanaise : les troubles de 1845 entre les Druzes et les Maronites, puis la guerre civile en 1860 qui secoua douloureusement l'Église maronite.

Ce fut la fin de l'entente entre druzes et maronites, qui vira en conflit confessionnel, se termina par le massacre de vingt mille chrétiens en deux mois, et engendra des dizaines de milliers de fugitifs - dont beaucoup de veuves et d'orphelins - auxquels s'ajoutèrent les destructions de plusieurs centaines de villages et églises. L'Église maronite en pâtit profondément, et sans l'intervention militaire européenne - surtout française - elle aurait peut-être disparu d'Orient. Les causes de ces troubles confessionnels furent internes et externes. La plus importante cause interne fut la rupture de l'équilibre des forces entre druzes et maronites, à l'avantage de ceux-ci ; en effet, une émigration interne vers le centre de la Montagne libanaise augmenta considérablement leur nombre. Par ailleurs, les effets de la création du Collège maronite de Rome en 1584 se faisaient aussi sentir sur la population maronite libanaise, qui développa un certain niveau culturel¹⁰³. À ces éléments s'ajouta le fait que les « Chéhab » se convertirent progressivement à l'Église maronite, entraînant à leur suite d'autres émirs druzes de la Montagne libanaise. Cette situation favorable à l'Église maronite fut une source de tensions internes, car ni les druzes ni les sunnites n'étaient disposés à ce que le pouvoir dans la Montagne libanaise glisse au profit de l'Église maronite (celle-ci pouvant s'appuyer sur sa structure interne extrêmement solide). Les heurts devinrent inévitables, et les deux groupes se combattirent dès le 12 octobre 1841.

¹⁰³ A. Hokayem, *L'équilibre confessionnel dans la vie politique au Liban*, p. 11, dans Collectif, *La Nouvelle société libanaise dans la perception des Fa'alīyāt (decision-makers) des communautés chrétiennes*, Edition Kaslik, Liban, Université Saint-Esprit, 1984.

À ces difficultés internes se rattachèrent d'autres écueils externes, dus à la situation générale de l'Empire ottoman et de la politique européenne à son égard. En exemple, le sort des *dhimmis*¹⁰⁴ au sein de l'Empire ottoman, dont les revendications d'égalité avec les citoyens musulmans furent soutenues par les grandes puissances européennes. Ou encore la guerre de Crimée (1854-1855) - au cours de laquelle les Français et les Anglais soutinrent l'Empire ottoman contre le tsar de Russie - qui eut aussi un impact négatif sur les citoyens ottomans, ceux-ci y voyant une ingérence étrangère dans leur politique intérieure, et la soumission de leur sultan à l'Europe ; une grande réaction religieuse - montée du fondamentalisme - contraignit alors les autorités de Constantinople à durcir le ton envers les chrétiens, y compris dans la Montagne libanaise. La conjonction de ces troubles internes et externes envenima la situation, qui explosa en 1860 entre druzes et maronites de la Montagne. Vu la gravité et l'urgence de la situation, une Commission internationale fut constituée, qui imposa au gouvernement ottoman une certaine autonomie pour le Mont-Liban, codifiée par un Règlement Organique ; celui-ci précisait que la Montagne libanaise était placée sous le régime de la *mutassarrifiyya*, qui consistait en la représentation des communautés proportionnellement à leur nombre, et concrétisé par une entente forcée mais salubre entre druzes et maronites. Ce nouveau statut procura un régime de concorde sociale, autorisant les diverses communautés à cohabiter sans heurt. Cela dura jusqu'au début de la Première Guerre mondiale, lorsque l'Empire ottoman abolit ce régime le 29 octobre 1914 ; néanmoins, la fin de la guerre en 1918 fut l'occasion de sortir de l'emprise de l'Empire ottoman. C'est à partir de cette époque que l'Église maronite joua un rôle déterminant pour la création d'un État libanais indépendant.

¹⁰⁴ Le mot *dhimmi* provient de la *dhimma*, sorte de contrat devant assurer la protection des étrangers en territoire musulman (en échange de certaines obligations, comme le versement de la capitation).

3.2.1 De 1918 à 1920

Au début du XX^e siècle (1918), le patriarche Élias Hoyek (1843-1931) alors âgé de plus de 70 ans, fit le voyage vers Paris en tant que représentant de toutes les communautés libanaises pour assister à la Conférence de la Paix et y demander - avec le consentement de la France - la reconnaissance des frontières du Grand-Liban et son autonomie¹⁰⁵.

L'année 1919 marqua le début de la voie vers l'indépendance, et une reconnaissance des frontières internationales toujours reconnues (2020). Le rôle du patriarche de l'Église maronite - qui s'exprima au nom de toute la nation libanaise - y fut déterminant. Ce fut en effet la première fois qu'un patriarche de l'Église maronite agit en tant que représentant de tout le Liban - et non plus seulement de la Montagne libanaise chrétienne - face aux puissances européennes victorieuses, et qu'il obtint le premier septembre 1920 ce qu'il avait demandé : l'existence d'un Liban indépendant, sous le mandat de la France.

3.2.2 Le protectorat de la France

Vu du côté maronite, le patronage de la France sur les catholiques d'Orient remonte à 1536, lorsque François I^{er} de France (1515-1547) signa les premières «capitulations»¹⁰⁶; celles-ci établissaient le protectorat politique, économique et religieux de la France ; toutefois, c'est au XVII^e siècle que cette influence française s'établit solidement au Liban. Louis XIV (1643-1715) gouvernait alors la France ; en politique extérieure, il développa le commerce français et protégea la religion catho-

¹⁰⁵ Voir le Mémoire de la délégation libanaise, présenté à cette Conférence de la Paix, sous le titre : *Les revendications du Liban*, Paris, 1919.

¹⁰⁶ Capitulation : convention réglant le statut des étrangers dans l'Empire ottoman. Mais, par extension progressive, La Sublime Porte étendit ce protectorat au bénéfice des catholiques indigènes, par exemple dans la Montagne libanaise.

lique, y compris dans la Montagne libanaise. Sous son règne, le protectorat français se développa (par exemple, un maronite de la famille « El-khazen » fut nommé en 1662 Consul de France à Beyrouth, et ses descendants tinrent ce poste jusqu'en 1752).

Pourtant, le protectorat français n'eut pas partout les mêmes effets. Sur l'île de Chypre, envahie par l'Empire ottoman en 1516, sa politique ruina la colonie maronite : certains y furent massacrés, beaucoup retournèrent dans la Montagne libanaise¹⁰⁷, d'autres accompagnèrent les Vénitiens jusqu'à une autre île, Malte. La vie n'était pas facile sous le joug ottoman pour les Maronites libanais qui s'en plaignirent au Pape Clément XI (1649-1721).

Ainsi, pendant la période ottomane, la population maronite vivait-elle dans une situation précaire, avec persécutions religieuses ponctuelles jusqu'à la seconde moitié du XIX^e siècle. La suite - de 1845 à 1920 - fut encore plus compliquée, mais se termina néanmoins par la reconnaissance du Grand-Liban en 1920.

3.2.3 Situation de l'Église maronite

L'Église maronite connut des crises successives, que ce soit à l'intérieur de la Montagne libanaise (y compris ses relations avec Rome) ou par rapport à l'extérieur avec la Sublime Porte. Néanmoins, par exemple, le Collège maronite de Rome fournit une multitude de patriarches et d'évêques qui eurent une double mission : celle de transmettre en Orient la théologie latine, et celle d'informer l'Occident sur les traditions orien-

¹⁰⁷ Selon les statistiques de P. Dib. *Histoire des maronites*, t. I, p. 242, les maronites étaient - à la fin du XVI^e siècle à Chypre - environ 1.500 âmes, dispersées dans dix-neuf villages ; un demi-siècle plus tard (1656) ils n'étaient plus que 150, éparpillés dans huit villages, ce qui motiva alors l'intervention (diplomatique) de la France.

tales¹⁰⁸. À Beyrouth, les Jésuites ont fondé l'Université de Saint-Joseph en 1875.

3.3 La Montagne libanaise sous l'Empire ottoman

Au-delà des événements, deux personnages principaux ont marqué l'action dans la Montagne libanaise sous l'Empire ottoman : l'émir¹⁰⁹ Fakhr-oud-dine¹¹⁰, de la famille des « Ma'n » et L'émir Bachîr II - surnommé Le Grand - famille des « Chihâb ».

Ces deux princes ont marqué l'histoire de la Montagne libanaise - et en conséquence celle des maronites - pendant cette période, les « Ma'n » étant d'origine druze et les « Chihâb » d'origine arabe. En se succédant, ces deux dynasties gardèrent le pouvoir dans la Montagne libanaise, tout en respectant une certaine autonomie pour les Maronites et leur Église. Ce fut un temps de paix pour la Montagne libanaise, l'Empire ottoman étant plus occupé à défendre ses frontières qu'à s'immiscer dans des querelles montagnardes internes. Quant à l'Église maronite, désunie à ce moment-là, elle intervint peu directement. Mais le fait que probablement le « Ma'n » druze Fahr-oud-dine se soit converti à l'Église maronite en fin de vie, puis que la dynastie arabe « Chihâb » se convertit au christianisme suggère que l'Église maronite agissait indirectement.

Bien avant la domination ottomane, la Montagne libanaise vivait déjà sous un régime féodal. L'occupation ne changea pas ce système, car l'occupant n'avait aucun intérêt à le modifier ; il fallut attendre le règne

¹⁰⁸ Des garçons – sélectionnés et âgés d'une dizaine d'années – étaient envoyés par le patriarche pour étudier à Rome pendant dix à quinze ans, afin d'y obtenir un doctorat (théologie et philosophie). De retour au Liban, ils pouvaient être appelés aux plus hautes fonctions. La plupart des patriarches étaient issus de cette formation.

¹⁰⁹ Par « émir », il faut entendre « prince ».

¹¹⁰ Fakhr-oud-dine, ou : Foccardine, Fekkerdin, Fachreddin, Fahr-ed-Din, Fakhr-ad-Din, ou : l'émir de la Montagne libanaise.

de Bachîr II (1788-1840) pour mettre en question ce régime puis les événements de 1840-60 pour l'ébranler. Une des spécificités libanaises est sa composition en communautés, chacune ayant ses traditions (religieuses, sociales et politiques). L'originalité de ce système consiste en l'équilibre entre ces différentes communautés, équilibre parfois difficile à préserver. Par exemple, pour les Maronites, c'est le patriarche qui influence la politique à suivre, et qui est l'autorité morale de référence. La question communautaire imprégnait ainsi toute la vie de la Montagne libanaise, particulièrement en regard de l'histoire des maronites, pour qui la religion dicte l'organisation socio-politique.

Concernant la période qui nous intéresse ici (1516-1920), il y eut principalement deux populations qui dominèrent la Montagne libanaise : les Maronites et les Druzes¹¹¹ qui coexistèrent jusqu'en 1840, c'est-à-dire pendant les trois premiers siècles de l'occupation ottomane. Si la situation se détériora, c'est aussi parce que les deux émirs cherchèrent des alliances à l'extérieur du Liban : vers la France pour Fakhr-oud-dine, et auprès de l'Égypte pour Bachîr II. Or, comme l'écrit G. Corm « La recherche de protection externe finit toujours mal pour le protégé qui est employé par le protecteur tant que cela lui convient¹¹² ». Ces divisions furent catastrophiques pour la Montagne libanaise qui sombra dans l'anarchie, et se terminèrent par la guerre civile de 1860. C'est alors que la France intervint, imposant une Charte devant assurer à la Montagne libanaise une autonomie relative sous le contrôle des grandes puissances européennes. En 1920, la Première Guerre mondiale mit fin à l'Empire ottoman ; le Liban et la Syrie furent placés sous la puissance mandataire

¹¹¹ Chez les Druzes, c'est encore aujourd'hui (2020) la dynastie Joumblatt qui dirige cette communauté. Walid Joumblatt a succédé à son père Kamal, après l'assassinat de celui-ci en 1977 au Liban.

¹¹² G. Corm, *Quelques réflexions méthodologiques et historiques sur la perception de la société libanaise par les élites des communautés chrétiennes*, dans « La nouvelle société libanaise dans la perception des *fa'alayat* des communautés chrétiennes », Kaslik-Liban, 1984, p. 59.

de la France, qui établit alors les frontières du Liban telles que toujours existantes aujourd'hui (2020) : 10.452 km² de superficie¹¹³.

Tel est le contexte général dans lequel évolua l'Église maronite sous l'occupation ottomane : d'abord trois siècles difficiles, mais marqués par l'entente entre druzes et chrétiens, ce qui autorisa une certaine paix ; puis un demi-siècle de discordes internes, suivies d'une paix imposée, et donc fragile. Néanmoins, l'organisation de l'Empire ottoman présentait des particularités qui expliquent que l'Église maronite put s'y maintenir sous certaines conditions, voire s'y renforcer dans la Montagne libanaise. Mais comment était organisé cet Empire, et quelles en furent les conséquences sur l'Église maronite ?

3.3.1 L'empire ottoman fut divisé en gouvernements

Les gouvernements ottomans étaient dirigés par un pacha¹¹⁴, chaque pacha restant soumis au chef de l'Empire : le Grand Seigneur, souverain des Ottomans (appelé « Sultan » depuis le XIX^e siècle).

Lorsque l'empereur ottoman Sélim 1^{er} conquiert la Syrie en 1516, il la divisa d'abord en plusieurs gouvernements, qui finalement se réduisirent à trois gouvernements généraux : Damas, Alep et Beyrouth¹¹⁵. L'occupant ottoman n'élimina ni les dynasties locales ni les émirats particuliers ; au contraire, il s'appuyait sur ceux-ci pour garantir la récolte des impôts, indispensables pour gérer l'Empire depuis Constantinople. Néanmoins, ces chefs locaux étaient soumis aux gouverneurs ottomans, qui avaient droit de vie ou de mort sur les sujets du Grand Seigneur.

Ainsi, l'Empire ottoman ne changea pas beaucoup l'organisation qui existait déjà sous les califes 'Omeyyades (Damas) et Abbassides (Bag-

¹¹³ L'indépendance complète du Liban sera proclamée en 1943.

¹¹⁴ Chef de province.

¹¹⁵ Ceci nous rappelle que, au XVI^e siècle, Beyrouth faisait partie de la Syrie.

dad) - y compris l'usage du *diwan*¹¹⁶ - ce qui permit à l'Église maronite de maintenir sa propre structure, avec à sa tête le patriarche.

Trois grandes raisons expliquent pourquoi cet empire s'est effondré : à l'intérieur, la corruption gangrenait la vie quotidienne ; à l'extérieur, les frontières de l'empire étant menacées, l'armée y fut déployée, ce qui laissait moins de soldats disponibles à l'intérieur de l'Empire. Quant à la Cour à Constantinople, elle développa un faste inouï, ce qui accéléra la décomposition du système.

Les gouverneurs-pachas n'étant nommés que pour quelques années, l'administration en pâtit. En ce sens, selon H. Lammens¹¹⁷, « *Il y a eu à Damas - entre 1517 et 1697 - 133 gouverneurs officiels* » (donc une moyenne d'environ une année et demie par gouverneur). La décadence de l'Empire s'accrut dès la mort de Soleiman le Magnifique, car ses successeurs ne furent pas à la hauteur de leurs responsabilités¹¹⁸.

À cette époque, les Maronites s'étaient massés au nord de la Montagne libanaise (autour de Tripoli) ; ils continuèrent à être gouvernés par leurs propres chefs, les *Mouqaddamîn* (préposés), dont le but principal était d'aider le patriarche dans l'administration des affaires temporelles de l'église, par exemple en levant l'impôt dû à l'occupant ; ce système évita les heurts directs, les fermiers s'acquittant de leurs impôts à leurs chefs maronites, qui les reversaient ensuite au pacha. Néanmoins, cette procédure créa un conflit interne, chacun voulant jouer ce rôle d'intermédiaire, pour des intérêts personnels. Une émigration intérieure débuta, et les Maronites quittèrent le nord (Tripoli) pour rallier le *Kesrouan*, situé plus au centre du pays. Ce district est resté jusqu'à aujourd'hui

¹¹⁶ Ce mot persan signifie le Conseil des Ministres, le Conseil d'État. C'est là qu'étaient réunis les ministres, assis sur des sièges. C'est l'origine du mot européen « divan », siège où l'on discute (généralement au salon).

¹¹⁷ *La Syrie*, vol. II, Beyrouth, 1921, pp. 61 - 62.

¹¹⁸ Par exemple, Moustapha 1^{er} (1617-1622) fut déposé ; son remplaçant, Osman II, fut emprisonné et tué. Puis Ibrahim 1^{er} fut étranglé.

(2020) le fief des maronites, avec pour ville principale Jounié¹¹⁹ sur la côte à une vingtaine de kilomètres au nord de Beyrouth¹²⁰.

3.3.2 Deux grandes dynasties de la Montagne libanaise

Comment évaluer les incidences de la dynastie des « Ma'n » - et plus particulièrement le règne de Fakhr-oud-dine - sur l'Église maronite ?

Les familles libanaises prirent de l'importance dans la Montagne libanaise, à travers une situation socio-politique favorable malgré l'occupation ottomane. Cependant, quelle est l'origine de ces dynasties : arabe ou druze ?

Habitants du *Choûf* (région montagneuse au sud de Beyrouth) les « Ma'n » semblent avoir adhéré aux doctrines druzes¹²¹, et étaient déjà présents en 1099 à l'arrivée des Croisés¹²² dans tout le sud de la Montagne libanaise, éclipsant au passage les Maronites, alors désunis par des conflits internes.

Puis les sultans ottomans laissèrent aux chefs religieux maronites leurs attributions traditionnelles, civiles et judiciaires (exemple : droit de la famille) ; ainsi la Montagne libanaise retrouva-t-elle une certaine prospérité, bien que toujours soumise à l'autorité du pacha régional. À l'avènement de Fakhr-oud-dine (1590-1633), l'Empire ottoman était miné par des troubles internes et des guerres (Perse et Hongrie) ; Fakhr-oud-dine sut néanmoins s'attirer les faveurs du Grand Seigneur¹²³, et s'allia aux maronites du nord et du centre de la Montagne libanaise. Il

¹¹⁹ Prononcer « *djounié* ».

¹²⁰ Jounié compte environ 350 000 habitants en 2020.

¹²¹ Les druzes ne s'estiment pas soumis à la charia (la loi islamique) ; ils n'ont ni liturgie, ni lieux de culte. Leur interprétation de l'Islam est réservée à leurs initiés.

¹²² J. Debs, *Histoire de la Syrie*, t. VII, Beyrouth, 1903, p.165.

¹²³ H. Lammens, *La Syrie*, t. II, p.73.

supprima la charge du *mokaddem*¹²⁴ maronite, pour concentrer son pouvoir. Son autorité s'étendit progressivement le long de la côte, poussant au sud jusqu'en Galilée.

Se basant sur le compromis druzo-maronoite et respectant toutes les religions¹²⁵, Fakhr-oud-dine développa un début de pouvoir politique reposant sur une dynastie régnante représentée par le prince (émir). Son règne consista en la mise à l'épreuve pratique de ce compromis.

Les succès militaires de Fakhr-Oud-Dine lui valurent une solide jalousie des émirs voisins et des pachas. Ceux-ci le dénoncèrent à Constantinople, l'accusant de rébellion contre le Grand Seigneur, dont la réaction ne se fit pas attendre : il ordonna d'attaquer Fahr-oud-dine par terre et par mer. Le résultat fut décisif : Fahr-oud-dine abdiqua, et quitta le Liban en 1613 par mer en direction de la Toscane, où il fut bien reçu par Cosme de Médicis (1609-1621). Il y resta cinq ans, jusqu'en 1618. Dans la Montagne libanaise, son fils Ali continua la lutte, et conclut avec le Grand Seigneur un accord lui garantissant de conserver les terres dont il avait hérité. Après cinq ans de séjour à Florence, Fahr-oud-dine retourna dans la Montagne libanaise, étendit son territoire et conclut des alliances à l'extérieur auprès des puissances chrétiennes (Toscane ; Rome ; Espagne).

Pour défendre son domaine, il fit construire une vingtaine de puissantes forteresses, essentiellement le long de la côte. À son apogée militaire, il occupa une bonne partie de la Syrie, ce qui inquiéta à nouveau le Grand Seigneur, à Constantinople.

En 1633, Fahr-oud-dine tomba gravement malade ; sentant sa fin proche, il semble s'être converti secrètement au christianisme. Puis il guérit, et reprit le combat. Cette fois, le Grand Seigneur ordonna de l'éliminer définitivement. Fahr-oud-dine dut alors se réfugier dans la

¹²⁴ *Mokkadem* (préposé) est le singulier de *Moukaddamîn* (préposés) au pluriel.

¹²⁵ Par exemple, il permit aux religieux Francs de s'établir dans la Montagne libanaise.

Montagne libanaise, abandonnant la côte dont les citadelles de Beyrouth et de Saïda furent détruites.

Son fils Ali fut tué au combat, et lui-même se cacha dans une grotte ; cerné, il se rendit en 1634 ; emmené à Constantinople, il y fut jugé et égorgé en 1635. Ainsi se termina la première tentative d'un Liban unifié.

Sa disparition ressuscita les violences contre les Maronites en premier, puis envers les autres chrétiens. Son état fut divisé : le Mont-Liban fut remis au pacha de Tripoli, et le reste à celui de Damas. La plupart des maronites se fixèrent alors au *Kesrouan*, sous la dépendance-protection de la famille « Khazen ». Ceux restés au nord subirent de grandes vexations.

Ce fut un neveu de Fahr-oud-dine qui lui succéda en 1642, et mourut en 1658. Les deux fils de celui-ci lui succédèrent ; le deuxième mourut en 1697, ce qui mit fin à la dynastie des « Ma'n ». Le pouvoir passa à une autre famille, les « Chihâb » d'origine arabe, dont l'émir Bachîr II.

La dynastie « Chihâb » - et plus particulièrement le règne de Bachîr II - favorisa l'Église maronite. L'Empire ottoman vivait alors de grandes difficultés en Europe, occupé prioritairement à défendre son territoire. En conséquence, il n'avait plus les forces nécessaires pour intervenir dans la Montagne libanaise, où les maronites avaient installé une certaine autonomie ; l'Empire ottoman se contenta d'y récolter les impôts, et en échange il autorisa la Montagne libanaise à se doter d'un gouverneur. Mais à Constantinople, le Grand Seigneur régnait en maître absolu.

Les « Chihâb » furent investis de la succession des « Ma'n », et travaillèrent à maintenir la coexistence entre maronites et druzes. Parmi ceux-ci la famille « Joumblatt » assurait le pouvoir féodal¹²⁶, mais laissait sa part à la noblesse maronite, dont par exemple la famille « Khazen ». Le prince des druzes résidait alors à *Deïr-el-Kamar*¹²⁷, au centre

¹²⁶ De nos jours, c'est toujours un fils de cette famille « Joumblatt », qui défend les intérêts des druzes.

¹²⁷ Ce qui signifie : couvent de la lune.

de la Montagne druze ; ce n'est que plus tard qu'il s'installa sur la colline d'en face, dans le palais de *Beït-ed-Dine*¹²⁸, qu'il (se) fit construire.

Il est utile ici de relever un fait religieux important : la famille « Chihâb » se convertit d'abord partiellement au christianisme, puis elle se convertit complètement sous le règne de Bachîr II (1789-1840), particulièrement dès l'occupation égyptienne (1831-1840). Or, comme nous allons le voir maintenant, Bachir II gouverna toute la Montagne libanaise. Ceci symbolise le mélange religion-politique dans la Montagne libanaise, et plus particulièrement ici l'influence de l'Église maronite (la dynastie « Chihâb » s'étant convertie).

3.3.3 Qui était Bachîr II le Grand ?

Il naquit¹²⁹ à *Ghazir* (*Kesrouan*) en janvier 1767, y reçut le baptême mais il perdit très jeune son père. C'était un bon stratège, chrétien avec ceux-ci, druze avec ceux-là et musulman avec les autres, il fit tout pour éviter les dissensions confessionnelles dont il redoutait les dommages. Il épousa une riche veuve - dont l'époux avait été assassiné - avec qui il eut trois fils. Selon Lamartine¹³⁰ qui fut son hôte en 1832, Bachîr II avait un « œil vif et pénétrant » ; sous son ère, la Montagne libanaise devint sécurisée et prospère¹³¹ ; il réorganisa et disciplina l'armée de la Montagne libanaise, y combattit le féodalisme, encouragea la littérature et développa l'hospitalité¹³².

¹²⁸ Traduit par : maison de la religion (terme général, sans préciser la religion).

¹²⁹ La date de la naissance de Bachîr est inscrite sur sa pierre tombale à l'église catholique de Galata à Istanbul.

¹³⁰ A. de Lamartine, *Voyage en Orient*, Paris, 1875, p. 1832-33.

¹³¹ H. Lammens, *La Syrie*, vol. II, pp. 117-118.

¹³² Le port de Beyrouth prit de l'importance ; l'agriculture fut soutenue ; la santé des ouvriers fut améliorée ; des quarantaines furent installées pour protéger la population des villes.

Religieusement, il était respectueux de l'autorité ecclésiastique, druze ou chrétienne, et vivait fastueusement dans le palais qu'il fit construire à *Beït-ed-Dine*, dans lequel se trouvaient une chapelle et une mosquée et auquel l'eau était amenée par un aqueduc d'environ quatre kilomètres¹³³.

Civilement, il fut marié une première fois à une princesse veuve, avec qui il eut trois fils ; veuf, il se remaria alors qu'il avait (environ) 70 ans. Apparemment heureux comme époux (il bénéficiait d'un harem), il le fut moins en tant que père, ses fils n'étant pas à sa hauteur.

Militairement, il fut en conflit perpétuel contre le pacha de Damas et ses compétiteurs internes pour gouverner la Montagne libanaise. Officiellement, il cultivait le faste dans son palais de *Beït-ed-Dine* et recevait avec ses hommes les voyageurs étrangers allant le visiter (par exemple, A. de Lamartine).

Stratégiquement, il se fondait dans son interlocuteur : strict avec les soldats, cultivateur avec certains, commerçant avec d'autres, diplomate avec les diplomates. Il savait adapter son langage à celui de son interlocuteur.

Politiquement, il était sans scrupule avec ses ennemis, ou avec ceux qu'il estimait l'être : vengeances, assassinats, enlèvements, supplices étaient d'usage courant sous le motif de raison d'État, ce qui lui conférait le respect de tous, chacun craignant d'être la prochaine victime. Bachir II voulut dépasser le compromis communautaire - dans lequel le pouvoir repose sur le consentement général - au profit d'un État centralisateur, au sein duquel le pouvoir est générateur d'entente. Néanmoins, sa vision politique eut du mal à s'imposer.

Mais il convient toujours de se restituer dans le contexte de l'époque, alors fait d'ambitions personnelles, de tyrannies despotiques, de familles rivales, de pratiques brutales parmi lesquelles évolua Bachîr II, qui malgré tout fut considéré comme l'un des précurseurs d'un Liban unifié.

¹³³ H. Lammens, *La Syrie*, vol. II, p. 149.

Le contexte extérieur eut aussi son influence, à savoir le rôle des Grandes Puissances de l'époque : Angleterre, Prusse, Russie¹³⁴, France – pour des raisons multiples parfois divergentes – et plus particulièrement la rivalité d'alors entre Anglais et Français (qui se retrouvèrent néanmoins alliés pendant la guerre de 1914-1918)¹³⁵.

Il est ici opportun de faire un bref détour par la Syrie, car les grandes turbulences qu'elle traversa influencèrent particulièrement la Montagne libanaise, donc directement l'Église maronite.

Les neuf dernières années du règne de Bachîr II dans la Montagne libanaise (1831-1840) furent placées sous l'occupation égyptienne de la Syrie, et plus particulièrement du vice-roi d'Égypte¹³⁶. Celui-ci chercha un allié pour assurer ses projets d'avenir en Syrie, qu'il trouva en la personne de Bachîr II. Avec son aide, il tenta de réorganiser la Syrie comme il l'avait fait en Égypte, mais cette stratégie eut comme conséquence un fort effet pervers dans la Montagne libanaise, surtout auprès des druzes qui se sentirent mis à l'écart.

¹³⁴ La Russie, par exemple, recherchait un débouché sur la Méditerranée (pour éviter le détroit des Dardanelles) ; dans ce but, elle profitait de toute occasion pour interférer dans les affaires de La Porte.

¹³⁵ L'Europe sera alors divisée en deux blocs antagonistes : La Triple-Entente (France + Royaume-Uni + Russie) qui gagna, contre la Triple-Alliance/Triplice (Allemagne + Italie + Autriche-Hongrie, puis avec l'Empire ottoman mais sans l'Italie).

¹³⁶ Il s'agit de Méhémet/Mohamed Ali, né en 1769 et vice-roi d'Égypte (1805-1848). Après avoir massacré les Mamelouks (dynastie égyptienne qui régna sur l'Égypte et la Syrie) en 1811, il réorganisa - avec l'aide de techniciens européens surtout français - toute l'administration égyptienne. Aidé par la France, il s'imposa en Syrie (au détriment de la Sublime Porte). Mais les Puissances européennes (Angleterre, Autriche et Prusse) lui imposèrent le traité de Kütahya au terme duquel il dut abandonner la Syrie (et donc la Montagne libanaise).

3.3.4 Dans quel contexte Bachir II évolua-t-il ?

Il avait été exilé, mais grâce à l'intervention du vice-roi d'Égypte il put revenir dans la Montagne libanaise et même y reprendre son gouvernement en 1813 ; il s'attela alors à éliminer tous ses anciens ennemis (qui l'avaient chassé), et maintint la Montagne libanaise sous son emprise.

Pendant ce temps, Méhémet Ali cherchait à étendre sa puissance, et la Syrie lui parut un terrain favorable pour y parvenir. Or la Syrie avait été envahie par l'Empire ottoman depuis 1516 ; cet Empire s'étant ensuite affaibli - suite notamment aux grandes guerres avec les Russes (1828-29) - il était donc moins en mesure de mater une révolte bien organisée et surtout éloignée de Constantinople. L'Empire devait aussi lutter contre ses rébellions internes, issues de populations aux croyances et mœurs sans liens entre elles, et surtout sans idée de patriotisme envers l'autorité centrale, personnifiée par le Grand Seigneur. Le moment parut ainsi favorable à Méhémet Ali, qui lança sur la Syrie l'armée égyptienne sous les ordres de son fils¹³⁷.

À fin 1831, toutes les villes portuaires étaient occupées, de Jérusalem à Tripoli. Ceci ouvrit une ère d'espoir pour les populations chrétiennes, en Syrie et dans la Montagne libanaise ; cependant, Bachîr II n'était pas encore entré en action avec ses troupes maronites, druzes et métoualis¹³⁸ unies à ce moment-là.

Bachîr II fut nommé par l'Égypte en tant qu'administrateur de la Syrie, mais sans autorité sur l'armée égyptienne. Cette nomination ne plut pas aux alliés de Bachîr II, dont en premier lieu les Druzes ; de leur côté, les Maronites voyaient d'un bon œil l'arrivée des Égyptiens, alliés des Français.

¹³⁷ Il s'agit d'Ibrahim Pacha.

¹³⁸ Les *métoualis* sont des musulmans issus du chiisme (disciples d'Ali), habitant la plaine de *Baalbek*.

La Sublime Porte commença à s'immiscer entre chrétiens et druzes, et en 1832 elle déclara la guerre au vice-roi d'Égypte ; celui-ci continua néanmoins d'avancer, et avec l'aide militaire de Bachîr II s'empara de Damas où il installa le gouvernement égyptien de Syrie. Continuant sur sa lancée, il envahit toutes les villes du centre de la Syrie, Antioche y compris. Les troupes de Bachîr II combattirent avec lui jusqu'à la prise complète de la Syrie, ce qui lia le sort de Bachîr II à celui de l'Égyptien ; puis celui-ci s'avança seul à travers le Taurus jusqu'à Konya¹³⁹ qu'il conquit à la fin de 1832.

Au début de 1833, il prit Brousse¹⁴⁰, puis s'approcha de Kütahya (proche de Constantinople). Mais son père Méhémet Ali l'arrêta là, car la prise de la capitale de l'Empire ottoman paraissait militairement difficile, et aurait eu un impact politique considérable sur l'équilibre mondial : en effet, le sultan ottoman demanda l'aide militaire du Tsar russe Nicolas, qui s'empressa d'envoyer son armée pour défendre Constantinople ; ceci déplut à la France, l'Angleterre et l'Autriche et provoqua en 1833 la « Convention de Kütahya » entre la Sublime Porte et le vice-roi d'Égypte. Selon cette Convention, Méhémet Ali était reconnu possesseur héréditaire de l'Égypte, avec la possession viagère¹⁴¹ de la Syrie-Palestine. Ainsi, la possession de la Syrie¹⁴² passa de l'Empire ottoman à l'Égypte, ce qui englobait la Montagne libanaise de Bachîr II. Mais l'Angleterre n'y trouva pas son compte¹⁴³, et s'employa à faire tomber cette Convention (Kütahya) qui effectivement ne dura que six ans, au grand dam de la France.

¹³⁹ Konya : cette ville du sud-ouest de l'actuelle Turquie a gardé le même nom.

¹⁴⁰ L'actuelle Bursa, au nord-ouest de la Turquie actuelle, non loin d'Istanbul.

¹⁴¹ Viagère : dont on bénéficie pendant sa vie.

¹⁴² La Syrie s'étendait alors entre l'Arabie au Sud ; l'Asie Mineure au nord ; la méditerranée à l'ouest et l'Euphrate à l'est.

¹⁴³ Elle forma la coalition des Grandes Puissances, sans la France.

Ybrahim Pacha utilisa néanmoins ces six années pour unifier le pouvoir administratif et fit de Damas la capitale administrative¹⁴⁴ ; cependant, par égard et reconnaissance pour Bachâr II, il lui laissa la gestion indépendante des affaires de la Montagne libanaise, moyennant un tribut d'hommes et d'argent à verser annuellement. Il restaura l'armée et la police, et commença à installer un service sanitaire avec l'aide de la France. Il supprima les différences de traitement entre chrétiens¹⁴⁵ et musulmans, instaurées par l'Empire ottoman. Il imposa l'autorité suprême du Grand Diwan¹⁴⁶ de Damas. Lui-même s'établit à Antioche, où il se fit construire un palais. Quant à Bachâr II, il était perçu comme l'instrument de la politique égyptienne¹⁴⁷.

Toutes ces mesures nécessitaient de l'argent pour les installer et des soldats pour les maintenir. Ibrahim Pacha leva donc des impôts sur tout : les personnes, les biens immobiliers, le commerce, les animaux ; il obligea le travail dans les mines de fer et de charbon, les corvées (d'utilité publique) et rendit la conscription obligatoire. Ces mesures furent mal vécues, et soulevèrent le mécontentement populaire. Les premières manifestations hostiles commencèrent en Palestine en 1834 puis s'étendirent à la Montagne libanaise ; elles furent réprimées mais resurgirent localement, et furent toujours écrasées dans le sang.

Pendant toute l'occupation égyptienne (1831 – 1839), les peuplades de Syrie et de Palestine furent en état constant d'insurrection ; mais il fallut attendre 1840 pour qu'éclata la révolte globale ; ce fut alors au tour de la Montagne libanaise de se révolter.

¹⁴⁴ C'est de cette époque que date l'installation des premiers consulats européens à Damas.

¹⁴⁵ Sous l'Empire ottoman, dans les villes musulmanes, le cavalier chrétien devait descendre de sa monture, et payer un tribut ; un piéton chrétien ne pouvait entrer que tête nue, et payer une capitation. Ces vexations furent réinstaurées après le départ des Égyptiens.

¹⁴⁶ Le Grand Diwan est le conseil suprême, l'autorité hiérarchique supérieure.

¹⁴⁷ H. Lammens, *La Syrie*, Beyrouth, 1921, p.156.

Vue du côté maronite, cette brève période fut sécurisante et calme, Bachîr II s'étant allié à l'envahisseur égyptien. Cet épisode montre bien le rôle prééminent pendant une cinquantaine d'années de Bachir II et de la dynastie des « Chihâb » dans la Montagne libanaise sous occupation ottomane. Cependant, le fait que cette dynastie soit devenue chrétienne indique que l'Église maronite était restée présente au plus haut niveau, corroborant le fait que, dans la Montagne libanaise, le pouvoir politique va de pair avec celui de l'Église.

La Montagne libanaise ne fut pas épargnée : une première insurrection en 1838 chez les Druzes fut écrasée ; une deuxième en 1840, beaucoup plus étendue car plusieurs grandes puissances s'y mêlèrent : l'Angleterre, la Russie, l'Autriche et la Prusse soutinrent la Sublime Porte, contre l'Égypte alliée à la France qui soutenait les Maronites.

L'insurrection devint générale. Ses causes furent multiples, à l'intérieur et à l'extérieur. A l'intérieur, un malaise social, la population n'étant pas prête pour les réformes imposées ; une grande misère dans la classe populaire ; des rancunes de la classe dirigeante, dépossédée. À l'extérieur, des influences étrangères diverses. Cependant, tous payèrent le *dimi*¹⁴⁸, y compris dans la Montagne libanaise que dirigeait Bachîr II. Le feu fut mis aux poudres lorsque Méhémet Ali décida de désarmer les Maronites. Ceux-ci n'acceptèrent pas, et réunirent en juin 1840 les Druzes et les Métoualis ; ils nommèrent leur chef commun, de la famille « Khazen », qui combattit contre les Égyptiens. Dans un premier temps, le haut-clergé maronite soutint les Égyptiens ; puis le patriarche se rangea du côté des insurgés, en vouant tout esprit contraire à l'excommunication. Voici son rapport du 17 juillet 1840 - traduit en français - relatif à la menace d'excommunication patriarcale : « Vous n'ignorez pas le soulèvement populaire de toutes les populations pour secouer le despotisme imposé à ce pays par le gouvernement égyptien.

¹⁴⁸ Impôt personnel, exigé de tous ceux inscrits à l'état civil. L'impôt foncier est le *miri*.

Elles se sont juré dans la foi une alliance ferme entre toutes les populations, entre les cheikhs druzes, métoualis et nos ouailles les chrétiens... Maintenant nous avons su que quelques-unes de nos ouailles ne pensent pas à se soulever et à venir rejoindre ceux qui l'ont déjà fait... Tout homme qui osera désobéir à ce présent ordre est excommunié de l'Église de Dieu et que la colère du Seigneur et ses vengeances tombent sur lui quel qu'il soit !¹⁴⁹ ».

3.3.5 Les événements de 1840-1860, et leurs conséquences

Selon G. Corm, « L'histoire de la Montagne libanaise est, jusqu'au XIX^e siècle, celle d'une symbiose entre communautés chrétiennes et sectes islamiques hétérodoxes ou schismatiques, ayant le même intérêt : se préserver de la tyrannie du pouvoir central islamique¹⁵⁰ ». Mais dès 1840, les choses changèrent. Ce fut l'éclatement des contradictions locales, régionales et internationales. Cette époque fut marquée par la coalition Angleterre-Russie-Prusse-Autriche soutenue par l'Empire ottoman, contre la France (qui protégeait les Maronites) alliée à l'Égypte. À l'intérieur de la Syrie (et de la Montagne libanaise) des agitateurs étrangers effrayèrent les populations, sous prétexte de conscription de guerre ordonnée par le vice-roi égyptien. En mai-juin l'insurrection générale commença, et les insurgés se dirigèrent simultanément sur Beyrouth au centre, Saïda au Sud et Tripoli au Nord.

Mais avant de suivre ces événements, examinons quelles en sont les causes, selon P. Dib¹⁵¹ : « [...] un malaise social profond ; rancunes dans la classe dirigeante, poursuivie, dépossédée, abusée par l'émir Bachîr

¹⁴⁹ Dans A. Ismaïl, *Histoire du Liban*, t. IV, p. 71.

¹⁵⁰ G. Corm, *op. cit.*, p. 52, chiffre 4.

¹⁵¹ *Histoire des maronites*, tome II, éd. 2001, Beyrouth, p. 268.

(II), et par conséquent déchue de son rang. Les influences étrangères avaient beau jeu pour fomenter les troubles [...] contre le régime¹⁵²».

Il y eut ainsi des troubles internes et des ingérences externes. En juin, maronites, druzes, musulmans sunnites et métoualis se promirent de rester unis et se choisirent un chef parmi la famille maronite « Khazen ». Le Patriarche maronite menaça d'excommunication « [...] tout homme qui osera s'éloigner du but des populations insurgées, qui osera désobéir [...] »¹⁵³. L'affaire tourna mal pour les insurgés, et particulièrement pour les Maronites qui furent lâchés par les Druzes¹⁵⁴. Toute résistance fut écrasée par l'attaque égyptienne en juillet 1840. La réponse de la coalition Angleterre-Empire ottoman-Autriche fut rapide : leur flotte arriva à Beyrouth à mi-août ; les Anglo-ottomans livrèrent aux insurgés fusils et munitions de guerre. À mi-septembre, dix mille soldats (environ) majoritairement britanniques, débarquèrent au port de Beyrouth, qui fut bombardé, puis repris.

Le traité de Londres (15 juillet 1840) fut signé sans la France à Londres par les cinq puissances alliées (Angleterre, Autriche, Prusse, Russie et Empire ottoman). Il prévoyait la perte de la Syrie par l'Égypte, et donc de replacer la Syrie sous le sceptre du Sultan. L'occupation égyptienne se termina à fin 1840. Mais si la Syrie et la Montagne libanaise furent perdues par l'Égypte, elles ne furent pas pour autant gagnées par la Sublime Porte.

En réalité, la violence dans la Montagne libanaise devint concrète dès 1841, et les massacres qui se répétèrent jusqu'en 1860 motivèrent l'intervention militaire de la France¹⁵⁵. Ces massacres furent aussi la

¹⁵² À cette liste, nous ajouterons la conduite politico-militaire de Bachîr II, dont l'alliance avec l'Égypte raviva des dissensions entre ses partisans.

¹⁵³ Dans A. Ismaïl, *Histoire du Liban*, t. IV, p.71.

¹⁵⁴ Il semble que l'émir Bachîr II ait manœuvré pour que maronites et druzes se séparent, en réduisant seulement pour ceux-ci l'impôt, et en les exemptant de la conscription et des corvées. En échange, les Druzes arrêtaient les combats.

¹⁵⁵ F. Charles-Roux, *L'Égypte de 1801 à 1882*, Plon, Paris, 1936, p. 225.

conséquence du retour des chefs druzes exilés par Bachîr II lors de la lutte entre les chrétiens et les druzes, pour la suzeraineté féodale sur la Montagne libanaise. Bachîr II fut battu, il quitta la Montagne libanaise en octobre 1840, et gagna par mer l'Île de Malte. Le Mont-Liban fut séparé en deux districts, l'un druze et l'autre maronite, chacun étant dirigé par son propre gouverneur (ce qui signifiait de facto la fin du règne de Bachir III). Ce système non seulement ne fonctionna pas, mais surtout il cristallisa le clivage druze-maronite, ce qui amena la deuxième *haraka*¹⁵⁶ en 1845, puis la troisième où vingt mille maronites furent massacrés par les Druzes, armés par les Ottomans. La réponse militaire des puissances européennes fut rapide : les troupes françaises entrèrent au Mont-Liban, ce qui arrêta les massacres. Les deux districts (druze et maronite) furent abolis, et le Mont-Liban obtint un statut autonome agréé par les Ottomans. Finalement, Bachir II - qui avait gouverné la Montagne libanaise pendant plus de cinquante ans - resta une année à Malte, puis s'établit aux environs de Constantinople, où il mourut en 1850 à l'âge de 87 ans. Ses restes furent transportés en 1947 à *Beït-ed-Dine*, dans le mausolée de ce palais. Quant à Bachir III, nouvel émir, il ne disposa jamais de l'autorité nécessaire pour reprendre en main la situation.

3.3.6 De 1914 à 1920

C'est le début en Europe de la Première Guerre mondiale, avec pour conséquences son lot de misères pour la population civile, son nombre de soldats morts, et les redécoupages géographiques de certains pays. L'Empire ottoman ayant choisi de lier son destin militaire à celui de l'Allemagne le 29 octobre 1914, il fit donc partie des perdants en 1918 ; après cette défaite, l'Empire ottoman fut partagé, ce qui permit à la Montagne libanaise de se retrouver sans l'occupant resté là quatre

¹⁵⁶ Mouvement de révolte

siècles durant (1516-1918). C'est ainsi que se termina l'occupation ottomane dans la Montagne libanaise, ouvrant la voie vers l'indépendance du Liban.

Cette nouvelle situation internationale eut un effet décisif sur la population maronite et les représentants de l'Église maronite ; en effet, la Charte dura jusqu'en août 1915, lorsque l'Empire ottoman décida unilatéralement d'abolir ce régime (d'inspiration française). La Montagne libanaise fut alors replacée sous l'autorité directe de Constantinople. Mais l'année 1918 ramena la France (victorieuse) au Liban et en Syrie, en tant que puissance mandataire. Elle avait pour lourde tâche de réorganiser la structure décadente du pays. Lorsque les Français débarquèrent à Jounié et à Beyrouth, ils y trouvèrent une population affamée ; en effet, avant de devoir partir, l'armée ottomane emmena tout ce qu'elle put prendre sur place, et pillait ou détruisait le reste (par exemple, la voie ferrée longeant la côte). La Montagne libanaise se replia sur elle-même pour survivre, les contacts avec l'extérieur n'existant plus.

En juillet 1919, le patriarche maronite d'Antioche, Mgr Élias Hoyek, quitta le Liban par le port de Jounié en direction de Rome, accompagné d'une délégation libanaise. Le but était de rejoindre Rome et ensuite Paris, afin de demander à la Conférence de Paris - au nom de tout le Liban - l'autonomie de celui-ci et la restitution de ses frontières naturelles et historiques, sous mandat de la France.

Mgr. É. Hoyek eut des entretiens avec R. Poincaré - alors Président de la République française en août 1919 - puis avec G. Clémenceau - alors Président du Conseil - en octobre de la même année. Il en résulta que celui-ci lui assura la bienveillance de la France par rapport à cette requête, qui fut présentée à la Conférence¹⁵⁷ de la Paix à Paris.

Ayant rempli sa mission, ce patriarche maronite repartit pour Rome, puis vers Beyrouth, où il arriva juste pour Noël 1919. La France resta fidèle à son engagement, et le 28 avril 1920 les Puissances alliées an-

¹⁵⁷ *Mémoire de la délégation libanaise à la Conférence de la Paix*, Paris, 1919.

noncèrent que la France avait mandat sur la Syrie et le Liban, pour enclencher le processus d'indépendance du Grand-Liban¹⁵⁸. Le 1^{er} septembre 1920, le Grand-Liban fut proclamé avec Beyrouth pour capitale.

Ce résumé des années 1914-1920 indique concrètement le rôle prépondérant de l'Église maronite dans le processus ayant conduit à l'existence d'un Liban indépendant, après la Première Guerre mondiale. En effet, c'est bien le patriarche de cette époque qui mena - au nom de tout le Liban - les discussions avec les Grandes Puissances réunies pour la Conférence de la Paix à Paris. Certainement était-il accompagné d'autres notables libanais, mais le fait qu'il ait passé par Rome à l'aller et au retour de Paris démontre clairement qu'il avait l'assentiment du Pape. Cette démarche historique du représentant de l'Église maronite concrétisait les liens étroits entre religion et politique au Liban.

À fin juillet 1922, la Société des Nations approuva le mandat français sur le Liban et la Syrie. Ce mandat sur le Liban prit fin en 1943, l'indépendance déclarée la même année et une nouvelle Constitution fut adoptée.

Pourtant un autre projet fut présenté au même moment à Paris : celui du roi Faysal¹⁵⁹, qui soutenait une Grande-Syrie (c'est-à-dire incluant le Liban) ; bien que discuté, ce projet du roi Faysal n'obtint pas l'adhésion, à Paris. Mais sa teneur indiqua bien que, déjà en 1920, les tenants du Grand-Liban devaient composer avec de solides oppositions internes.

¹⁵⁸ Avec 10452 kilomètres carrés de superficie.

¹⁵⁹ Faysal (ou Fayçal) 1^{er} appartenait à la dynastie hachémite (le nom hachémite vient de Hachim, arrière-grand-père de Mahomet). Il dirigea la révolte côté arabe contre les ottomans (1916) et devint roi de Syrie en mars 1920, dont il fut expulsé militairement par les Français le 25 juillet de la même année ; avec l'aide de la Grande-Bretagne, il devint roi d'Irak dès 1921.

CONCLUSION DE CETTE PREMIÈRE PARTIE

En résumé, un regard sur le panorama libanais de cette période révèle l'influence de l'Église maronite sur la construction de l'État Libanais, aux niveaux religieux, juridique, économique et militaire. Le déroulement historique des événements n'exclut cependant nullement d'autres influences - telles celles des druzes et des sunnites - qui par bien des égards ont joué leur partition dans cette longue et difficile construction du Liban¹⁶⁰.

Notons aussi l'absence complète de prise en considération de la Communauté musulmane chiite minoritaire, ce qui remonte d'ailleurs à l'Empire ottoman sunnite (dès 1516) ; en effet celui-ci ne reconnaissait pas la législation chiite, le juge sunnite représentant à la fois le sunnisme (majoritaire) et le chiisme (minoritaire).

¹⁶⁰ « Histoire des religions », sous la direction de Henri-Charles Puech, Encyclopédie de la Pléiade, t. III, p. 166-167, *L'Islam et ses sectes*. Voir également : Jean-Marc Aractingi, « Points de convergence dans les rituels et symboles chez les druzes et chez les Francs-Maçons », dans *Les Cahiers*, Jean Scot Erigène, n° 8, Franc-Maçonnerie et Islamité, Paris, la Grande Loge de France.

DEUXIÈME PARTIE

**DE 1920 À 1943,
VINGT-TROIS ANNÉES DÉCISIVES**

DE 1920 À 1926 : RÔLE POLITIQUE ACTIF DE L'ÉGLISE MARONITE

4.1 Introduction

Le rôle de l'Église maronite dans le processus menant à la création du Grand-Liban se précise et acquiert davantage d'expérience.

Les vingt-trois premières années de l'existence du Liban peuvent se subdiviser en deux parties : 1920-1926 (date de la première Constitution) puis 1926-1943 (date du Pacte National). En effet, c'est pendant ces périodes que se joua le destin du Grand-Liban, et où l'influence politique de l'Église maronite fut particulièrement déterminante.

A. Hokayem¹⁶¹ dit à ce propos « il ne fait pas de doute que la création de l'État du Grand-Liban est due à la rencontre de deux volontés, celle des communautés chrétiennes, en général, et des maronites, en particulier, qui réclamaient cette création. Quant aux communautés musulmanes du pays, elles s'y sont farouchement opposées, réclamant, dans leur grande majorité, l'unité avec la Syrie ». Ce décor mérite d'être

¹⁶¹ L'équilibre confessionnel dans la vie politique au Liban, *op. cit.*, p. 27.

examiné à travers les forces en présence, unies pour créer un « Liban consensuel ».

4.2 Quelle identité pour l'État libanais ?

Pour comprendre le rôle politique actif de l'Église maronite dans la construction du Grand-Liban, G. Charaf avance : « L'année 1920 constitue une date décisive dans l'évolution du Liban contemporain, tant par les nouvelles données qui s'inscrivent que par les conflits qui ont émergé¹⁶² ».

Depuis 1920, le Liban est placé sous mandat français. Celui-ci va devoir prioritairement maintenir l'équilibre communautaire instauré après 1860, tout en tenant compte des nouvelles données démographiques de jeune État. En effet, si la population de la Montagne libanaise avoisinait un peu plus de 400.000 habitants après 1860 - dont trois quarts de chrétiens majoritairement maronites - le Grand-Liban de 1920 réalisait presque l'équilibre (moitié/chrétien-moitié/musulman)¹⁶³. Ainsi, à l'antagonisme entre druzes et chrétiens succéda l'antagonisme islamo-chrétien. Cela fit tout de suite apparaître une nette divergence entre maronites et sunnites par rapport à l'identité de l'État : les chrétiens maronites voulaient un Liban indépendant, à l'écart de l'environnement régional, alors que les musulmans sunnites défendaient un État inséré à une grande Nation arabe unifiée par la langue et la religion. En ce sens, G. Charaf fait une brève synthèse intéressante : « Une première divergence apparaît au niveau de l'existence et de l'identité de l'État. Les Maronites défendent un Liban indépendant distinct de son environnement culturel, social, politique et historique. Les Sunnites conçoivent le

¹⁶² Georges Charraf, *Vers une nouvelle formule constitutionnelle au Liban*, dans « La nouvelle société libanaise dans la perception des *fa'aliyat* des communautés chrétiennes », Kaslik-Liban 1984, p. 72.

¹⁶³ A. Hokayem, *op. cit.*, p. 28.

Liban dans le prolongement d'une Nation arabe unifiée par la religion et la langue. Cette divergence est insoluble, car une Nation-compromis est inconcevable, et l'État se retrouve dans l'impasse. Sa survie dépend d'une synthèse difficile entre tendances qui est d'autant plus compliquée que le concept d'État en Islam fait partie d'un tout religieux-politique fermé. Un compromis est donc improbable¹⁶⁴».

Par ailleurs, il fallait aussi prendre en considération les dix-sept communautés existantes, une particularité libanaise incluant la multitude et la diversité des confessions, chacune vivant selon ses propres traditions et intérêts.

La France ne traita pourtant qu'avec les Maronites, qui représentaient alors la majorité de la population du Mont-Liban. En conséquence, les autres composantes du (futur) Grand-Liban ne furent pas impliquées, et plus particulièrement la population musulmane majoritairement sunnite, mais aussi chiite. Or, cette population musulmane se projetait plutôt comme intégrée au projet du roi Faysal, la Grande-Syrie¹⁶⁵.

4.2.1 Difficultés internes et externes

À ces difficultés internes s'ajouta une externe : l'attitude des Français, qui pour asseoir leur pouvoir alimentèrent ces rivalités en favorisant les Maronites. En conséquence, l'équilibre politique imposé resta très fragile, dès l'origine en 1920.

Le Grand-Liban prolongeait derechef la crise ouverte dès 1840, ces années 1840-1860 ayant constitué le début d'un enchaînement d'événements dramatiques. Georges Corm¹⁶⁶ mentionne à ce sujet de « graves perturbations socio-économiques et confessionnelles...qui ont

¹⁶⁴ G. Charaf, *op. cit.*, p.73.

¹⁶⁵ Mais, comme évoqué, ce projet ne fut pas retenu lors du vote des Grandes Puissances, à Paris en 1919.

¹⁶⁶ G. Corm, *op. cit.*, p. 47.

déchiré le Mont-Liban pendant plus de vingt ans (1840-1861) », provoquant l'intervention militaire occidentale à la suite de la révolte du Mont-Liban contre Bachir II. En réalité, l'instauration du Grand-Liban ne fut que le prolongement des événements de 1840-1860, rendus encore plus aigus en 1920, car le Liban était devenu perméable aux courants unionistes arabo-musulmans.

L'histoire de la Montagne libanaise retient que Bachir II s'était allié à l'égyptien Mohamed Ali, dans le but de neutraliser le pouvoir des druzes au Mont-Liban ; parallèlement, il favorisa les chrétiens. Néanmoins, ce stratagème eut un effet pervers en 1840, car druzes et maronites s'unirent d'abord pour lutter contre lui. Mais, une fois Bachir II écarté, ils se combattirent jusqu'en 1860, où une paix fragile car imposée s'établit ensuite. L'an 1861 marqua le début du processus de démocratisation du Mont-Liban, avec la représentation effective des différentes communautés déterminées sur ce terrain.

4.2.2 Les forces en présence

En 1918, les Allemands et leurs alliés perdirent la guerre ; les Ottomans durent céder le terrain, qui fut occupé par les troupes victorieuses françaises et anglaises.

L'avenir du Liban se joua alors entre deux options politiques divergentes : celle des libanistes, et celle du roi Faysal. Les libanistes voulaient un Grand-Liban à prédominance chrétienne, les autres une Grande-Syrie arabe à majorité islamique. À ces deux courants internes opposés, s'ajoutèrent d'autres désaccords provenant de l'extérieur.

4.2.2.1 Le libanisme

Le premier courant interne : le libanisme¹⁶⁷ (ou nationalisme libanais), fut soutenu par les chrétiens maronites et grecs-catholiques. Fon-

¹⁶⁷ À ne pas confondre avec la « libanisation », qui est le processus de fragmentation de l'État libanais.

damentalement, ils craignaient de devenir minoritaires à l'intérieur d'une Grande Syrie musulmane. Pour s'opposer au nationalisme arabe, ils obtinrent le soutien d'une grande puissance européenne, la France, avec qui des liens s'étaient tissés depuis les Croisades, et dont les troupes protégèrent pendant le XIX^e siècle les maronites¹⁶⁸ qui apprirent le français (à côté de l'arabe). L'esprit français s'installa ainsi progressivement au Liban, pays voisin de la Syrie convoitée par la France¹⁶⁹. C'est donc essentiellement dans leur propre intérêt que les Maronites envoyèrent une délégation à la Conférence de la Paix, où fut discuté le projet du Grand-Liban sous mandat français, avec Beyrouth pour capitale. Le processus diplomatique qui suivit se déroula en moins d'une année ainsi :

- Le 10/11/1919, G. Clémenceau soutint la demande libanaise.
- Les 19-20/4/1920, la Conférence de San Remo attribua à la France le mandat sur la Syrie et le Liban.
- Le 24/7/1920, les troupes françaises marchèrent sur Damas et en expulsèrent le roi Faysal.
- Le 1^{er}/9/1920 le Grand-Liban fut créé, sous mandat français.

C'est là l'exemple le plus frappant de l'influence de l'Église maronite, sur le processus d'existence de l'État libanais. Comme le libanisme (nationalisme libanais) l'emporta politiquement sur le nationalisme arabe (la Grande-Syrie), cela permit la création d'un Grand-Liban indépendant et économiquement viable, incluant à l'est la riche vallée de la *Bekaa* et à l'ouest quatre villes portuaires sur la Méditerranée¹⁷⁰. Or, ces libanistes étaient majoritairement maronites, et c'est leur patriarche qui mena au nom du Liban les discussions à la Conférence de Paris.

¹⁶⁸ En l'occurrence, après le massacre de 1860. C'est à cette époque que s'établirent les grands lycées français, dans la Montagne libanaise chrétienne.

¹⁶⁹ Qui l'occupa militairement en 1920, après en avoir chassé le roi Faysal.

¹⁷⁰ Voir la carte, en annexe 3.

Toutefois, cette victoire eut un effet indirect sur les Maronites : de majoritaires (75% environ) dans le Mont-Liban, ils devinrent partenaires au sein du Grand-Liban nouvellement créé. Ce risque s'accrut lorsque la population musulmane s'agrandit, à l'inverse de celle des maronites qui diminuait¹⁷¹. Or, cette population musulmane était majoritairement favorable à une Grande-Syrie.

4.2.2.2 Le nationalisme arabe

Le second courant interne était en faveur du nationalisme arabe, qui regroupait sunnites, chiites et druzes, sans véritable identité libanaise. Par ailleurs, un état centralisé ne leur convenait pas. Ils craignaient d'y perdre leur liberté, d'autant plus si cet état était dirigé par un maronite allié des Français. Ces intérêts, internes et contradictoires, fragilisèrent davantage l'équilibre imposé aux différentes populations du Grand-Liban ; l'expansionnisme occidental ravivait aussi les méfiances manifestes.

4.2.2.3 L'impérialisme européen

C'est surtout l'impérialisme de deux grandes puissances européennes : la France et l'Angleterre, qui s'opposèrent en raison de conflits d'intérêts. Les Anglais durent renoncer à la Syrie, mais s'installèrent dans le pays voisin, l'Irak, où Faysal, chassé de Damas, devint roi en 1921.

Quant aux Français, ils avaient plusieurs enjeux : d'une part soutenir la religion catholique ; d'autre part, établir et maintenir avec le Liban de fructueux échanges commerciaux ; et finalement contrer l'unité arabe, qu'ils percevaient comme une menace pour leurs intérêts dans cette région. Ces antagonismes extérieurs, conjugués aux deux difficultés internes ci-dessus décrites, compliquèrent considérablement la situation.

¹⁷¹ En partie à cause de la diaspora.

De plus, une quatrième contingence socioculturelle s'y ajouta, par le passage rapide d'une société féodale à un État de type démocratique.

4.2.2.4 Le communautarisme

Un principe était bien établi au Liban : la communautarisation, c'est-à-dire un pays morcelé en plusieurs communautés religieuses¹⁷² et territoriales, chacune avec son identité familiale et sa hiérarchie clanique. Cet état de fait va immédiatement s'opposer à une centralisation, chacun craignant d'y perdre son pouvoir et ses influences.

Vue du côté maronite, cette communautarisation semblait essentielle, car elle devait permettre au peuple de participer à la vie de l'État - selon le modèle français - chacun à sa place d'après un système proportionnel basé sur l'importance de la communauté représentée. En ce sens, la Constitution libanaise de 1926, inspirée par celle de la troisième République française, consacra l'institutionnalisation de ce système communautaire.

Pour les Sunnites cependant, la réalité était tout autre, car pendant toute l'occupation ottomane (quatre siècles, de 1516 à 1916), ils avaient directement dépendu de l'organisation hiérarchique de cet Empire, lui aussi sunnite ; ils n'étaient pas prêts - ni vraisemblablement préparés - à exercer une responsabilité politique, ou à partager celle-ci avec d'autres communautés.

Ces deux façons de concevoir la réalité politique rendirent progressivement illusoire toute tentative de démocratisation, avec pour conséquence : le retour à la guerre, ou l'immobilisme. La présence militaire française excluant désormais le recours à la force, ce fut l'immobilisme politique qui l'emporta, caractérisé par un gouvernement impuissant à collaborer dans l'intérêt prépondérant du Liban. Chacun luttait pour prioritairement préserver son pouvoir, et à travers celui-ci l'intérêt de sa communauté.

¹⁷² En se rappelant qu'au Liban, religion et politique sont indissociables.

On assista ainsi à une reconduction du féodalisme antérieur, mais maintenant au niveau national, avec la persistance de l'influence des clans ; des familles ; de la religion ; et à travers les notabilités traditionnelles régionales. Toujours les mêmes personnes aux postes-clés, mais désormais sous l'apparence d'un gouvernement démocratique. Avec pour conséquences, l'opulence pour une minorité qualifiée, et la paupérisation de la majorité du peuple. Tout cela étant vécu sous la tutelle de la France, puissance mandataire.

Cette tentative de démocratisation forcée fut donc difficile à réaliser dans un Liban naissant. Elle convenait aux Maronites alliés des Français, car ils partageaient des intérêts communs¹⁷³. Mais le reste de la population n'y trouva pas son compte.

Dans cet environnement socio-politique, le rôle de l'Église maronite pour l'existence du Grand-Liban apparaît prépondérant, et plus particulièrement son implication politique au niveau étatique.

¹⁷³ Soutien de la religion maronite, en échange de l'ingérence politique et militaire.

DE 1926 À 1943 : CONSTITUTION ET PACTE NATIONAL

5.1 Introduction

Ces années furent consacrées à l'application concrète des Accords de Paris, à savoir le mandat français sur le Liban, et le rôle engagé de l'Église maronite.

La Constitution de 1926 organisa la vie politique du pays, basée sur un régime de démocratie parlementaire mais avec certains particularismes distinctifs axés sur trois principes : un chef d'État maronite, un premier ministre sunnite et la mention du confessionnalisme à l'article 95.

Aussi cette période fut la concrétisation des difficultés internes et externes, caractérisées par une grande instabilité politique : la suspension de la Constitution par le Haut-Commissaire¹⁷⁴ ; le rôle prépondérant joué par ce Haut-Fonctionnaire¹⁷⁵ ; la tutelle française, appréciée par les uns, mais rejetée par les autres ; les multiples changements de présidents.

Cette situation conduisit à une riposte des bourgeois sunnites (musulmans) et maronites (chrétiens) qui unirent leurs intérêts contre la présence française qui les gênait.

¹⁷⁴ Deux fois : entre 1932 et 1937, puis entre 1939 et 1943.

¹⁷⁵ En principe secondé par un Conseil Représentatif de trente membres.

C'est l'entrée en guerre de la France en 1939 (Deuxième Guerre mondiale) qui fut l'occasion pour les Libanais de s'affranchir de leur tutelle ; les premières révoltes suivirent, toujours guidées par la bourgeoisie mixte sunnite-maronite, représentées par le Premier Ministre sunnite Riad-El-Sohl et le Président maronite Bécharra-El-Khoury¹⁷⁶, qui obtinrent le 8 novembre 1943 une modification de la Constitution instituant le départ des Français.

La réaction de ceux-ci ne se fit pas attendre : ils arrêterent et emprisonnèrent El-Sohl et El-Khoury, mais durent les libérer peu après. Finalement, juste avant Noël 1943, le Pacte National fut conclu, marquant la fin de la tutelle française. La voie vers l'indépendance s'ouvrit. Le Pacte National put alors commencer à déployer ses effets, et l'arabe fut déclaré langue officielle du Liban.

5.2 Le Pacte National de 1943

5.2.1 Description et but

Alors que les différentes Communautés n'étaient pas parvenues à définir une identité commune pour l'État libanais - G. Charaf¹⁷⁷ mentionne une « population écartelée entre un arabisme à travers lequel s'identifient les musulmans, et un particularisme culturel qui caractérise les chrétiens¹⁷⁸ ». Le Pacte National fut le symbole de leur réconciliation et de la reconnaissance internationale de l'État du Grand-Liban, un compromis concocté par les bourgeoisies sunnite et maronite, basé sur deux points de convergence : le Liban renonce à toute tutelle occidentale

¹⁷⁶ Élus par le nouveau Parlement le 21 septembre 1943, après le rétablissement de la Constitution le 18 mars de la même année.

¹⁷⁷ G, Charaf, *op. cit.*, p. 75.

¹⁷⁸ Ou autrement dit : les chrétiens pensent qu'ils sont d'abord libanais, puis arabes ; les musulmans privilégient un pan-arabisme qui passe avant l'appartenance à un État.

et affirme son appartenance au monde arabe ; il renonce aussi à être inclus dans la Syrie, ou dans tout autre état arabe. Le Liban reconnaît six grandes communautés libanaises¹⁷⁹

En d'autres termes, les chrétiens s'engageaient à renoncer à la protection de la France, et les musulmans à abandonner leur espoir d'une Grande-Syrie unifiée¹⁸⁰. La Présidence de la République revint à un chrétien maronite, celle du Conseil des ministres à un sunnite et celle de la Chambre parlementaire à un chiite.

Ce pacte Islamo-chrétien devait donc sceller la paix entre ces deux communautés, instituant un pluralisme communautaire bipolarisé.

Néanmoins, s'il est vrai que ce Pacte National permit la création d'un État libanais indépendant, cela risquait de n'être qu'une solution provisoire. En effet, l'équilibre ainsi obtenu restait précaire, pouvant être rompu à tout instant : soit de l'extérieur, suivant l'impact sur le Liban d'une guerre dans la région, soit de l'intérieur, en fonction de l'acceptation - ou non - par les populations de suivre les décisions prises uniquement par leurs élites. C'est néanmoins à partir de ce Pacte National que naquit véritablement un État libanais indépendant. Nous constatons le rôle politique décisif que l'Église maronite y joua, à travers son Président maronite Bécharra-El-Khoury.

Ce Pacte de 1943 permit une réconciliation de la société et du pouvoir séparés en 1920, et rééquilibra les forces par un abaissement du pouvoir du président et un renforcement de celui du premier ministre. Cela devait permettre de fonder un État pluri-communautaire basé sur le principe général de coexistence. Un nouveau drapeau fut conçu pour l'occasion, avec le cèdre au-milieu (toujours d'actualité en 2020).

¹⁷⁹ Trois chrétiennes (maronite, grecque-orthodoxe et grecque-catholique), et trois musulmanes (sunnite, chiite et druze).

¹⁸⁰ Les émigrés libanais furent définitivement exclus du droit de vote. Or, ils étaient très nombreux.

5.2.2 Difficultés internes d'application

En dépit des accords, ce Pacte présentait une grande faiblesse, celle de supposer l'existence d'une entente solide entre le président maronite et le premier ministre sunnite. À défaut, toute tension pouvait mener à la paralysie de l'État ou à provoquer une rupture, pérennisant ainsi le conflit islamo-chrétien. Dans cette hypothèse, le Pacte était conçu comme un compromis de circonstance, indispensable en 1943 mais précaire par rapport à l'avenir. Cette situation témoigne de la fragilité des structures de l'État libanais qui tend à s'éclipser derrière ses communautés.

5.2.3 La laïcité : une solution ?

On pourrait encore se poser la question de la laïcité¹⁸¹ : aurait-elle pu être une autre solution viable, en 1926 ou en 1943 en lieu et place du confessionnalisme ? Ce passage du régime confessionnel au statut d'un État laïc renvoie immédiatement à la réflexion évoquée par Joseph Moghaizel : « Les Libanais, tant chrétiens que musulmans, devraient dépasser le stade de coexistence actuel à l'état d'intégration socio-nationale laïque¹⁸² » ce qui constituerait un processus volontaire long et difficile.

Sans entrer dans ce débat qui dépasserait le cadre de cette recherche, il semble que la réponse reste discutée. Tout d'abord, parce que la définition de cette notion n'est pas aisée, et serait donc sujette à interprétation selon la Communauté concernée.

En second lieu, parce que la notion même de laïcité ne semble convenir ni aux maronites, ni aux musulmans. En ce sens, selon Khayrallah Ghanem : « La laïcité de l'État... a été proposée contre l'effondrement

¹⁸¹ Laïcité : système qui sépare le pouvoir de l'Église de celui de l'État.

¹⁸² J. Moghaizel, *Les chrétiens libanais face à l'avenir*, dans « La nouvelle société libanaise dans la perception des *fa'aliyat* des communautés chrétiennes », Kaslik-Liban, 1984, p. 85.

de l'État...parce que la laïcisation de certaines de ces communautés n'est qu'un appel à la négation de leurs dogmes religieux et de leur foi : elle est donc autant inacceptable qu'impossible. Ainsi ne pouvant laïciser les communautés théocratiques, on laïcise l'État¹⁸³ ». À l'inverse, Joseph Abou-Jaoudé pense que « L'entité nouvelle (c'est-à-dire l'après 1943) n'aura de chance de survivre qu'étant homogène, laïque¹⁸⁴ ». Et entre-deux, l'avis de Nassif Nassar : « Quant à la laïcité, il faut bien la prendre au sérieux culturellement avant de pouvoir la transformer en projet politique pratique¹⁸⁵ ». Mais dans les faits cette notion ne fut pas discutée en 1943.

Pour les Maronites qui sont très attachés à leur Église, la laïcité pourrait sembler hasardeuse et dangereuse pour le maintien de la cohésion de leur communauté, et le risque de perdre du pouvoir. Concernant les musulmans, la laïcité pourrait menacer leur vœu d'unité pan-arabe, et devoir se soumettre à des valeurs laïques modernes, par exemple le nationalisme. Comme le résume G. Corm¹⁸⁶ « l'intégration de la modernité institutionnalisée dans la démocratie laïque a jusqu'ici échoué au Proche-Orient malgré tous les efforts des réformateurs depuis le début du XIX^e siècle ». En ce sens, l'histoire confirme que lorsque Bachir II tenta de supprimer la féodalité dans la Montagne libanaise, il se heurta de front aux druzes et aux maronites, qui finirent par l'expulser. Peut-être l'écueil principal est-il dû à la structure confessionnelle qui caracté-

¹⁸³ K. Ghanem, *Note sur la question libanaise*, dans « La nouvelle société libanaise dans la perception des *fa'aliyat* des communautés chrétiennes », Kaslik-Liban, 1984, p. 161.

¹⁸⁴ J. Abou-Jaoudé, *Culture et Communautés au Liban : perspectives d'avenir*, dans « La nouvelle société libanaise dans la perception des *fa'aliyat* des communautés chrétiennes », Kaslik-Liban, 1984, p. 180.

¹⁸⁵ N. Nassar, *Les chrétiens et les alternatives culturelles au Liban*, dans « La nouvelle société libanaise dans la perception des *fa'aliyat* des communautés chrétiennes », Kaslik-Liban, 1984, p. 192.

¹⁸⁶ G. Corm, *op. cit.*, p. 55.

rise depuis toujours cette Montagne libanaise, et plus particulièrement l'Église maronite.

CONCLUSION DE CETTE DEUXIÈME PARTIE

En guise de conclusion à cette période, il apparaît que les vingt-trois années ayant mené à l'existence concrète d'un État libanais indépendant furent déterminantes. Nous y découvrons le rôle socio-politique prépondérant joué par l'Église maronite lors des négociations avec la France, faisant ainsi écho à la deuxième partie de cette recherche.

Et si nous conjugons la conclusion de la première partie avec celle-ci, nous constatons que l'Église maronite tint un rôle religieux, juridique, économique, militaire et socio-politique, confirmant ainsi dans les faits concrets que l'Église maronite fut un acteur décisif et prépondérant dans la construction du futur État Libanais.

TROISIÈME PARTIE

REGARD ANALYTIQUE SUR QUINZE SIÈCLES D'HISTOIRE

ENSEIGNEMENTS ET VALEURS : L'EXPÉRIENCE DE QUINZE SIÈCLES

L'analyse d'une aussi vaste période - marquée par des invasions successives - est un chantier énorme. Cette troisième partie voudrait faire une brève relecture des périodes importantes dont ce mémoire a fait l'objet. Les Maronites - à travers l'impact considérable de leur patriarcat et des événements fondamentaux de leur histoire - ont contribué à la construction d'un Liban chrétien, druze et musulman. L'environnement particulièrement dense en péripéties a posé les bases et les conditions d'une cohabitation de fait. L'espace étonnant de la Montagne a grandement servi à modeler les Libanais d'une époque ; ce fut la période d'une gestation qui interroge toujours l'avenir du « Pays des Cèdres ».

6.1 D'une montagne-refuge à la constitution d'une nation

C'est le passage d'une montagne-refuge à la constitution d'une nation libanaise, cosmopolite, multiculturelle et interconfessionnelle.

6.1.1 L'histoire de la Montagne libanaise : un sanctuaire de la résistance maronite

L'histoire de la Montagne libanaise, à plusieurs points de vue, est celle de positionnements géostratégiques. La Montagne libanaise en fut une illustration historique à travers son symbole de refuge, de sanctuaire

et de lieu de socialisation. « car c'est elle qui préside à tout l'ouvrage, elle qui attire, protège et repousse, elle que l'on défend ou que l'on attaque...¹⁸⁷ ».

Géographiquement, elle est située au nord de Beyrouth, et se prolonge au sud de la capitale pour constituer la région du *Chouf*, qui est le sanctuaire des druzes. En réalité, il ne s'agit pas d'une seule montagne, mais d'une multitude de monts¹⁸⁸. Et la particularité de ces montagnes, c'est qu'elles sont orientées perpendiculairement à la mer (Méditerranée), le long de vallées façonnées par de nombreux cours d'eau descendant vers cette mer. En conséquence, pour aller de Beyrouth en direction du nord par la Montagne libanaise, il faut s'armer de patience et traverser une série de monts. Cette particularité géographique présente néanmoins un avantage stratégique : rendre la Montagne difficilement accessible, pouvant ainsi servir de refuge naturel aux montagnards. L'exemple le plus caractéristique est la *Wadi Qadisha* (Vallée Sainte) qui fut le refuge des patriarches maronites pendant trois siècles, à la suite de l'invasion musulmane. Très difficile d'accès, elle constituait un obstacle important à franchir, un refuge naturel coupé du reste du monde.

Historiquement, la Montagne libanaise fut toujours un lieu de refuge ; non seulement pour les Maronites dès le V^e siècle, mais aussi pour d'autres minorités - chrétiennes ou non - fuyant la vague musulmane. C'est ainsi que, progressivement, de montagne-refuge elle devint un centre de résistance avec deux protagonistes principaux : les Maronites chrétiens au nord (*Kesrouan*) et les Druzes musulmans au sud (*Chouf*).

¹⁸⁷ Colette JUILLIARD BEAUDAN, « Des phéniciens aux libanais », Centre d'études et de recherches sur le Proche-Orient, « Les Cahiers de l'Orient », 2008/2 N° 90, pages 101 à 106. Voir [<https://www.cairn.info/revue-les-cahiers-de-l-orient-2008-2-page-101.htm>]

¹⁸⁸ Les plus hauts sommets avoisinent les trois mille mètres.

6.1.2 La Montagne libanaise, un haut lieu de négociations

Politiquement, lorsque druzes et maronites réussirent à s'entendre, ce fut le début du processus qui mena à la création d'un État libanais multi-culturel, malgré les invasions qui ravagèrent la région environnante.

Sociologiquement, cette montagne obligea ses habitants à collaborer pour survivre, ce qui ne fut pas toujours facile (guerre civile de 1840-1860), mais permit néanmoins d'échafauder un début de partage du pouvoir. Cependant, il ne s'agissait pas d'une marche vers la démocratie, dans laquelle le peuple est souverain ; c'était plutôt un partage du pouvoir entre féodaux, chacun représentant ses intérêts personnels, et à travers ceux-ci ceux de sa Communauté.

Ainsi, la Montagne libanaise servit d'abord de refuge par rapport à un environnement extérieur hostile, puis elle a su susciter l'ouverture vers cet extérieur.

En définitive, elle a été déterminante pour l'évolution de ce qui deviendra le Liban, et le rôle de l'Église maronite dans ce coulissage fut décisif, jusqu'à culminer en 1920 aux Accords de Paris.

6.2 Crises successives, et naissance de l'exception libanaise

6.2.1 Des crises, des ingérences et des accords

De multiples crises successives ont sans cesse marqué l'histoire de la région, de la Montagne libanaise et de l'Église maronite. Elles furent majoritairement extérieures à la Montagne libanaise, mais aussi internes à celle-ci. En fait, cette région ne fut presque jamais en paix, au V^e siècle déjà lorsque saint Maron débutait.

Extérieurement, ce furent l'occupation romaine (qui divisa administrativement la Syrie), l'invasion musulmane, le passage des Croisés, l'arrivée des Mamelouks, puis l'occupation ottomane jusqu'à la Pre-

mière Guerre mondiale. De 1920 à 1943, c'est le mandat français qui dirigea le sort du Liban. En résumé, il y eut une succession d'interventions extérieures à la Montagne libanaise jusqu'en 1920, puis extérieures au Liban ensuite.

Intérieurement, la Montagne libanaise chrétienne connut aussi des périodes difficiles : théologiquement avec Byzance (dont l'Église maronite se sépara en 905, les Maronites s'appuyant sur leur foi), puis civilement avec les Druzes (guerre de 1840-60).

Cette conjonction de troubles intérieurs et extérieurs eut néanmoins un effet positif dans la Montagne libanaise, où le relief permit de sauvegarder une certaine autonomie. Ce succès exceptionnel a ses raisons, et parmi celles-ci figure le rôle de l'Église maronite, unie autour de son patriarche.

6.2.2 Le Liban, une exception chrétienne au Moyen-Orient

Pour survivre face à l'invasion musulmane massive du VII^e siècle, il fallait être très structuré. Une population sans chef aurait probablement été dispersée, pour disparaître ensuite. Mais l'Église maronite a su souder ses fidèles, autour et sous la protection de son patriarche.

Comme évoqué, le patriarche était tout-puissant théologiquement, civilement et militairement¹⁸⁹. Il pouvait intervenir dans tous les domaines de la vie quotidienne de ses ouailles, qui avaient en lui une confiance inébranlable.

Sûr de son pouvoir absolu, le patriarche pouvait organiser la vie - parfois la survie - commune, en s'appuyant sur son Église maronite très fortement structurée. Cette situation exceptionnelle dans la Montagne libanaise lui permit non seulement de résister à tous les envahisseurs, mais aussi de surmonter les troubles intérieurs tout autant destructeurs.

¹⁸⁹ La liste de ses compétences étendues est citée en annexe n°5.

En ce sens, il paraît justifié de parler de « l'exception libanaise », ou pour le moins de la Montagne libanaise. En effet, pour un petit pays isolé dans un contexte hostile, le seul fait de résister est en lui-même remarquable ; mais il devient exceptionnel lorsque cette résistance acharnée devient une force politique, ce qui fut le cas dès 1920 - après quinze siècles de luttes - pour l'Église maronite.

6.3 Le Liban, entre coexistence pacifique et risques d'implosion

6.3.1 Une histoire commune

Cette situation d'équilibre entre coexistence pacifique et risques d'implosion résume bien l'enjeu libanais : comment chaque partie doit-elle se conduire pour vivre en paix, et surtout à quoi va-t-elle devoir renoncer pour maintenir cette paix ?

Comment chaque partie doit-elle manœuvrer pour rester en paix ? Cette question fut toujours celle des peuples du Liban d'hier. Elle renvoie d'ailleurs à la période d'avant 1920, et plus particulièrement à la manière dont s'est construite progressivement la coexistence pacifique dans la Montagne libanaise entre druzes (au sud) et chrétiens (au nord).

Ce qui a rapproché druzes et chrétiens est leur statut de minorités, par rapport à l'Empire ottoman tout puissant. Leur quête de liberté les a rassemblés, ils se sont unis pour faire face à un danger extérieur commun : cet Empire sunnite. En dépit de motivations divergentes (guerre de religion islamo-chrétienne pour les Maronites ; désir de liberté pour les Druzes qui sont musulmans), l'intérêt réciproque à maintenir leur indépendance était partagé et supérieur pour ces deux populations de fiers montagnards.

6.3.2 Le « Pays des Cèdres », pays de la paix interconfessionnelle ?

L'union faisant la force, druzes et chrétiens ont coexisté, malgré d'incessants conflits dans les villages mixtes. Mais ce voisinage pacifique restait précaire, comme l'a prouvé la sanglante guerre civile de 1840-1860, qui par ailleurs fit l'affaire de l'Empire ottoman. En somme, construire le Liban fut une tâche mue par l'Église maronite, mais elle devint une action commune d'un vivre ensemble intelligent, au nom d'un intérêt partagé prépondérant : la liberté, qui nécessite la paix, même fragile.

La Première Guerre mondiale eut pour conséquence le départ forcé des troupes ottomanes, et l'intervention militaire des Français au nom des forces alliées. La paix devint encore plus fragile pour ces habitants de la Montagne libanaise, qui avaient conquis leur liberté dans le passé. Désormais, à quoi renoncer, pour maintenir la paix ?

Probablement à une partie du pouvoir, mais laquelle, comment et jusqu'où ? Cette époque brièvement analysée a montré les limites des possibilités d'action. Alors, quel nouvel équilibre installer, qui tienne compte des récentes réalités ? La vie moderne de la Montagne libanaise offre encore d'autres perspectives de relecture historiques.

Des questions parcourent l'histoire maronite. Par exemple, trois interrogations peuvent faire l'objet d'essais de réponses.

6.3.2.1 Première question

Pourquoi l'Église maronite, puissante en 1920, n'a-t-elle pas tenté d'établir un état théocratique chrétien, afin d'accaparer tout le pouvoir ?

La réponse n'appartenait pas à la seule Église maronite, mais résultait plutôt d'une inversion au sein des forces islamiques. En effet, si la première moitié du XIX^e siècle a été, pour l'essentiel, constituée par la recherche de l'équilibre entre druzes et chrétiens dans la Montagne libanaise - c'est-à-dire concrètement entre musulmans rattachés au chiisme et chrétiens essentiellement maronites, qui représentaient alors les deux

forces en présence - les choses ont ensuite évolué du côté musulman. Un autre acteur prit progressivement la place des druzes (chiites) en tant qu'opposants aux chrétiens : les musulmans sunnites. À peu près ignorés par les deux populations de la Montagne libanaise pendant et jusqu'à la fin de l'Empire ottoman (en 1918, à la fin de la Première Guerre mondiale), les Sunnites bénéficièrent alors des nouvelles frontières du Grand-Liban de 1920 pour faire valoir leurs prétentions. En effet, ils représentèrent alors la moitié de la population, passant de facto d'une minorité ignorée à un rôle de partenaires actifs.

Pour les chrétiens, cela eut pour conséquence de changer l'équilibre réalisé en 1860 : leurs nouveaux opposants restaient non seulement musulmans, mais surtout devenaient aussi nombreux qu'eux dans le Grand-Liban nouvellement créé. Pour préserver leur part de pouvoir, il était devenu indispensable de partager celui-ci. Donc à la question posée « pourquoi l'Église maronite, puissante en 1920, n'a-t-elle pas tenté d'établir un état théocratique chrétien ? », la réponse pourrait être : parce que les Maronites n'avaient pas les moyens d'imposer cette solution. S'ils voulaient se maintenir au pouvoir, ils devaient partager celui-ci. Car le temps jouait en leur défaveur, et ils le savaient : la population chrétienne se réduisait (par l'effet de la diaspora conjugué à une faible natalité), alors que les musulmans ne connaissaient qu'une très faible diaspora, et un taux de natalité élevé ; dans ces conditions, le compromis de 1920 était une bonne solution structurelle, mais ponctuelle.

Néanmoins, comme nous l'avons vu, ce compromis initial fut modifié par la première Constitution de 1926, qui réduisit le pouvoir présidentiel (chrétien) au profit de celui du premier ministre (sunnite), dans le but de rééquilibrer les forces.

Nous terminerons cette première question par une projection positive pour l'avenir ; en effet, en septembre 2020, l'État libanais aura cent ans.

Un siècle marqué c'est vrai par de multiples difficultés et qui appelle sans doute le Liban à faire son propre bilan. Mais aussi le premier siècle d'un Liban indépendant !

6.3.2.2 Deuxième question

Pourquoi la « laïcité » n'a-t-elle pas réussi à s'imposer au Liban dès 1920 ?

À part le communautarisme déjà mentionné à ce sujet, l'auteur de cette recherche propose une autre piste de réflexion, axée sur la notion même de laïcité à partir du mot arabe « *'olmânyia* », signifiant « qui vient de la science (du savoir) », notion très éloignée de celle de la foi, et donc de la religion. Or, au Moyen-Orient, la religion est prioritaire et relève du sacré. La conséquence devient alors inéluctable : imposer un pouvoir laïc à ce type de population revient à lui enlever une partie de son identité - par ailleurs sans contrepartie - ce qu'aucune population ne saurait accepter volontairement. C'est à ce niveau que se situe la difficulté : la laïcité ne correspond simplement pas à la mentalité libanaise, car celle-ci s'appuie sur la religion (druze, chrétienne ou musulmane) qui est une composante identitaire de chaque communauté.

Mais attention : cela ne signifie pas que la population libanaise - dans son ensemble - n'est pas capable d'intégrer une forme de laïcité. Il s'agit simplement de la définition même du mot laïcité qui reste problématique, ce qui la rend inapplicable au Liban, quelle que soit la communauté concernée. Car cette notion touche à la relation entre état et religion, très imbriquée au Moyen-Orient et donc au Liban, et plus particulièrement par rapport à la religion maronite qui nous occupe dans ce travail.

6.3.2.3 Troisième question

Les Croisades du XI^e siècle ont-elles influencé les décisions de 1920 ?

Ici, la réponse semble plus aisée, car elle repose sur des faits historiques reconnus : lorsque les Croisés (Francs) ont passé au XI^e siècle par la côte libanaise sur leur chemin vers Jérusalem, ils y ont rencontré les Maronites, pour qui ces Francs furent leur premier allié religieux depuis l'invasion musulmane du VII^e siècle, qui les avait expulsés de la Syrie vers la Montagne libanaise.

Les Maronites s'adaptèrent facilement à certains usages catholiques latins, et purent reprendre contact avec Rome après quatre siècles d'isolement forcé. Cette influence catholique romaine à travers les Francs dura deux siècles, créant un lien qui allait se confirmer par la suite. Rappelons-nous en effet que François I^{er} protégea les Maronites, et que plus tard Louis XIV intervint en faveur de ceux-ci auprès de Constantinople. Par ailleurs, de nombreuses institutions religieuses françaises s'installèrent au Liban, y compris universitaires. De ce fait, la culture française fut transmise aux chrétiens libanais, par exemple par l'usage de la langue française qui caractérise la Montagne libanaise chrétienne. Ce furent aussi les troupes françaises qui mirent fin en 1860 à la guerre civile dans la Montagne libanaise. Et c'est encore la France qui joua un rôle déterminant en 1920, au cours des discussions à la Conférence qui se tint précisément à Paris. En résumé, l'influence initiale des Francs évolua en soutien concret des Français.

La réponse à la question est ainsi plutôt affirmative. La présence des Francs dès le XI^e siècle, puis le soutien ponctuel de la France, ont favorisé l'entente avec les autorités maronites libanaises, jusqu'à la création du Grand-Liban en 1920, placé sous les auspices de la France.

CONCLUSION DE CETTE TROISIÈME PARTIE

Après la première partie historico-descriptive, puis la deuxième socio-politique, nous avons poursuivi par la partie analytique, qui concerne les périodes importantes dont traite ce mémoire. Les péripéties internes et extérieures ont été nombreuses, auxquelles l'Église maronite non seulement fit face, mais aussi – et surtout – se renforça au fil du temps, autour de son patriarche.

À l'origine cachée dans une montagne-refuge pour populations minoritaires, l'Église maronite se répandit ensuite plus au centre, vers le *Kesrouan*. C'est de là qu'elle cohabita pacifiquement avec les druzes pendant plusieurs siècles, avant la guerre civile de 1840-1860. Pourtant la paix finit par s'installer dès 1920, lorsque le mandat français intervint au Liban (après la Première Guerre mondiale).

Ce mandat ne dura que vingt-trois ans, mais ce furent des années décisives pour la création du Liban en tant que pays indépendant. L'Église maronite – à travers son patriarche – tint un rôle de premier plan dans les négociations avec les puissances européennes. Ces négociations aboutirent à la création du Liban en septembre 1920, année de sa reconnaissance politique internationale.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Au terme de notre recherche, nous avons parcouru l'histoire du Liban, à travers le rôle et la place de l'Église maronite dans le « Pays des Cèdres ». Cette histoire a permis de mettre en exergue une période dynamique et décisive de la vie des libanais constitués en une mosaïque de populations. C'est là que les défis importants pour l'unité de cette petite nation se sont révélés. En effet, à partir de réalités complexes dans la construction du Liban, une confession chrétienne a marqué son évolution avec détermination et persévérance pour rassembler tout un peuple.

Cette recherche, qui est divisée en plusieurs parties - depuis la naissance de l'Église maronite dès le V^e siècle jusqu'à la proclamation de l'indépendance du Liban en 1943 - a souligné l'interaction entre des acteurs multiples dont les intérêts étaient souvent divergents.

La première partie historico-descriptive a relaté l'évolution de l'Église maronite depuis sa création par saint Maron, son fondateur, en soulignant la relation étroite existant entre cette Église et la construction du Liban.

La deuxième partie, socio-politique, a traité la période située entre 1920 et 1943 : l'évolution politique vers l'indépendance du Liban et le rôle déterminant que joua l'Église maronite à travers ses plus hauts représentants.

La troisième partie, analytique, est l'objet d'une réflexion sur différentes périodes parcourues et les difficultés internes et extérieures qui les ont caractérisées.

En considérant ces grandes périodes décisives, il ressort que le rôle joué par l'Église maronite a été prépondérant à tous les niveaux, d'abord dans la Montagne libanaise, puis politiquement ; ce qui a produit des

résultats favorables pour le Liban : la construction de son unité dans la diversité de ses cultures et de ses religions.

Cette histoire singulière dénote que dans l'édification d'une nation arabe, une confession chrétienne - notamment celle des Maronites - a été source de rassemblement, donnant à la religion une place honorable dans la construction et la création d'une entité sociopolitique exceptionnelle.

La Montagne libanaise a produit du fruit pour un pays de promesses et de prospérité dont il a été le symbole depuis l'antiquité. L'histoire lui a donné quelque peu raison, car des conflits, des compromis, des accords successifs ont conduit à une entente interconfessionnelle.

Bien que des limites soient apparentes dans le système de gouvernance de ce pays avec un Pacte fragile, le chemin vécu par les Libanais à travers les péripéties de leur histoire commune démontre combien l'identité libanaise existe en dépit des difficultés et des ruptures qui ont jalonné son parcours mouvementé.

Le Liban est resté l'un des pays les plus complexes du Moyen-Orient dans sa formation, sa construction et jusqu'à la création de son État. Parti d'une montagne-refuge de la communauté croyante des Maronites, ce pays s'est forgé à travers différentes crises qui expliquent encore de nos jours son mode de fonctionnement.

Le Liban s'inscrit également dans l'ambiguïté de ses relations par rapport à ses voisins, avec lesquels toute son histoire propre s'est développée : une coexistence de communautés ethniques et religieuses, de rivalités internes politico-religieuses, de conflits régionaux. L'Occident chrétien, par la France et le Vatican, a aussi joué un rôle dans cette histoire à travers les stratégies géopolitiques qui l'ont marqué jusque dans sa législation, sa Constitution et ses relations internationales. Malgré tout, cette nation a toujours poursuivi sa quête absolue de cohésion sociale.

La création de cet État n'a pas mis fin aux conflits interminables de la région ; elle a suscité d'autres paradigmes où le peuple libanais doit affronter des défis parsemés d'échecs et de réussites.

Il existe plusieurs « Liban » composés d'une mosaïque de peuples, de cultures et de religions. Si la diversité est une valeur à préserver, les Libanais sont appelés à faire face à de nombreux écueils dont le plus important réside sans doute dans ce fragile équilibre de la cohabitation multiséculaire qu'une histoire unique a tant bien que mal construit pour son indépendance, sa spécificité démocratique et son avenir au sein des pays arabo-musulmans du Moyen-Orient.

Et un dernier mot : bien qu'il ne soit pas de notre domaine de traiter du schisme chrétien survenu en 1054 – qui divisa l'Église universelle en catholique et orthodoxe – notons que l'Église maronite est l'unique communauté ecclésiastique orientale qui ne s'est pas scindée, contrastant ainsi avec les autres Églises chrétiennes de cette partie du monde¹⁹⁰.

¹⁹⁰ Par exemple :

- Les Grecs catholiques et orthodoxes,
- Les Arméniens « « «
- Les Syriaques « « «
- Les Coptes « « «

BIBLIOGRAPHIE

1. BIBLE

Bible TOB, Ancien Testament et Nouveau Testament, Nouvelle édition revue, Alliance Biblique Universelle-Le Cerf, Paris, 1991.

2. DICTIONNAIRES, ENCYCLOPÉDIES

DUPLACY Jean *et al.* *Vocabulaire de théologie biblique*, Paris, Cerf, 1992.

Le grand dictionnaire de la Bible (Collectif), Éditions *Excelsis*, Charols, 2017.

LE PETIT LAROUSSE, Édition Larousse, Paris, 2003.

SFEIR Antoine, *Dictionnaire du Moyen Orient : Histoires, Cultures, Révolutions*, Bayard Culture, Collection : Essais religieux divers, Paris, 2011.

SOURDEL Dominique, *Histoire des Arabes*, Presses Universitaires de France, Paris, 1991.

3. LES TEXTES SOURCES

ADEL Ismaïl, *Histoire du Liban du XVII^e siècle à nos jours*, Tome IV, Redressement et déclin du féodalisme libanais, 1840-1861, Éditeur : Beyrouth : [s.n.], 1958.

BARON Xavier, *Histoire du Liban : Des origines à nos jours*, Éditions Tallandier, Paris, 2017.

DIB Pierre, *Histoire du Liban, des origines au XX^e siècle*, Éditeur Rey, Paris, 2016.

LAMMENS Henri, *Le Liban*, notes archéologiques, historiques, ethnographiques et géographiques, t. II, Imprimerie catholique, Beyrouth, 1914.

LAMMENS Henri, *La Syrie, précis historique*, 2 Vol., Imprimerie catholique, Beyrouth, 1921.

4. OUVRAGES DE RÉFÉRENCE

AMMOUN Denise, *Histoire du Liban contemporain*, tome 2, 1943-1990, Fayard, Paris, 2005.

ATALLAH Elias, *Synode du Liban de 1736*, Éditeur(s) Letouzey et Ané, Paris, 2002.

ATALLAH Wahib, *sunnites et chiïtes. La naissance de l'Empire islamique*, Éditeur Infolio, Paris, 2010.

BOUQUET Olivier, PÉTRIAT Philippe, VERMEREN Pierre, *Histoire du Moyen-Orient de l'Empire ottoman à nos jours : Au-delà de la question d'Orient*, Editeur : Publications de la Sorbonne, Paris, 2016.

CORM Georges, *Histoire du Moyen-Orient : De l'Antiquité à nos jours*, Edition Découverte (La), Paris, 2007.

LEWIS Bernard, *Histoire du Moyen-Orient : 2000 ans d'histoire de la naissance du christianisme à nos jours*, Albin Michel, Collection : Histoire, Paris, 1997.

5. AUTRES OUVRAGES

ABBOUD Hichem, *Biographie de Hendiyé*, Jouplain, Beyrouth, 1910.

- AOUAD Michel, HOKAYEM Antoine, KHOURY Samīr, MOUANÈS Joseph, *La Nouvelle société libanaise dans la perception des Fa'aliyāt (décideurs) des communautés chrétiennes*, Edition Kaslik, Université Saint-Esprit, Liban, 1984.
- CHARLES-ROUX François, DEHERAIN Henri, *L'Égypte de 1801 à 1882. Mohamed Aly et sa dynastie jusqu'à l'occupation anglaise*, Éditeur Plon, Paris, 1936.
- CHARRAF Georges, « Vers une nouvelle formule constitutionnelle au Liban », dans « La nouvelle société libanaise dans la perception des fa'aliyat des communautés chrétiennes », Kaslik-Liban, 1984.
- CHARTOUNI Rachid, *Chronologie des patriarches maronites*, de Douaïhi, 2^e édition, revue et considérablement augmentée, Beyrouth, 1902.
- DE LA ROQUE Jean, MARCHETTI François, *Voyage de la Syrie et du Mont-Liban*, Tome I, H. Uytwerf, Amsterdam, 1723.
- DEBS Joseph, *Histoire de Syrie*, t. VII, Beyrouth, 1903.
- DIB Pierre, *L'Église maronite*, t. I, Paris, 1930.
- , *Histoire des maronites*, Histoire de l'Église maronite, Tome I, Librairie orientale, Beyrouth, 2001. (Première édition, 1962)
- , *Histoire des maronites*, Les maronites sous les Ottomans, Tome II, Librairie orientale, Beyrouth, 2001.
- , *Histoire des maronites*, L'Église maronite du XVI^e siècle à nos jours, Tome III, Librairie orientale, Beyrouth, 2001.
- , *Histoire des maronites*, Beyrouth, éd. 2001, introduction, pp. XI-XVII.

GHANEM Khayrallah, *Note sur la question libanaise*, dans « La nouvelle société libanaise dans la perception des fa'aliyat des communautés chrétiennes », Kaslik-Liban, 1984.

HOYEK Elias, *Les revendications du Liban, Conférence de la Paix*, Paris, 1919.

JAOUDE Abou J., *Cultures et communautés au Liban : Perspectives d'avenir*, dans « La nouvelle société Libanaise dans la perception des fa'aliyat des communautés chrétiennes », Beyrouth- Kaslik, Université Saint-Esprit, 1984.

JUILLIARD BEAUDAN Colette, « Des phéniciens aux libanais », Centre d'études et de recherches sur le Proche-Orient, « Les Cahiers de l'Orient », 2008/2, N° 90, pp. 101 à 106.

LAMARTINE Alphonse de, *Souvenirs, impressions, pensées et paysages pendant un voyage en Orient (1832-1833), ou, notes d'un voyageur*, Gallimard, Paris, 2011. (1^{er} éd. 1875)

Le Liban ; notes archéologiques, historiques, ethnographiques et géographiques, 2^{me} éd., rev. et augmentée d'une Table analytique, Imprimerie catholique, Beyrouth, 1914.

Mémoire de la délégation libanaise à la Conférence de la Paix, Paris, 1919.

Michel le Syrien, CHABOT Jean-Baptiste, *Chronique de Michel le Syrien, patriarche jacobite d'Antioche, (1166-1199)*. 2, Trad. livres VIII-XI, Culture et Civilisation, Bruxelles, 1963.

MOGHAIZEL Joseph, *Les chrétiens libanais face à l'avenir*, dans « La nouvelle société libanaise dans la perception des fa'aliyat des communautés chrétiennes », Kaslik-Liban, 1984.

NAAMAN Paul, *Théodoret de Cyr et le monastère de Saint Maroun*, éd. Bibliothèque de l'Université de Saint-Esprit-Kaslik, III, Librairie du Liban, Beyrouth, 1971.

NASSAR Nassif, *Les chrétiens et les alternatives culturelles au Liban*, dans « La nouvelle société libanaise dans la perception des fa'aliyat des communautés chrétiennes », Kaslik-Liban, 1984.

Pie XII, *Cleri sanctitati*, Lettre Apostolique, Vatican, 2 juin 1957.

RISTELHUEBER René, *Les traditions françaises au Liban*, Éditeur: F. Alcan, Paris, 1925.

6. REVUES ET ARTICLES

CHABOT Jean-Baptiste, *Les listes patriarcales de l'Église maronite. Étude critique et historique*. Dans Mémoires de l'Institut national de France, tome 43, 2^e partie, 1951. pp. 21-43. Voir [https://www.persee.fr/doc/minf_0398-3609_1951_num_43_2_1007] (Consulté le 30 juillet 2019.)

—, *Les origines de la légende de saint Maron*. Mémoires de l'Institut national de France, tome 43, 2^e partie, 1951. pp. 1-19. Article [https://www.persee.fr/doc/minf_0398-3609_1951_num_43_2_1006] (Consulté le 30 juillet 2019).

CORM Georges, « Quelques réflexions méthodologiques et historiques sur la perception de la société libanaise par les élites des communautés chrétiennes », dans « La nouvelle société libanaise dans la perception des fa'aliyat des communautés chrétiennes », Kaslik-Liban, 1984.

DIB Pierre, *Histoire de l'Église maronite*, 1962. Dans « Revue des Sciences Religieuses », Année 1963, 37-4 pp. 404-405.

—, *Histoire des maronites, Histoire de l'Église maronite*, Beyrouth, Librairie Orientale, dans *Revue des Sciences Religieuses* Année 1963, 37-4 pp. 404-405.

—, *Les conciles de l'Église maronite (de 1557 à 1644)*, dans *Revue des Sciences Religieuses*, tome 4, fascicule 2, 1924. pp. 193-220, [https://www.persee.fr/doc/rscir_0035-2217_1924_num_4_2_1253] (*Consulté le 30 juillet 2019*)

JUILLIARD BEAUDAN, Colette, « *Des phéniciens aux libanais* », Centre d'études et de recherches sur le Proche-Orient, « *Les Cahiers de l'Orient* », 2008/2 N° 90, pp. 101-106.

VAILHÉ Siméon, *Origines religieuses des maronites*. Échos d'Orient, tome 5, n°5, 1902. pp. 281-289. Article [https://www.persee.fr/doc/rebyz_1146-9447_1902_num_5_5_3420] (*Consulté le 30 juillet 2019*)

WEBER Anne Françoise, « *Elias Atallah, Le Synode libanais de 1736. Tome I : Son influence sur la restructuration de l'Église maronite. Tome II : Traduction du texte original arabe* », *Archives de sciences sociales des religions*, 122 | 2003, 59-157. En ligne : URL : <http://journals.openedition.org/assr/1346>

7. THÈSE

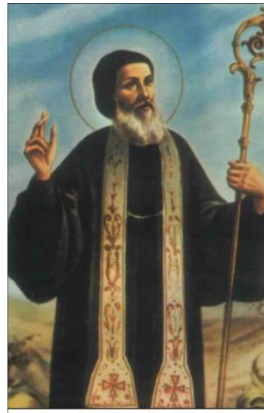
ASSAF Saliba Bou, *Mission Prophétique de l'Église maronite dans l'Espace Arabo-musulman*, thèse non éditée, Université Laval, Québec, 2007. Thèse mise en ligne par l'Université Laval [<https://corpus.ulaval.ca/jspui/handle/20.500.11794/19165>] (*Consulté le 4 août 2019*).

ANNEXES

Annexe 1 : Images de « Saint Maron »



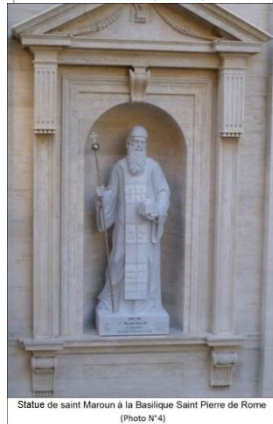
Saint Maroun (Photo N° 1)



Saint Maroun (Photo N° 2)



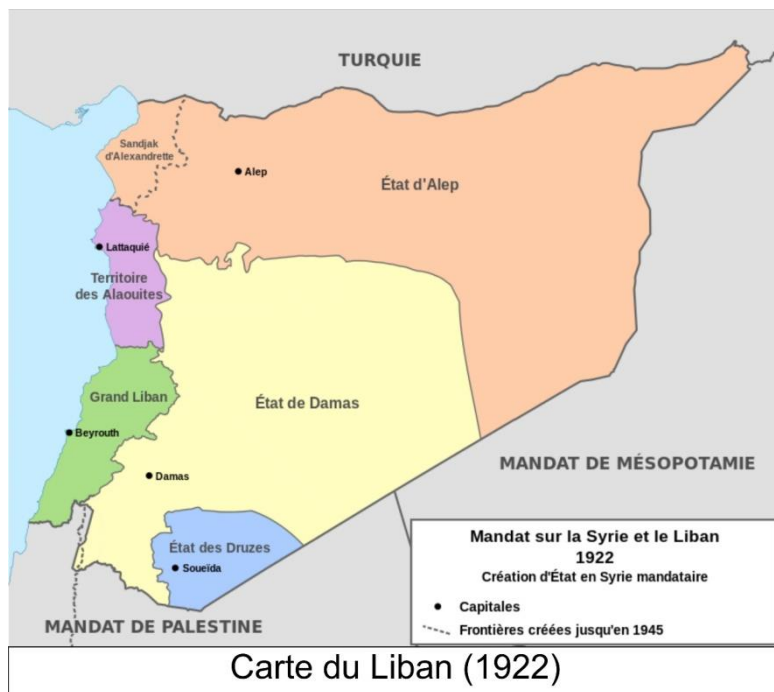
Saint Maroun (Photo N° 3)



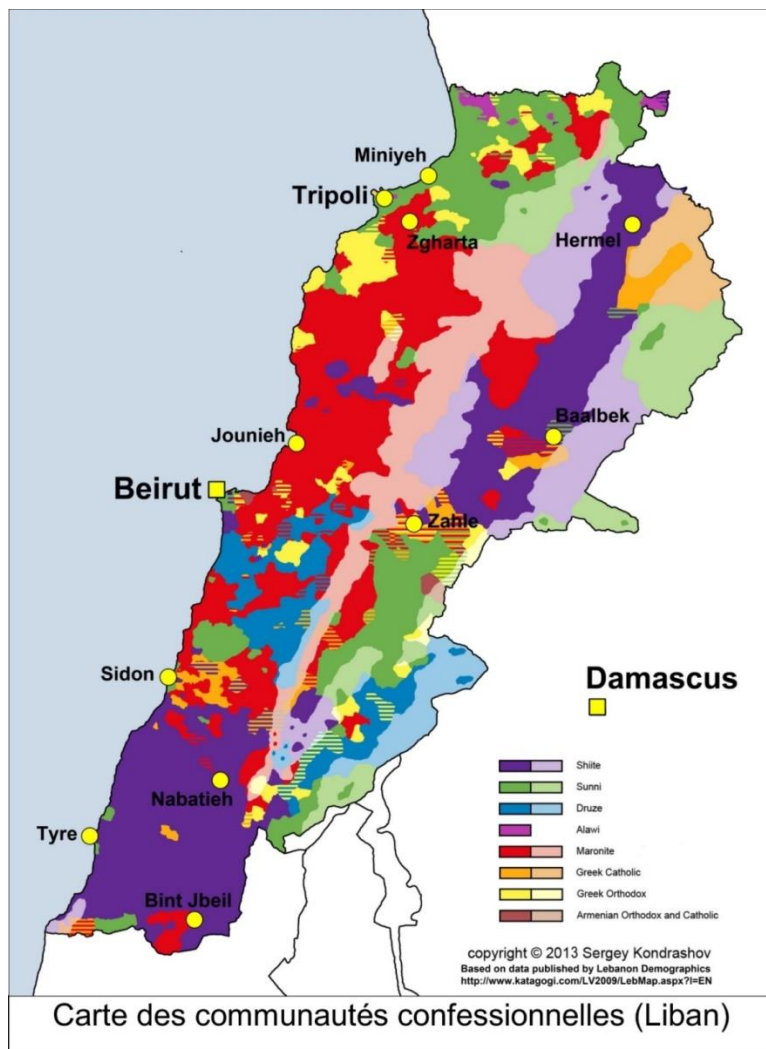
Statue de saint Maroun à la Basilique Saint Pierre de Rome
(Photo N° 4)

Sources : <http://www.maroun.org/saint/maroun/photos/>
(Consulté le 5 août 2019)

Annexe 2 : Carte Syrie-Liban (1922)



Annexe 3 : Les communautés confessionnelles du Liban



Source : <https://www.actualitix.com/wp-content/uploads/2017/07/carte-religions-liban.jpg> (Consulté le 5 août 2019)

Annexe 4: Illustrations diverses



Grottes refuges de la Vallée sainte (VII^e siècle)



La mosquée Mohammad Al-Amin pratiquement collée à la cathédrale Maronite Saint Georges

Sources : <https://www.continentalvenues.com/blog-backoffice/2019/6/5/ le-traditionnel-et-linhabituel-au-pays-cdre-du-liban> (Consult. août 2019)

Annexe 5 : Les privilèges du patriarche

- Droit de préséance sur tous les primats, les métropolitains et les évêques.
- Faire porter devant lui la croix en tout lieu sauf à Rome, ou en présence du Pape ou de son légat.
- User des insignes patriarcaux, notamment des vêtements de pourpre.
- Écrire des lettres synodiques aux autres patriarches.
- Juger en appel des controverses déjà dirimées dans les provinces ou les diocèses.
- Consacrer personnellement ou par délégués les métropolitains et les primats de son patriarcat et donner le pallium.
- Au cas où la nécessité ou l'utilité de l'Église le demande, il peut transférer d'un siège à l'autre les évêques et les métropolitains, leur donner des coadjuteurs : mais ceci ne peut se faire qu'avec l'assentiment des évêques.
- Il peut accepter la démission d'un évêque et lui donner la faculté d'entrer en religion ; mais cela doit s'accomplir au synode des évêques.
- Il peut connaître des causes majeures et des affaires graves des évêques de son patriarcat, à l'exception de celles qui sont réservées au Pape.
- Il peut recevoir les recours des évêques contre les métropolitains et ceux des clercs et des laïques contre les évêques.
- Il lui appartient de veiller à la pureté de la foi et à l'exactitude de la discipline et, pour cela, de visiter par lui-même ou par un délégué les divers diocèses.

- Il rassemble et préside le synode des métropolitains et des évêques.
- Il peut édicter des canons obligatoires pour les métropolitains et les évêques.
- Il peut frapper de censure les évêques et les métropolitains délinquants ; mais le pouvoir de les déposer est désormais réservé au Pape. Le Patriarche peut néanmoins, à la suite d'une décision synodale, faire enfermer l'évêque coupable dans un monastère en attendant la sentence définitive du Saint-Siège.
- Il veille à la discipline monastique, approuve les instituts religieux et exerce sa juridiction sur tous les moines de son ressort.
- Il peut donner l'exemption aux églises et aux monastères dans les éparchies de son patriarcat.
- Son nom doit être proclamé dans la liturgie après celui du pape.
- Il peut se réserver des cas que nul évêque ou métropolitain ne peut absoudre, et, inversement, absoudre de tous les cas réservés dans son patriarcat ; il peut réconcilier à l'Église les hérétiques et les schismatiques de n'importe quelle secte ou nation, dispenser des empêchements de mariage, soit dirimants soit prohibants ; absoudre ceux qui ont été excommuniés, suspendus ou interdits par les prélats de son ressort, lever les irrégularités pour la réception ou l'exercice des ordres.
- Tous les sujets du Patriarche, ecclésiastiques ou séculiers, lui doivent la dîme.
- Seul il peut dans toute l'étendue du patriarcat, même en présence de l'ordinaire du lieu, bénir, présider, exercer les fonctions pontificales.

- Seul il peut instituer des fêtes de précepte pour tout le patriarcat, imposer des jeûnes extraordinaires, dispenser, pour motif d'ordre public, des jeûnes prescrits sans, d'ailleurs, pouvoir les abolir définitivement.
- Seul il a juridiction sur les rites ecclésiastiques du patriarcat, avec pouvoir de réviser ou corriger rituel, pontificat, missel et autres livres liturgiques ; d'introduire de nouveaux offices, d'en supprimer d'anciens ; il peut se réserver certaines fonctions, qui seront interdites aux évêques et aux métropolitains, telle la consécration du chrême ; en confier d'autres même à de simples prêtres, comme la dédicace des églises et des autels, la confirmation, l'usage de la mitre et de la crosse et la collation des ordres mineurs ; augmenter ou diminuer tel rite, à condition d'en garder la substance, et ce de l'avis des évêques et de personnes compétentes. Il est bien entendu que tout ce qui a été dit des pouvoirs patriarcaux doit se comprendre en ce sens qu'il convient de ne rien faire d'important sans le synode des évêques et des métropolitains, de même que ces derniers ne doivent rien entreprendre, en dehors de l'administration ordinaire, sans consulter le patriarche.

Source : Pierre DIB, *Histoire des maronites*, vol. I, pp 275-277. Troisième partie du synode du Mont-Liban, au ch. VI, n. 2, concernant l'énumération des droits et privilèges du patriarche.

LEXIQUE*

Alexandrie : ville fondée par Alexandre le Grand en 331 av. J., elle fut le chef-lieu de la dynastie des Ptolémées d'Égypte à l'époque hellénistique. Elle passa aux Arabes en 641 et tomba dans un long déclin vers la fin du règne de l'Empire ottoman. Au début du XIX^e siècle, la ville fut ravivée par Méhémet Ali, le vice-roi d'Égypte.

Anachorète : moine ermite, vivant dans la solitude (par opposition à cénobite).

Antioche : ou « Antioche-sur-l'Oronte », ville historique située sur la rive gauche du fleuve, à l'endroit de l'actuelle ville turque moderne d'Antakya.

Arabisme : le mot est défini comme un système politique propre au monde arabe. En Égypte, il apparut comme des expériences parlementaires et constitutionnelles libérales et même en mouvement nationaliste laïque.

Batroun : ville située à environ quatre-vingt kilomètres au nord de Beyrouth, sur la côte méditerranéenne. Elle fut la première ville convertie au christianisme par les Maronites,

Beyrouth : « Béryte » est une ancienne cité phénicienne. Elle devint importante sous l'Empire romain. À l'époque des croisades, elle est alors vassale du royaume franc de Jérusalem. Occupée par les mamelouks en 1291, elle devint un centre commercial sous l'Empire ottoman, mais déclina avec la chute de la Syrie ottomane. Elle devint la capitale du Liban en 1920.

Bible : c'est un ensemble de textes estimés sacrés par les juifs et les chrétiens. Le livre est composé de deux grandes parties : Ancien Testament et Nouveau Testament. Le nom « Bible » viendrait de Byblos, qui signifie « Livre » (voir sous Byblos, ci-dessous).

Byblos : ville située à une cinquantaine de kilomètres au nord de Beyrouth, sur la côte méditerranéenne. Très ancienne, elle était considérée par les Phéniciens comme lieu de pèlerinage ; c'est dans cette ville qu'ils inventèrent l'alphabet.

Catholicisme : le catholicisme est la religion des chrétiens reconnaissant l'autorité du pape et des évêques notamment pour l'établissement de leur doctrine et l'organisation de leur culte. L'adjectif « catholique » renvoie aux origines mêmes du christianisme et désigne toutes les Églises dans le symbole de Nicée.

Cénobite : moine qui vit en communauté (par opposition à anachorète).

Chalcédoine : ce fut une cité grecque de Bithynie, face à Byzance. Elle accueillit le quatrième concile œcuménique du christianisme, convoqué par l'empereur byzantin Marcien le 1er novembre 451 dans l'église Sainte-Euphémie, située aujourd'hui dans la partie asiatique d'Istanbul.

Chiisme : il constitue la branche minoritaire de l'islam, la majoritaire étant le sunnisme. En général, les musulmans chiites se différencient des sunnites par un clergé très hiérarchisé et des rites non reconnus par le sunnisme.

Christ : (du grec *christós*) est la traduction du terme hébreu *maschia'h*, dont dérive le nom français « Messie », signifiant « l'oint [du Seigneur] », c'est-à-dire une personne consacrée par une onction divine. Le mot se définit en rapport à Jésus de Nazareth (né entre -7 et -4 et mort entre +30 et +33), appelé le Christ - c'est-à-dire le messie - par les

chrétiens, ou encore Issa par les musulmans. Le Nouveau Testament relate l'histoire du Christ, crucifié par le gouverneur romain Ponce Pilate (Palestine), sur requête des autorités religieuses juives (le Sanhédrin).

Christianisme : le christianisme est une religion abrahamique, originaire du Proche-Orient, fondée à partir du Nouveau Testament sur l'enseignement, la personne et la vie de Jésus de Nazareth. Les premières communautés chrétiennes apparaissent au 1^{er} siècle en Judée et dans les grandes villes de la diaspora juive telles que Rome, Éphèse, Antioche et Alexandrie.

Le christianisme se développe à partir du 2^e siècle dans l'Empire romain, dont il devient la religion officielle à la fin du 4^e siècle. C'est au Moyen Âge que le christianisme devient majoritaire en Europe, mais perd du terrain face à l'islam au Proche-Orient.

Christologie : c'est la discipline de la théologie dogmatique chrétienne qui étudie la personne, la doctrine et l'œuvre de Jésus-Christ. Elle traite plus particulièrement de la nature de Jésus et de son rapport à Dieu.

Chypre (L'île de) : Son nom vient du grec *Kupros* qui signifie cuivre, en référence aux importants gisements de ce métal sur l'île. Cette cité insulaire était dès l'Antiquité au carrefour d'importants courants commerciaux. L'île subit de nombreuses tutelles, par exemple : hellénique, romaine, byzantine, arabe, franque, vénitienne, et ottomane.

Clergé : provient du latin ecclésiastique *clericus* (clerc) qui signifie « homme d'Église » (en grec, *klêrikos*). C'est le terme qui désigne les différentes institutions d'une religion. À l'aube du 3^e siècle, certains ministères chrétiens (évêque, presbytres, diacres) se sont rassemblés autour d'un statut commun appelé « clergé ».

Communautarisme : c'est un terme socio-politique désignant les attitudes ou les aspirations au sein de minorités et moins couramment au

sein de majorités (culturelles, religieuses, ethniques...) visant à se différencier volontairement, pour s'entraider et même de s'écarter du reste de la société.

Concile : un concile (du latin *concilium*, assemblée), ou synode (du grec ancien *sun-odos* = chemin commun), est une assemblée d'évêques de l'Église catholique (latine ou non). Les prélats chargés du gouvernement de chaque portion de l'Église (évêques) sont susceptibles de prendre ensemble des décisions qui engagent la foi et la discipline de tous sous l'autorité d'un primate.

Concile d'Éphèse : c'est le troisième concile œcuménique de l'histoire du christianisme, convoqué en 430 par Théodose II (Empereur romain de Constantinople). Le concile condamne en 431 le nestorianisme comme hérésie et anathématise son défenseur Nestorius.

Concile œcuménique : (du latin *concilium*, assemblée), ou synode (du grec ancien *sun-odos* = chemin commun), est une assemblée d'évêques de l'Église catholique (latine ou non).

Concile œcuménique de Chalcédoine (451) : c'est le quatrième concile œcuménique du christianisme. Il a eu lieu en 451, convoqué par l'empereur byzantin Marcien. Il a condamné le monophysisme et précisé la notion de personne divine (hypostase). Il définit les deux natures du Christ, vrai Dieu et vrai homme, parfait dans sa divinité comme dans son humanité.

Constitution du Liban : elle a été adoptée le 23 mai 1926. Elle organise un système multiconfessionnel au Liban. Ainsi, par exemple, tous les sièges du parlement sont réservés en fonction des confessions et des régions. Ce système prévoit de gouverner le pays par les dirigeants issus des trois confessions majoritaires du Liban : président maronite, premier ministre sunnite et président de l'assemblée chiite.

Confessionnalisme : c'est un système de gouvernement qui distribue le pouvoir politique d'une façon proportionnelle entre différentes communautés religieuses, par rapport au poids démographique de chaque confession dans la population totale.

Coran : le Coran (signifie « la récitation ») est le texte sacré de l'islam. Pour les musulmans, il reprend fidèlement la parole de Dieu (Allah) l'unique. Le Coran n'est écrit qu'en arabe.

Croisé : chevalier chrétien occidental qui a participé aux croisades du Moyen Âge. Il est appelé « croisé » car il a une croix cousue sur ses vêtements. Le terme croisade n'apparaît qu'au XV^e siècle. Auparavant le chevalier croisé est désigné comme un pèlerin armé.

Dîme : un dixième des produits des récoltes ou de l'élevage dû comme impôt à l'autorité

Dogme : (du grec *dogma* : « opinion ») est une affirmation formulée par une autorité religieuse et considérée comme fondamentale, incontestable et intangible.

Druzes : population du Proche-Orient professant une religion musulmane hétérodoxe (issue du chiisme ismaélien). Le druzisme, est une doctrine fondée sur l'initiation et centrée sur le côté ésotérique de la religion musulmane. Les druzes sont présents dans le sud du Liban, le Mont-Liban, dans le sud de la Syrie et le nord d'Israël.

Dynastie : (du grec *dunasteia*) Dans les sociétés lignagères, une dynastie est une succession de dirigeants d'une même famille (Égypte ancienne, Perse...).

Ecclésiastique : ce qui se rapporte à l'Église. Un ecclésiastique : un membre du clergé.

Église : le mot « église » vient du latin *ecclesia*, issu du grec *ekklesia* (*ἐκκλησία*), qui signifie assemblée.

Église nestorienne : église issue du nestorianisme. Ce fut une des formes les plus influentes du christianisme dans le monde durant toute la fin de l'Antiquité et du Moyen Âge à partir de l'Église d'Orient. Défendu par Nestorius (né vers 381 — mort en 451), patriarche de Constantinople (428-431), le nestorianisme est une doctrine christologique dont l'enseignement a été condamné au Concile d'Éphèse (431).

Éphèse : (en grec, *Éphesos*) C'était l'une des plus anciennes et plus importantes cités grecques d'Asie Mineure, située à l'ouest de la Turquie actuelle.

État : le mot vient du latin *status*, dérivé du verbe *stare* qui signifie au sens premier « se tenir debout ». Il apparaît dans les langues européennes dans son acception moderne au tournant des XV^e et XVI^e siècles. En général, on reconnaît un État par : l'existence d'un territoire délimité ; l'existence d'une population résidente ; l'existence d'une forme de gouvernement.

Grand-Liban : l'État du Grand-Liban était un état administré par la France - sous un régime de mandat de la Société des Nations entre 1920 et 1926 - et qui prit le nom de République libanaise en 1926. Les frontières géographiques du «Grand-Liban» concordent avec celles du Liban actuel.

Harissa : immense église située au-dessus de la ville de Jounié, au sommet de la montagne qui surplombe celle-ci. La statue de Notre-Dame du Liban y illustre la dévotion des chrétiens pour Marie.

Hérésie : dans l'Antiquité, le mot hérésie désignait simplement une école de pensée. Au fil des conciles qui définirent progressivement les dogmes chrétiens durant le premier millénaire de notre ère, la notion d'« hérésie » fut fréquemment opposée à celle d'« orthodoxie ».

Hypostase : le terme hypostase vient du grec ancien *hupóstasis*, qui désigne « l'action de se placer dessous ». La signification étymologique

du substantif « hypostase » serait donc « ce qui est placé en dessous ». Dans la théologie chrétienne, chaque personne du Dieu trinitaire (Père, Fils et Saint-Esprit) est une hypostase substantiellement distincte.

Islam : (*Al'islām*, la soumission et la sujétion aux ordres de Dieu) est une religion abrahamique s'appuyant sur le dogme du monothéisme absolu (*tawhid*) et prenant sa source dans le Coran, considéré comme le réceptacle de la parole de Dieu (Allah) révélée à Mahomet (*Muḥammad*). C'est, chronologiquement, le troisième grand courant monothéiste des religions abrahamiques, après le judaïsme et le christianisme.

Liban : c'est un pays du Proche-Orient. En grande partie montagneux, il partage ses frontières avec la Syrie au nord et à l'est, Israël au sud et à l'ouest la partie orientale de la mer Méditerranée. Beyrouth en est la capitale, et la langue officielle est l'arabe. Du fait de sa composition pluriconfessionnelle, le Liban est doté d'un système politique fondé sur une répartition du pouvoir proportionnelle au poids de chaque communauté religieuse, appelé confessionnalisme.

Libanisation : État caractérisé par l'affrontement entre différentes communautés.

Libanisme : courant politique qui prône le particularisme libanais, revendique son ouverture sur l'Occident et sa composante chrétienne. L'idéologie « libaniste » est fermement opposée aux influences et aux immixtions arabes dans les affaires libanaises (le nationalisme arabe).

Liturgie : (du grec, *leitourgía* ; « le service du peuple ») désigne l'ensemble des rites, cérémonies et prières dédiés au culte d'une divinité religieuse. Il s'applique souvent à la religion chrétienne où il désigne un culte public et officiel institué par une Église.

Maron : saint Maron, fondateur des maronites. Maron était un prêtre et anachorète chrétien syriaque ayant vécu à la fin du IV^e et au début du V^e siècle en Syrie.

Maronites : Le nom « maronite » vient de celui de saint Maron (ou Maroun), qui a vécu à l'ouest de la Syrie, où les premières communautés maronites se sont formées au début du V^e siècle. Les maronites sont des chrétiens catholiques orientaux, qui sont en pleine communion avec le pape, évêque de Rome. Ils représentent la plus grande communauté catholique au Proche-Orient.

Moine : (du latin, *monachus*, « homme solitaire » et du grec, *monakhos*, « seul », un moine (ou une moniale) est un homme (ou une femme) lié(e) par des vœux de religion et menant, en solitaire ou en communauté, une vie essentiellement spirituelle.

Monophysisme : du grec, *mónos* « seul, unique » et *fýsis* « nature ». Le monophysisme est une doctrine christologique apparue au V^e siècle dans l'Empire romain d'Orient en réaction au nestorianisme. Elle affirme que le Fils n'a qu'une seule nature et qu'elle est divine, cette dernière ayant absorbé sa nature humaine.

Monothélisme : le monothélisme est un courant de pensée du christianisme, développé au VII^e siècle dans le but de réunifier l'Église chalcédonienne et les Églises des trois conciles. Il fut condamné comme hérésie au troisième concile de Constantinople en 681.

Montagne libanaise : le Mont-Liban est une chaîne de montagnes du Liban. Elle domine la mer Méditerranée située à l'ouest, et culmine au *Qurnat as Sawda'* à 3088 mètres d'altitude ; il s'agit du plus haut relief montagneux du Proche-Orient. Cette montagne a constitué le noyau du Grand Liban, à l'origine de la République libanaise moderne. Elle est en majorité peuplée de chrétiens maronites, et d'une minorité importante de la communauté druze (montagnes du Chouf).

Nation : c'est un groupe social établi sur un territoire défini et représentant une unité historique, politique et culturelle. Le sens moderne est proche de celui de peuple, en y ajoutant l'idée d'État.

Nationalisme arabe : le nationalisme arabe est une revendication de l'héritage commun au monde arabe, selon laquelle tous les Arabes sont unis par une histoire, une culture et une langue commune.

Nestorianisme : doctrine christologique fondée par Nestorius (né en 381, mort en 451) qui fut patriarche de Constantinople. Déposé par le concile d'Éphèse, puis exilé, ses prises de positions dogmatiques sont à l'origine du nestorianisme.

Ordination : acte rituel pour conférer l'ordination, très souvent entendu comme ordination sacerdotale, épiscopale etc.

Ordonner : consacrer par ordination.

Oronte (ou *Assi*) : fleuve du Proche-Orient. Long de 571 Km, il prend sa source au centre du Liban, traverse la Syrie occidentale et se jette dans la mer Méditerranée.

Orthodoxie : le terme vient du grec, *orthós* (droit) et *dóxa* (opinion). Au sens littéral « orthodoxe » signifie donc « qui pense dans la bonne voie ». L'orthodoxie est une doctrine érigée en « norme de la vérité ». À l'inverse, on entend par hétérodoxie tout ce qui transgresse cette présumée rectitude. Ce mot fut employé pour désigner les Églises demeurées fidèles à la foi des premiers conciles œcuméniques.

Pacte national de 1943 : c'est le pacte qui fit office de compromis communautaire entre les principales entités libanaises : chiites, maronites et sunnites, conçu comme le fondement des valeurs tant au niveau culturel que politique (égalité entre les communautés).

Pallium : manteau porté par certains dignitaires de l'Église.

Pape : évêque de Rome et chef de l'Église catholique romaine, il est élu par des cardinaux électeurs. Néanmoins, la manière d'exercer cette autorité a évolué au cours des siècles. Le titre de Pape date du premier concile de Nicée en 325.

Patriarcat : mot venant du latin *pater* (père, chef de famille) et du grec, *arkhê* (pouvoir, commandement). Dans la religion, le patriarcat est la dignité de patriarche et le territoire sur lequel s'exerce son autorité. Il est le chef de certaines églises chrétiennes, orthodoxes ou catholiques, autres que l'Église catholique romaine.

Perse : en grec ancien, *hê Persís* est le nom utilisé par les Grecs de l'Antiquité pour désigner le territoire des rois Achéménides. L'apogée de la Perse antique est représentée par cette dynastie, dont les conquérants (Darius I^{er} et Xerxès I^{er}) ont étendu le territoire jusqu'en Inde.

Protectorat : c'est un régime politique qui définit une forme de sujétion coloniale ; les institutions existantes et la nationalité sont maintenues, mais la puissance protectrice assume toute la gestion (diplomatie, commerce extérieur, armée...).

Qozhaya : monastère situé dans la Qadisha (Vallée Sainte), dans lequel la première imprimerie du Moyen-Orient fut apportée de l'Europe, en 1585.

Sacré : le mot désigne ce qui a rapport au religieux, au divin.

Secte : du latin *sequi*, suivre ; ou *sectare*, couper. C'est un ensemble de personnes qui adhèrent à une même doctrine religieuse ou philosophique. Certaines traditions chrétiennes indexent ainsi un groupe organisé qui adopte une même doctrine dérivée (hérétique) de la religion présumée « universelle » et dont il s'est séparé par un schisme

Sunnisme : c'est le principal courant religieux de l'islam, représentant 90% des musulmans du monde. Les sunnites constituant la majorité religieuse (*ahl al-sunna wa'l-djama'a*), on les désigne comme « musulmans orthodoxes », par opposition aux autres courants islamiques minoritaires « hétérodoxes ».

Synode : (du grec *odos* (chemin) et *sun* (ensemble). C'est "faire route ensemble". Il désigne dans l'Église une assemblée délibérative d'ecclésiastiques.

Syrie : en arabe, *sūriyā*, est un pays du Moyen orient touchant à l'ouest la côte orientale de la mer Méditerranée, avec des frontières terrestres (Turquie, Irak, Jordanie, Israël, Liban) et une frontière maritime (Chypre). Sa capitale est Damas.

*Le contenu de ce lexique est essentiellement tiré de *Encyclopedia Universalis* et de dictionnaires mentionnés dans la bibliographie. Loin d'être exhaustif, il est purement indicatif pour servir d'aide à la compréhension du texte.

Globethics.net is an ethics network of teachers and institutions based in Geneva, with an international Board of Foundation and with ECOSOC status with the United Nations. Our vision is to embed ethics in higher education. We strive for a world in which people, and especially leaders, are educated in informed by and act according to ethical values and thus contribute to building sustainable, just and peaceful societies.

The founding conviction of Globethics.net is that having equal access to knowledge resources in the field of applied ethics enables individuals and institutions from developing and transition economies to become more visible and audible in the global discourse.

In order to ensure access to knowledge resources in applied ethics, Globethics.net has developed four resources:



Globethics.net Library

The leading global digital library on ethics with over 8 million documents and specially curated content



Globethics.net Publications

A publishing house open to all the authors interested in applied ethics and with over 190 publications in 15 series



Globethics.net Academy

Online and offline courses and training for all on ethics both as a subject and within specific sectors



Globethics.net Network

A global network of experts and institutions including a Pool of experts and a Consortium

Globethics.net provides an electronic platform for dialogue, reflection and action. Its central instrument is the website:

www.globethics.net ■

Globethics.net Publications

La liste ci-dessous n'est qu'une sélection de nos parutions. Pour voir la collection complète, veuillez visiter notre site Web.

Tous les volumes peuvent être téléchargés gratuitement au format PDF à partir de la bibliothèque Globethics.net et à www.globethics.net/publications. Des exemplaires imprimés en vrac peuvent être commandés auprès de publications@globethics.net à des tarifs spéciaux dans les pays du Sud.

Le Directeur des Éditions Globethics.net, le professeur Obiora Ike, Directeur exécutif de Globethics.net à Genève et professeur d'éthique à l'Université Godfrey Okoye Enugu / Nigeria.

Contact pour les manuscrits et suggestions: publications@globethics.net

Global Series

Obiora Ike, Andrea Grieder and Ignace Haaz (Eds.), *Poetry and Ethics: Inventing Possibilities in Which We Are Moved to Action and How We Live Together*, 271pp. 2018, ISBN 978-2-88931-242-9

Christoph Stückelberger / Pavan Duggal (Eds.), *Cyber Ethics 4.0: Serving Humanity with Values*, 503pp. 2018, ISBN 978-2-88931-264-1

Texts Series

Water Ethics: Principles and Guidelines, 2019, 41pp. ISBN 978-2-88931-313-6

Éthique de l'eau: Principes et lignes directrices, 2019, 34pp. ISBN 978-2-88931-325-9

Ética del agua: Principios y directrices, 2020, 48pp. ISBN 978-2-88931-343-3

Theses Series

A. Halil Thahir, *Ijtihād Maqāṣidi: The Interconnected Maṣlaḥah-Based Reconstruction of Islamic Laws*, 2019, 200pp. ISBN 978-2-88931-220-7

Tibor Héjj, *Human Dignity in Managing Employees. A performative approach, based on the Catholic Social Teaching (CST)*, 2019, 320pp. ISBN 978-2-88931-280-1

Sabina Kavutha Mutisya, *The Experience of Being a Divorced or Separated Single Mother: A Phenomenological Study*, 2019, 168pp. ISBN 978-2-88931-274-0

Florence Muia, *Sustainable Peacebuilding Strategies. Sustainable Peacebuilding Operations in Nakuru County, Kenya: Contribution to the Catholic Justice and Peace Commission (CJPC)*, 2020, 195pp. ISBN 978-2-88931-331-0

Mary Rose-Claret Ogbuehi, *The Struggle for Women Empowerment Through Education*, 2020, 410pp. ISBN 978-2-88931-363-1

Focus Series

John M. Itty, *Search for Non-Violent and People-Centric Development*, 2017, 317pp. ISBN 978-2-88931-185-9

Florian Josef Hoffmann, *Reichtum der Welt—für Alle Durch Wohlstand zur Freiheit*, 2017, 122pp. ISBN 978-2-88931-187-3

Cristina Calvo / Humberto Shikiya / Deivit Montealegre (eds.), *Ética y economía la relación dañada*, 2017, 377pp. ISBN 978-2-88931-200-9

Maryann Ijeoma Egbujor, *The Relevance of Journalism Education in Kenya for Professional Identity and Ethical Standards*, 2018, 141pp. ISBN 978-2-88931233-7

Praxis Series

Oscar Brenifier, *Day After Day 365 Aphorisms*, 2019, 395pp. ISBN 978-2-88931-272-6

Christoph Stückelberger, *365 Way-Markers*, 2019, 416pp. ISBN: 978-2-88931-282-5 (Available in English and German).

Benoît Girardin / Evelyne Fiechter-Widemann (Eds.), *Blue Ethics: Ethical Perspectives on Sustainable, Fair Water Resources Use and Management*, forthcoming 2019, 265pp. ISBN 978-2-88931-308-2

Benoît Girardin / Evelyne Fiechter-Widemann (Eds.), *Éthique de l'eau: Pour un usage et une gestion justes et durables des ressources en eau*, 2020, 309pp. ISBN 978-2-88931-337-2

Didier Ostermann, *Le rôle de l'Église maronite dans la construction du Liban : 1500 ans d'histoire, du V^e au XX^e siècle*, 2020, 142pp. ISBN 978-2-88931-365-5

Agape Series

崔万田 Cui Wantian 爱+ 经济学 *Agape Economics*, 2020, 420pp. ISBN: 978-2-88931-349-5

Cui Wantian, Christoph Stückelberger, *The Better Sinner: A Practical Guide on Corruption*, 2020, 37pp. ISBN 978-2-88931-339-6. Available also in Chinese.

Anh Tho Andres Kammler, *FaithInvest: Impactful Cooperation. Report of the International Conference Geneva 2020*, 2020, 70pp. ISBN: 978-2-88931-357-0

China Christian Series

Spirituality 4.0 at the Workplace and FaithInvest - Building Bridges, 2019, 107pp. ISBN 978-2-88931-304-4

海茵兹 · 吕格尔 / 克里斯多夫 · 芝格里斯特 (Christoph Sigrist/ Heinz Rüeger) *Diaconia: An Introduction. Theological Foundation of Christian Service*, 2019, 433pp. ISBN: 978-2-88931-302-0

Faith-Based Entrepreneurs Stronger Together. Report of the International Conference Geneva 2018, 2018, 86pp. ISBN: 978-2-88931-258-0

China Ethics Series

Liu Baocheng/Chandni Patel, *Overseas Investment of Chinese Enterprises. A Casebook on Corporate Social Responsibility*, forthcoming 2020, ISBN: 978-2-88931-355-6.

Liu Baocheng / Zhang Mengsha, *CSR Report on Chinese Business Overseas Operations*, 2018, 286pp. ISBN: 978-2-88931-250-4

刘宝成 (Liu Baocheng) / 张梦莎 (Zhang Mengsha), 中国企业“走出去”社会责任研究报告, 2018, 267pp. ISBN: 978-2-88931-248-1

Education Ethics Serie

Divya Singh / Christoph Stückelberger (Eds.), *Ethics in Higher Education Values-driven Leaders for the Future*, 2017, 367pp. ISBN: 978-2-88931-165-1

Obiora Ike / Chidiebere Onyia (Eds.) *Ethics in Higher Education, Foundation for Sustainable Development*, 2018, 645pp. ISBN: 978-2-88931-217-7

Obiora Ike / Chidiebere Onyia (Eds.) *Ethics in Higher Education, Religions and Traditions in Nigeria* 2018, 198pp. ISBN: 978-2-88931-219-1

Obiora F. Ike, Justus Mbae, Chidiebere Onyia (Eds.), *Mainstreaming Ethics in Higher Education: Research Ethics in Administration, Finance, Education, Environment and Law Vol. 1*, 2019, 779pp. ISBN 978-2-88931-300-6

Deivit Montealegre / María Eugenia Barroso (Eds.), *Ethics in Higher Education, a Transversal Dimension: Challenges for Latin America. Ética en educación superior, una dimensión transversal: Desafíos para América Latina*, 2020, 148pp. ISBN 978-2-88931-359-4

Education Praxis Series*

Tobe Nnamani / Christoph Stückelberger, *Resolving Ethical Dilemmas in Professional and Private Life. 50 Cases from Africa for Teaching and Training*, 2019, 235pp. ISBN 978-2-88931-315-0

CEC Series

Elizabeta Kitanovic / Patrick Roger Schnabel (Editors), *Religious Diversity in Europe and the Rights of Religious Minorities*, 2019, 131pp. ISBN 978-2-88931-270-2

CEC Flash Series

Moral and Ethical Issues in Human Genome Editing. A Statement of the CEC Bioethics Thematic Reference Group, 2019, 85pp. ISBN 978-2-88931-294-8

Philosophy Series

Ignace Haaz, *The Value of Critical Knowledge, Ethics and Education: Philosophical History Bringing Epistemic and Critical Values to Values*, 2019, 234pp. ISBN 978-2-88931-292-4

Copublications & Other

Patrice Meyer-Bisch, Stefania Gandolfi, Greta Balliu (éds.), *L'interdépendance des droits de l'homme au principe de toute gouvernance démocratique. Commentaire de Souveraineté et coopération*, 2019, 324pp. ISBN 978-2-88931-310-5

Obiora F. Ike, *Applied Ethics to Issues of Development, Culture, Religion and Education*, 2020, 280pp. ISBN 978-2-88931-335-8

Obiora F. Ike, *Moral and Ethical Leadership, Human Rights and Conflict Resolution – African and Global Contexts*, 2020, 191pp. ISBN 978-2-88931-333-4

Reports

Managing and Teaching Ethics in Higher Education. Policy, Skills and Resources: Globethics.net International Conference Report 2018, 2019, 206pp. ISBN 978-2-88931-288-7

Ceci n'est qu'une sélection de nos parutions pour consulter l'ensemble des titres parus veuillez vous référer au site web :

www.globethics.net/publications

ISBN 978-2-88931-365-5



9 782889 313655 >

Le rôle de l'Église maronite dans la construction du Liban

1500 ans d'histoire, du V^e au XX^e siècle



Didier Ostermann,

Né à Genève (Suisse) en 1948, marié et père de trois enfants, l'auteur a effectué deux Masters en Droit et en Théologie à l'Université de Genève, et a longtemps travaillé dans cette institution. C'est à sa fréquentation assidue de la bibliothèque universitaire, toutes ces années, qu'il doit l'intérêt pour le projet au coeur de cet essai. Actuellement, il est engagé dans le dialogue oécuménique, à Genève et dans sa commune de résidence.

L'auteur étudie en premier lieu l'organisation de l'Église maronite du Liban, et cherche à démontrer l'incidence de celle-ci sur la construction de l'État libanais. Cette visée méthodologique l'induit ensuite à remonter à l'origine de l'Église maronite dès le Ve siècle en Syrie, puis enfin à s'intéresser à son développement dans la Montagne libanaise jusqu'en 1920. La thèse centrale soutenue est que cette période de l'histoire est à même d'éclairer le Liban d'aujourd'hui, comme elle l'a fait de manière exemplaire jusqu'au Pacte National de 1943. C'est dans ce Moyen-Orient, composé d'une forte prédominance du religieux dans les rapports entre groupes que le Liban prend forme, avec ses réalités géopolitiques et ses enjeux stratégiques.

Afin de réaliser cette recherche, l'auteur a effectué de nombreux voyages au Liban, parcourant celui-ci en bus, ou à pied par exemple dans la Qadisha - la Vallée Sainte - difficilement accessible au sein de la Montagne chrétienne.

Globethics.net